

Préface

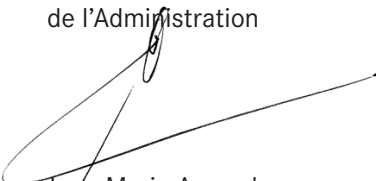
Cette 19^{ème} version du bilan social du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales s'efforce, comme les éditions précédentes, de concilier les deux exigences de richesse des données et de clarté de l'information présentée, afin de permettre au lecteur d'approfondir sa connaissance du ministère.

Le bilan social facilite l'analyse, à partir de séries de données pluriannuelles, de l'évolution de notre communauté de travail. Mais il est également un outil adaptable et évolutif, qui intègre chaque année de nouvelles informations en rapport avec l'actualité du ministère.

C'est ainsi que la présente édition fait pour la première fois figurer les montants des primes des personnels affectés en directions départementales, et expose le bilan du plan de déprécarisation « Sapin » pour 2001 et 2002.


Je remercie l'ensemble des services qui, sous la coordination de la direction générale de l'administration, contribuent année après année à faire du bilan social un document de référence.

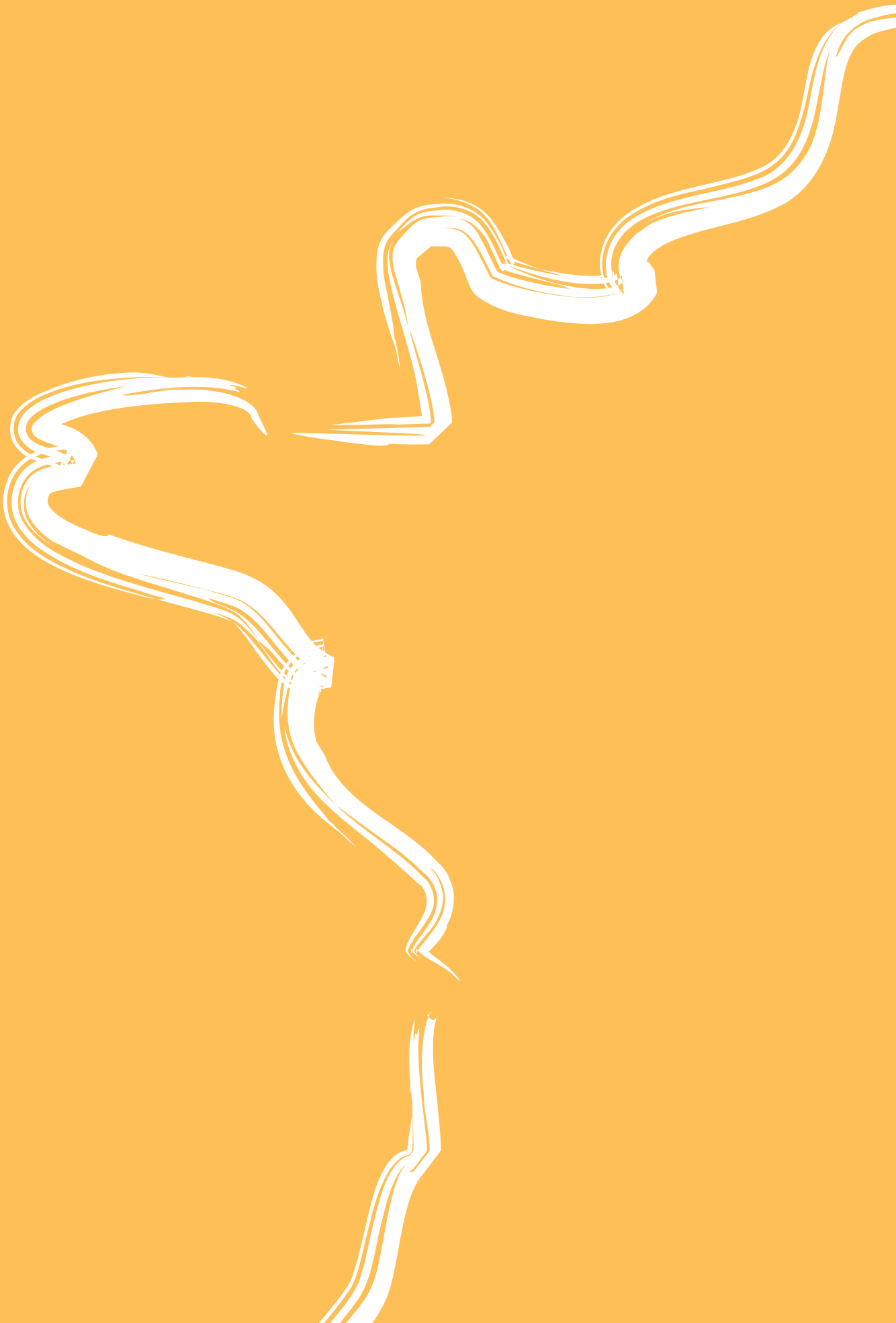
Le Directeur Général
de l'Administration



Jean-Marie Aurand

Sommaire général

	I. L'emploi.....	5
	II. La rémunération.....	23
	III. Les conditions de travail.....	37
	IV. La formation des agents.....	57
	V. Les relations professionnelles.....	71
	VI. L'action sanitaire et sociale.....	97
	VII. La retraite et la liquidation de droits.....	121
	VIII. La communication interne.....	131



●●●● CHAPITRE I

L'emploi

Les effectifs	7
I. Place du Ministère au sein de la Fonction Publique de l'Etat	7
1. CLASSEMENT DES PRINCIPAUX MINISTÈRES EN FONCTION DE LEUR EFFECTIF BUDGÉTAIRE	7
2. NOTIONS D'EFFECTIFS	7
II. Répartition de l'effectif réel payé par catégorie statutaire	8
1. PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ	8
2. DÉCOMPOSITION DES AGENTS NON RÉPARTIS	8
3. RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉEL PAYÉ PAR CATÉGORIE STATUTAIRE	8
4. RÉPARTITION EN POURCENTAGE PAR SECTEUR	9
5. RÉPARTITION PAR STATUT, CATÉGORIE ET SEXE SUR 3 ANS	9
6. RÉPARTITION PAR SEXE	10
7. ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT - RÉPARTITION HOMME-FEMMES	10
8. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR SECTEUR	10
III. Répartition des effectifs gérés	11
1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS GÉRÉS PAR SECTEUR	11
2. LES PYRAMIDES DES ÂGES	13
2.1 ADMINISTRATION CENTRALE	13
2.2 SERVICES DÉCONCENTRÉS ET VÉTÉRINAIRES	13
2.3 ENSEIGNEMENT AGRICOLE	13
3. RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR SEXE DES EFFECTIFS GÉRÉS	14
4. RÉPARTITION DES EFFECTIFS GÉRÉS EN SITUATION PARTICULIÈRE	14
4.1 AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR IMPUTATION BUDGÉTAIRE D'UN GRADE	14
4.2 AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR UNE LIGNE BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE	14
4.3 AGENTS GÉRÉS MAIS NON PAYÉS PAR LE MINISTÈRE	14
4.4 RÉCAPITULATIF DES SITUATIONS PARTICULIÈRES	14
4.5 RÉPARTITION DES EFFECTIFS GÉRÉS EN ADMINISTRATION CENTRALE	15
5. LES AGENTS DE L'ENSEIGNEMENTS PRIVÉ	15

Les flux	16
I. Mouvements du personnel	16
1. ENTRÉES	16
2. SORTIES	16
3. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FLUX DE PERSONNEL	17
II. Recrutement et promotion par voie de concours et d'examens professionnels	17
1. PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS	17
1.1 NOMBRE D'AGENTS RECRUTÉS	17
1.2 DEMANDES DE DOSSIERS/CANDIDATS INSCRITS/CANDIDATS PRÉSENTS EN 2002	18
1.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONCOURS ET D'EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS DE 2000 À 2002	18
2. PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION	18
2.1 NOMBRE D'AGENTS RECRUTÉS	18
2.2 RÉPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLÔMES DES CANDIDATS INSCRITS AUX CONCOURS (EN %)	19
III. Promotions	19
1. CHANGEMENT DE CORPS ET DE GRADE PAR SEXE, CATÉGORIE ET SECTEUR	19
IV. Flux géographiques	19
1. DONNÉES QUANTITATIVES	19
2. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE, EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE	20
V. Bilan 2001-2002 de la déprécarisation au MAAPAR	20
1. CHRONOLOGIE	20
2. DÉPRÉCARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS EN 2001	21
3. DÉPRÉCARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS EN 2002	21

Les effectifs

I. Place du Ministère au sein de la Fonction Publique de l'Etat

I. CLASSEMENT DES PRINCIPAUX MINISTÈRES EN FONCTION DE LEUR EFFECTIF BUDGÉTAIRE

PAR SES EFFECTIFS,
LE MINISTÈRE SE SITUE
AU 7ÈME RANG DE L'ENSEMBLE
DES MINISTÈRES.

Ministère	Effectif budgétaire
Education nationale	1 094 436
Défense	458 712
Economie, finances et Industrie	181 121
Intérieur	168 968
Equipement, Transport et Logement	101 969
Justice	67 173
Agriculture et pêche	31 202

NB : ces chiffres s'entendent hors appelés du contingent

2. NOTIONS D'EFFECTIFS

Pour la bonne compréhension de ce bilan social, les définitions des effectifs sont les suivantes :

Effectif budgétaire	31 202	Repérable dans le « vert » (budget voté) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.
Agents de l'enseignement privé	5 131	Agents de l'enseignement privé.
Effectif total géré	38 768	Prend en compte les agents appartenant à des corps de fonctionnaires du ministère ou à des catégories de contractuels du ministère, quelle que soit leur position administrative, même si au 31 décembre ils ne sont pas payés (détachement, disponibilité, service national, agents sur postes gagés des établissements publics...).
<i>dont effectif total géré pour le compte d'autres structures</i>	2 658	Quelle que soit l'affectation de ces agents; le ministère gère ainsi : 484 agents pour le compte de l'Office National des Forêts. 629 agents pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable 268 agents pour le compte de l'établissement public « Les Haras Nationaux ». 246 agents pour le compte du CEMAGREF. 152 agents pour le compte de l'Inventaire Forestier National. 879 emplois gagés sur les ressources des établissements d'enseignements.
Effectif réel payé	35 382	Nombre d'agents payés. <i>dont agents payés pour le compte d'autres structures</i> 620 agents pour le compte du ministère de l'écologie et du développement durable 61 agents pour le compte de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments. 266 agents pour le compte de l'établissement public « Les Haras Nationaux ». 246 agents pour le compte du CEMAGREF. 152 agents pour le compte de l'Inventaire Forestier National. <i>dont agents n'occupant pas un emploi budgétaire</i> 61 Informaticiens Haute technicité. 48 agents en congé formation. 216 stagiaires. 1 184 maîtres d'Internat et Surveillants d'externat. 137 congés de longue durée. 185 agents en position de congé longue maladie.
Effectifs gérés et non payés <i>dont effectifs gérés et non payés des autres structures</i>	3 386	Effectifs gérés mais non payés par le Ministère (congé parental, disponibilité, service national, détachement, mise à disposition non payée). 484 agents pour le compte de l'Office National des Forêts.

II. Répartition de l'effectif réel payé par catégorie statutaire

I. PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Catégorie A

Statut	AC	ENS	SD	VEPHY	Non répartis	Total	%
Titulaires	795	10 572	2 652	769	270	15 058	91,66%
Contractuels	264	898	193	14	1	1 370	8,34%
Total général	1 059	11 470	2 845	783	271	16 428	

Catégorie B

Statut	AC	ENS	SD	VEPHY	Non répartis	Total	%
Titulaires	421	1 145	3 198	2 794	105	7 663	82,02%
Contractuels	28	1 479	101	71	1	1 680	17,98%
Total général	449	2 624	3 299	2 865	106	9 343	

Catégorie C et D

Statut	AC	ENS	SD	VEPHY	Non répartis	Total	%
Titulaires	583	4 487	3 443	725	250	9 488	98,72%
Contractuels	1	31	60	8	1	101	
Ouvriers d'Etat	1		13			14	
Autres (1)			8				
Total non- titulaires	2	31	81	8	1	123	1,28%
Total général	585	4 518	3 524	733	251	9 611	

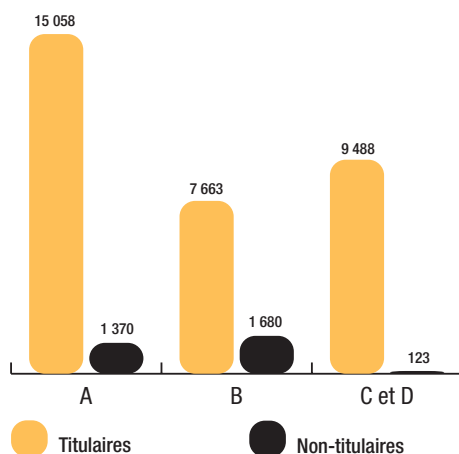
2. DÉCOMPOSITION DES AGENTS NON RÉPARTIS

CEMAGREF, AFSSA et IFN	459
CLD	169
Total	628

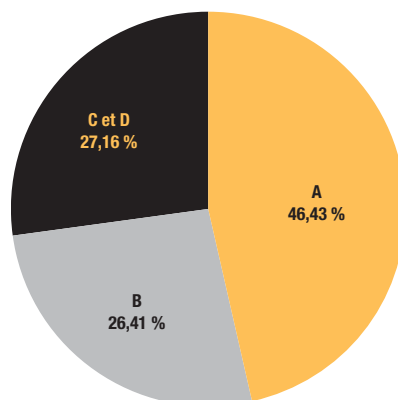
3. RÉPARTITION DE L'EFFECTIF RÉEL PAYÉ PAR CATÉGORIE STATUTAIRE

	Titulaires	Non-titulaires	Total
A	15 058	1 370	16 428
B	7 663	1 680	9 343
C et D	9 488	123	9 611
Total	32 209	3 173	35 382

Répartition par catégorie statutaire exprimée en effectifs

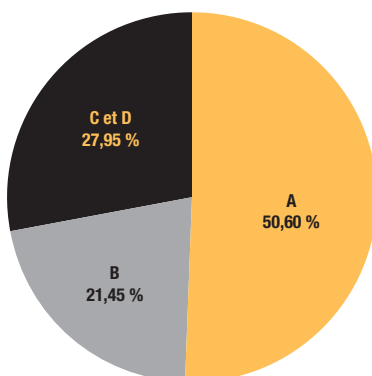


Répartition par catégorie statutaire en pourcentage

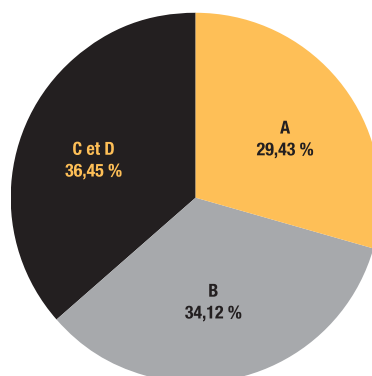


4. RÉPARTITION EN POURCENTAGE PAR SECTEUR

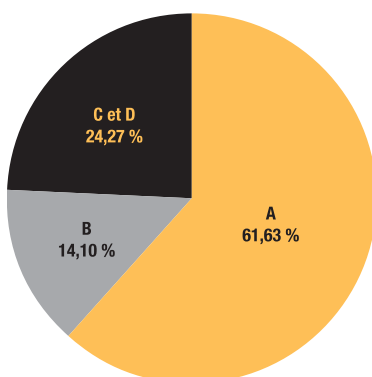
Administration centrale



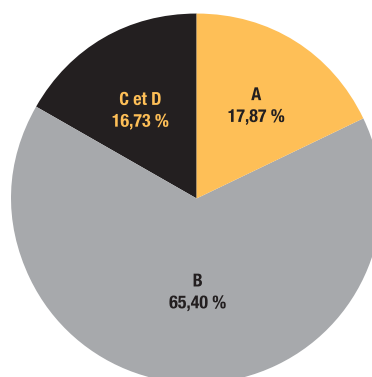
Services déconcentrés



Enseignement agricole



Secteur vétérinaire et phytosanitaire



5. RÉPARTITION PAR STATUT, CATÉGORIE ET SEXE SUR 3 ANS

		Catégorie A			Catégorie B			Catégories C et D			Total		
		2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
	<i>Hommes</i>	7 896	7 947	8 642	3 681	3 746	3 981	2 793	2 764	2 860	14 370	14 457	15 483
Titulaires	<i>Femmes</i>	5 552	5 771	6 416	2 964	3 227	3 682	6 418	6 396	6 628	14 934	15 394	16 726
	<i>Total</i>	13 448	13 718	15 058	6 645	6 973	7 663	9 211	9 160	9 160	29 304	29 851	31 881
	<i>Hommes</i>	827	941	753	1 149	1 152	977	45	47	49	2 021	2 140	1 779
Non-titulaires	<i>Femmes</i>	703	823	617	789	822	703	33	44	74	1 525	1 689	1 394
	<i>Total</i>	1 530	1 764	1 370	1 938	1 974	1 680	78	91	123	3 546	3 829	3 173
	<i>Hommes</i>	8 723	8 888	9 395	4 830	4 898	4 958	2 838	2 811	2 909	16 391	16 597	17 262
Total	<i>Femmes</i>	6 255	6 594	7 033	3 753	4 049	4 385	6 451	6 440	6 702	16 459	17 083	18 120
	<i>Total</i>	14 978	15 482	16 428	8 583	8 947	9 343	9 289	9 251	9 611	32 850	33 680	35 382

ANALYSE DE LA SITUATION 2002

PAR RAPPORT À 2000 LES EFFECTIFS RÉELS AUGMENTENT DE 7,71 %, PASSANT DE 32 850 À 35 382.

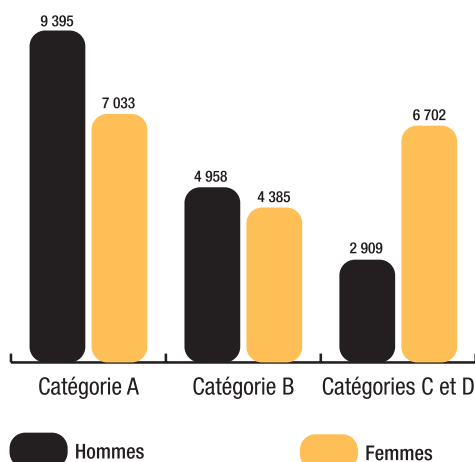
LES EFFECTIFS DES CATÉGORIES A ET B AUGMENTENT ET REPRÉSENTENT RESPECTIVEMENT 46,43 % ET 26,46 % DES EFFECTIFS (CONTRE 45,6 % ET 26,13 % DES EFFECTIFS EN 2000).

LES EFFECTIFS DES NON-TITULAIRES DIMINUENT DE 10,52 % SUR LA PÉRIODE CONSIDÉRÉE ALORS QUE LES EFFECTIFS DES TITULAIRES AUGMENTENT DE 9,89 % SUR LA MÊME PÉRIODE.

LE TABLEAU PRÉSENTANT LA RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR SEXE MONTRÉ QUE LES FEMMES SONT PLUS NOMBREUSES QUE LES HOMMES ET REPRÉSENTENT 51,21 % DES EFFECTIFS DU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES.

6. RÉPARTITION PAR SEXE

Répartition par sexe



7. ENCADREMENT SUPÉRIEUR DE L'ÉTAT - RÉPARTITION HOMME-FEMMES

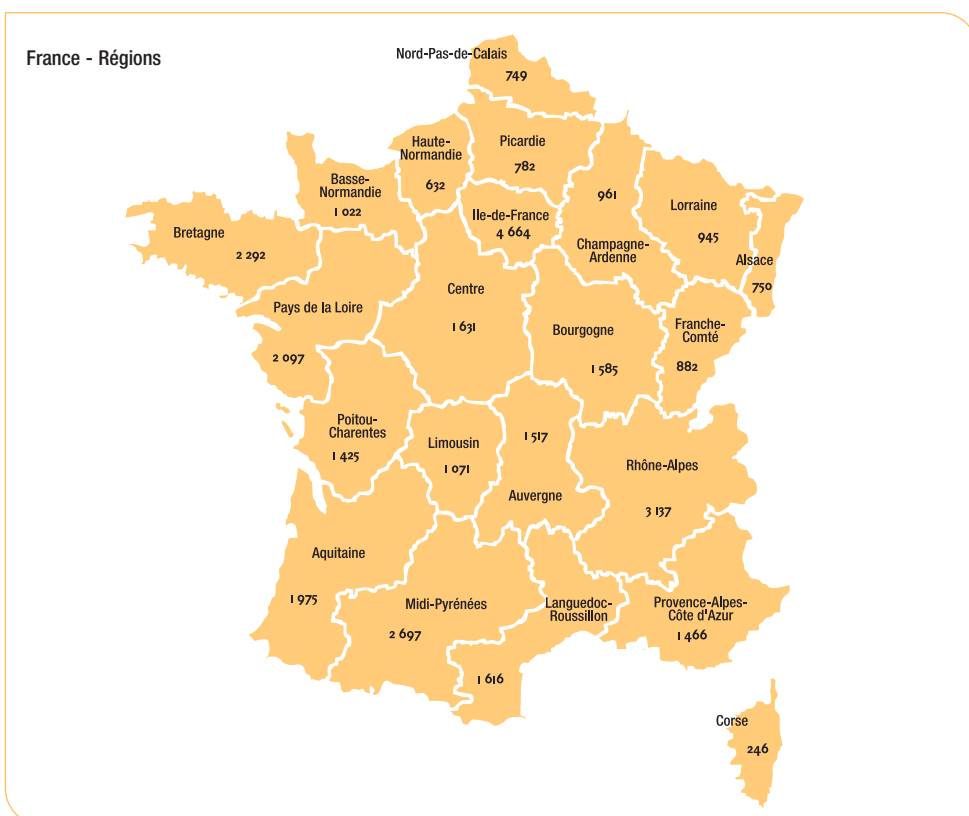
Libellés corps et statuts d'emplois	Hommes	Femmes	Total
Administrateur civil	31	4	35
Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt	78	10	88
Directeur de l'agriculture et de la forêt	7	0	7
Directeur régional de l'agriculture et de la forêt	21	1	22
Directeur d'école nationale vétérinaire	3	0	3
Directeur d'école supérieure	8	0	8
Directeur d'établissement de 1ère catégorie	13	74	87
Directeur d'établissement 2ème catégorie	50	199	249
Directeur Général du CEMAGREF	1	0	1
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	1 172	477	1649
Inspection générale de l'agriculture	28	6	34
Président de Section du Conseil Général du GREF	8	0	8
Professeur de l'Enseignement supérieur	258	48	306
Secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur	12	5	17
Secrétaire général du Conseil Général du GREF	1	0	1
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	388	381	769
Vice-Président du Conseil Général du GREF	1	0	1
Total	2 080	1 205	3 285

8. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE ET PAR SECTEUR

Secteur Régions-Département	AC	SE	VEPHY	ENS	Non affectés	Total
Bas-Rhin		167	45	247		459
Haut-Rhin		105	19	167		291
Région Alsace		272	64	414		750
Dordogne		84	49	172		305
Gironde		172	66	469		707
Landes		79	29	151		259
Lot-et-Garonne		91	29	206		326
Pyrénées-Atlantiques		99	60	219		378
Région Aquitaine		525	233	1 217		1 975
Allier		71	47	150		268
Cantal		85	39	169		293
Haute-Loire		72	36	215		323
Puy-de-Dôme		155	56	422		633
Région Auvergne		383	178	956		1 517
Calvados		139	62	144		345
Manche		86	61	273		420
Orne		103	47	107		257
Région Basse-Normandie		328	170	524		1 022
Côte-d'Or		154	51	541		746
Nièvre		56	24	168		248
Saône-et-Loire		93	53	230		376
Yonne		60	27	128		215
Région Bourgogne		363	155	1 067		1 585

Secteur Régions-Département	AC	SE	VEPHY	ENS	Non affectés	Total
Côtes-d'Armor		120	155	230		505
Finistère		113	175	260		548
Ille-et-Vilaine		189	165	422		776
Morbihan		112	161	190		463
Région Bretagne		534	656	1 102		2 292
Cher		61	25	113		199
Eure-et-Loire		54	19	93		166
Indre		62	21	133		216
Indre-et-Loire		77	24	180		281
Loiret		121	49	182		504
Loir-et-Cher		77	29	159		265
Région Centre		452	167	860		1 631
Ardennes		60	19	175		254
Aube		58	13	129		200
Haute-Marne		58	16	107		181
Marne		114	53	159		326
Région Champagne-Ardenne		290	101	570		961
Corse-du-sud		74	19	36		129
Haute-corse		59	25	33		117
Région Corse		133	44	69		246
Doubs		131	41	166		338
Haute-Saône		68	21	76		165
Jura		68	20	190		278
Territoire de Belfort		30	7	64		101
Région Franche-Comté		297	89	496		882
Eure		61	30	142		233
Seine-Maritime		126	71	202		399
Région Haute-Normandie		187	101	344		632
Essonne		40	11	108		159
Hauts-de-Seine			14			260
Paris	2 093	410	47	724		3274
Seine et Marne		71	18	170		259
Seine-Saint-Denis			18			18
Val-de-Marne		81	90	193		364
Val-d'Oise		29	12			41
Yvelines		52	21	216		289
Région Ile de France	2 093	683	231	1 411		4 664
Aude		71	25	214		310
Gard		96	30	115		241
Hérault		159	68	418		645
Lozère		62	21	120		203
Pyrénées-Orientales		79	19	119		217
Région Languedoc-Roussillon		467	163	986		1 616
Corrèze		104	51	317		472
Creuse		72	27	113		212
Haute-Vienne		130	44	213		387
Région Limousin		306	122	643		1 071
Meurthe-et-Moselle		76	36	119		231
Meuse		50	25	86		161
Moselle		145	42	165		352
Vosges		66	31	104		201
Région Lorraine		337	134	474		945
Ariège		65	22	68		155
Aveyron		105	52	255		412
Gers		73	34	183		290
Haute-Garonne		163	54	650		867
Hautes-Pyrénées		80	32	147		259
Lot		71	27	115		213
Tarn		77	41	167		285
Tarn-et-Garonne		74	24	118		216
Région Midi-Pyrénées		708	286	1 703		2 697
Nord		139	78	248		465
Pas-de-Calais		85	66	133		284
Région Nord-Pas-de-Calais		224	144	381		749
Loire-Atlantique		185	64	408		657
Maine-et-Loire		108	100	267		475
Mayenne		67	61	168		296
Sarthe		68	67	122		257
Vendée		110	92	210		412
Région Pays de la Loire		538	384	1 175		2 097
Aisne		63	33	135		231
Oise		82	24	123		229
Somme		111	41	170		322
Région Picardie		256	98	428		782

Secteur Régions-Département	AC	SE	VEPHY	ENS	Non affectés	Total
Charente		70	35	150		255
Charente-Maritime		86	37	281		404
Deux-Sèvres		73	78	199		350
Vienne		123	50	243		416
Région Poitou-Charentes		352	200	873		1425
Alpes-Haute-Provence		59	21	48		128
Alpes-Maritimes		60	25	102		187
Bouches-du-Rhône		128	51	166		345
Hautes-Alpes		66	19	54		139
Var		79	19	144		242
Vaucluse		88	63	274		425
Région Provence-Alpes-Cote-d"Azur		480	198	788		1466
Ain		81	43	156		280
Ardèche		83	19	96		198
Drome		84	38	187		309
Haute-Savoie		89	40	103		232
Isère		88	43	256		387
Loire		79	54	245		378
Rhône		552	68	498		1118
Savoie		67	36	132		235
Région Rhone-Alpes		1123	341	1673		3137
Réunion		110	43	129		282
Martinique		100	23	113		236
Guadeloupe		112	36	99		247
Guyane		55	15	25		95
Départements d'Outre Mer		377	117	366		860
Mayotte		16	3	10		29
Nouvelle Calédonie		8		55		63
Polynésie Française		20		26		46
St Pierre & Miquelon		4	2			6
Wallis et Futuna		5		1		6
Territoires outre-mer		53	5	92		150
IFN						152
CEMAGREF						246
Congés longue durée						194
Non Répartis						36
Non affectés					628	628
Total	2 093	9 668	4 381	18 612	628	35 382



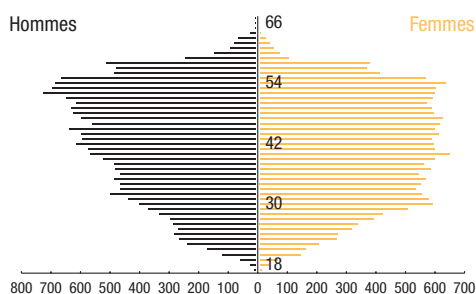
III. Répartition des effectifs gérés

I. RÉPARTITION DES EFFECTIFS GÉRÉS PAR SECTEUR

Secteur d'activité	Hommes			Femmes			Total		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Administration centrale	857	880	877	1 235	1 241	1 216	2 092	2 121	2 093
Services déconcentrés	7 037	7 155	4 784	6 042	6 368	4 884	13 079	13 523	9 668
Enseignement	8 141	8 207	8 769	8 969	9 246	9 843	17 110	17 453	18 612
Vétérinaire et Phytosanitaire	-	-	2 458	-	-	1 923	-	-	4 381
Non répartis	356	355	374	213	228	254	569	583	628
Sous-total	16 391	16 597	17 262	16 459	17 083	18 120	32 850	33 680	35 382
Agents gérés par le Ministère mais non payés (*)	1 849	1 906	1 522	1 163	1 255	1 864	3 012	3 161	3 386
Total général	18 240	18 503	18 784	17 622	18 338	19 984	35 862	36 841	38 768

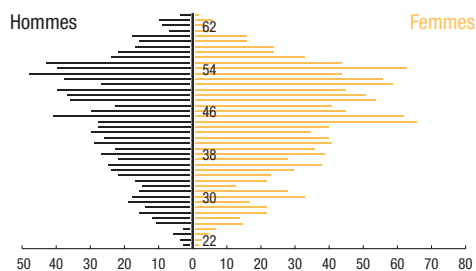
2. LES PYRAMIDES DES ÂGES

ENSEMBLE DU MINISTÈRE 2002

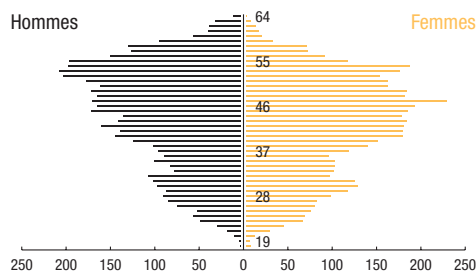


Tranches d'âge	Hommes	Femmes	Total
moins de 25 ans	844	824	1 668
de 25 à 29 ans	1429	1616	3 045
de 30 à 34 ans	2137	2728	4 865
de 35 à 39 ans	2353	2775	5 128
de 40 à 44 ans	2838	3005	5 843
de 45 à 49 ans	2988	3026	6 014
de 50 à 54 ans	3284	2914	6 198
de 55 à 59 ans	2794	2326	5 120
plus de 60 ans	619	268	887
Total	19 286	19 482	38 768

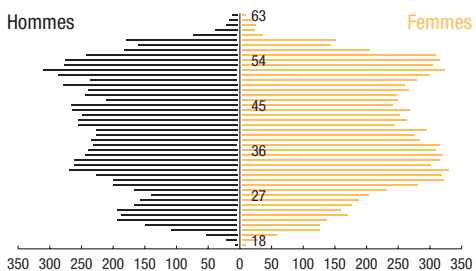
2.1 ADMINISTRATION CENTRALE



2.2 SERVICES DÉCONCENTRÉS ET VÉTÉRINAIRES



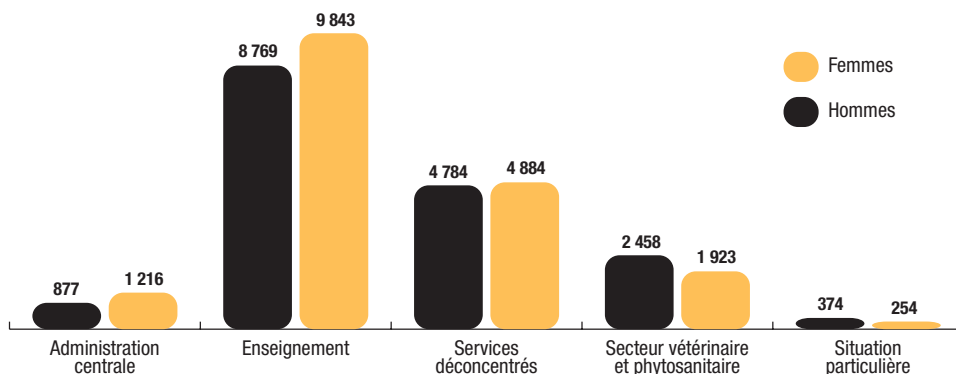
2.3 ENSEIGNEMENT AGRICOLE



Moyennes

Tout le ministère : 42 ans et 9 mois
 Administration centrale : 44 ans et 6 mois
 Services déconcentrés : 43 ans et 5 mois
 Enseignement agricole : 41 ans et 4 mois

3. RÉPARTITION PAR SECTEUR ET PAR SEXE DES EFFECTIFS GÉRÉS



4. RÉPARTITION DES EFFECTIFS GÉRÉS EN SITUATION PARTICULIÈRE

4.1 AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR IMPUTATION BUDGÉTAIRE D'UN GRADE

Position administrative	AC	SD	VEPHY	ENS	NR	Total
Mise à disposition	62	49	216	18	429	774
Congé longue maladie	12	93	51	29		185
Total	74	142	267	47	429	959

4.2 AGENTS PAYÉS PAR LE MINISTÈRE SUR UNE LIGNE BUDGÉTAIRE SPÉCIFIQUE

Position administrative	AC	SD	VEPHY	ENS	NR	Total
Congé longue durée						168
Congé formation						48
Total	0	0		0	0	216

4.3 AGENTS GÉRÉS MAIS NON PAYÉS PAR LE MINISTÈRE

Position administrative	Hommes	Femmes	Total
Congé parental	7	133	140
Disponibilité/congé sans traitement	288	426	714
Détachement	689	288	977
Mise à disposition non payée	272	732	1 004
Service national	3	1	4
Hors cadre	24	1	25
Congé de fin d'activité	238	280	518
Mobilité Administrateur civil	1	3	4
Total	1 522	1 864	3 386

4.4 RÉCAPITULATIF DES SITUATIONS PARTICULIÈRES

	Hommes	Femmes	Total
Position administrative			
<i>Agents payés sur imputation budgétaire d'un grade</i>			
Mise à disposition	531	243	774
Congé longue maladie	74	111	185
Sous-total	605	354	959
<i>Agents payés sur ligne budgétaire spécifique</i>			
Congé longue durée	60	108	168
Congé formation	20	28	48
Sous-total	80	136	216
<i>Agents non payés par l'agriculture</i>			
Congé parental	7	133	140
Disponibilité/congé sans traitement	288	426	714
Détachement	689	288	977
Mise à disposition non payée	272	732	1 004
Service National	3	1	4
Hors cadre	24	1	25
Congé de fin d'activité	238	280	518
Mobilité Administrateur civil	1	3	4
Sous-total	1 522	1 864	3 386
Total général	2 207	2 354	4 561

4.5 RÉPARTITION DES EFFECTIFS GÉRÉS EN ADMINISTRATION CENTRALE

Structures	2000	2001	2002
Cabinet	105	124	120
Contrôle Financier	14	13	13
Haut Fonctionnaire Défense	8	7	8
COPERCI	192	219	221
Comité Interministériel de l'Agriculture et de l'Alimentation	1	1	1
DERF	165	170	171
DAF	220	210	209
DEPSE	156	156	151
DPMA	40	41	41
DPEI	229	224	220
DGA	539	559	607
DGAL	175	182	189
DGER	173	163	164
Scom	79	87	83
Services des affaires juridiques	18	29	29
Autres structures d'AC	17	16	21
ASMA	2	1	1
Syndicats	21	21	21
MAD	72	55	50
Total	2 226	2 278	2 320

5. LES AGENTS DE L'ENSEIGNEMENTS PRIVÉ

La loi n° 1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privé prévoit en son article 4 que les enseignants des établissements sous contrat peuvent être contractualisés.

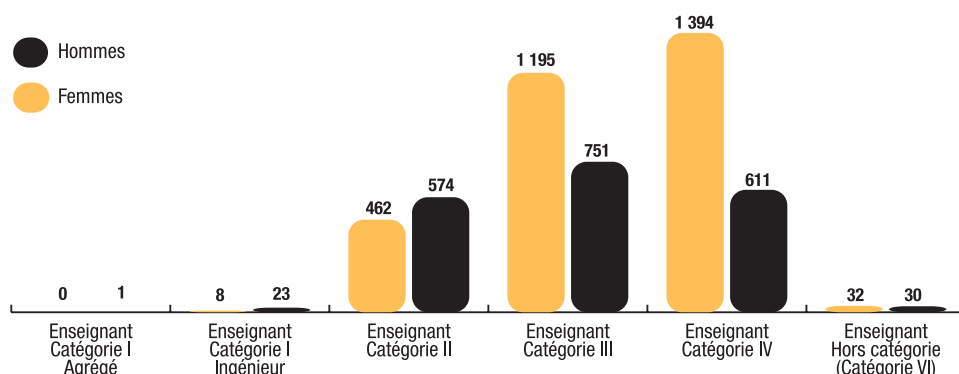
Ces agents sont nommés par l'autorité administrative, après vérification de leurs titres et qualifications. Ils sont liés par un contrat de droit public à l'Etat qui les rémunère directement par référence aux échelles indiciaires des corps de la fonction publique exerçant des fonctions comparables et ayant les mêmes niveaux de formation.

Le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 fixe les corps de références ainsi qu'il suit :

- catégorie 1 : corps des ingénieurs d'agronomie ou des professeurs agrégés ;
- catégorie 2 : corps des professeurs certifiés ;
- catégorie 3 : corps des adjoints d'enseignement ;
- catégorie 4 : corps des professeurs de lycée professionnels ;
- catégorie 6 : chef de pratique (enseignants en poste au moment de la contractualisation mais n'entrant, de par leurs titres et qualifications, dans aucune des catégories précitées).

Libellé grade	Nombre
Catégorie I	32
Catégorie II	1 036
Catégorie III	1 946
Catégorie IV PLP	2 005
Hors catégorie (catégorie VI)	112

Ces effectifs font apparaître une forte disparité entre les hommes et les femmes :



Les flux

I. Mouvements du personnel

I. ENTRÉES

Motif d'entrée	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Titulaires				
Appel à l'activité	1 319	368	857	2 544
Titularisation	494	43	50	587
Sous-Total Entrée	1 813	411	907	3 131
Réintégration après :				
Congé longue maladie	20	19	49	88
Congé longue durée	4	6	12	22
Disponibilité	40	18	16	74
Service national	16	1	0	17
Détachement	80	4	4	88
Congé parental	29	12	17	58
Congé formation	35	11	5	51
Fin de mise à disposition payée Agriculture	21	6	8	35
Fin de mise à disposition non payée Agriculture	40	18	16	74
Sous-total Réintégration	285	95	127	507
Total titulaires	2 098	506	1 034	3 638
Non-titulaires				
Recrutement	249	579	22	850
Sous-total recrutement	249	579	22	850
Réintégration après :				
Congé convenance personnelle	3	2		5
Service national		2		2
Congé parental	4	4		8
Congé grave maladie	2	5		7
Congé pour formation	1			1
Sous-total Réintégration	10	13	0	23
Total non-titulaires	259	592	22	873
Total Général	2 396	1 098	1 056	4 550

2. SORTIES

Motif de sortie	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Titulaires				
Retraite	289	158	233	680
Décès	14	9	22	45
Licenciement	1	0	3	4
Démission	6	3	13	22
Radiation du corps	15	13	12	40
Sous-Total départ définitif	325	183	283	791
Congé longue maladie	38	23	59	120
Congé longue durée	5	7	14	26
Disponibilité	54	19	30	103
Détachement	138	29	23	190
Congé parental	30	10	26	66
Congé formation	31	6	5	42
Mise à disposition payée agriculture	78	2	12	92
Mise à disposition non payée agriculture	113	15	10	138
Sous-Total départ provisoire	487	111	179	777
Total titulaires	812	294	462	1 568
Non-titulaires				
Fin de contrat	144	342	2	488
Décès	5	1		6
Titularisation	494	43	50	587
Autres	12	12	14	38
Sous-Total départ définitif	655	398	66	1 119
Congé convenance personnelle	4	10	0	14
Service national		2	0	2
Congé parental	8	2	0	10
Congé grave maladie	2	5	0	7
Congé formation	3	1	0	4
Sous-Total départ provisoire	17	20	0	37
Total non-titulaires	672	418	66	1 156
Total Général	1 484	712	528	2 724

3. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FLUX DE PERSONNEL

Positions	Entrées			Sorties			Solde		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Entrée/départ définitif	2 405	2 444	3 981	1 093	993	1 910	1 312	1 451	2 071
Congé longue maladie et grave maladie	85	93	95	104	129	127	-19	-36	-32
Congé longue durée	24	33	22	11	28	26	13	5	-4
Disponibilité + congé convenances personnelles	48	51	79	108	144	117	-60	-93	-38
Congé formation	46	44	52	45	53	46	1	-9	6
Service national	49	42	19	55	22	2	-6	20	17
Détachement	72	77	88	137	154	190	-65	-77	-102
Mise à disposition payée	76	78	74	100	97	92	-24	-19	-57
Mise à disposition non payée	51	30	35	41	51	138	10	-21	-64
Congé parental	68	76	66	54	69	76	14	7	-10
Entrée/départ provisoire	519	524	530	655	747	814	-136	-223	-284
Total	2 924	2 968	4 511	1 748	1 740	2 724	1 176	1 228	1 787

NB : Total entrées = Appel à l'activité titulaires + titularisation + recrutement non-titulaires.

Total sorties = départ définitif titulaires + départ définitif non-titulaires.

Le solde net des personnels est croissant de 2000 à 2002 et se traduit pas un cumul de 4 191 agents gérés en 3 ans.

II. Recrutement et promotion par voie de concours et d'examens professionnels

I. PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

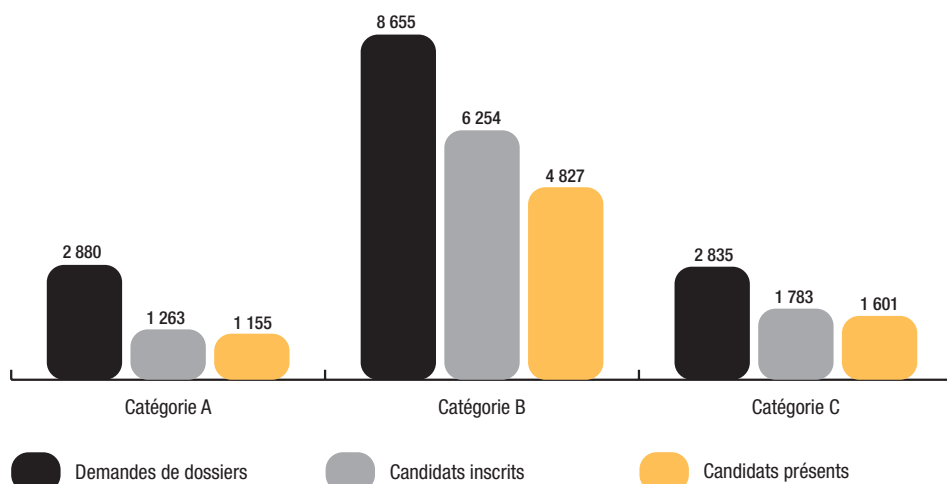
I.1 NOMBRE D'AGENTS RECRUTÉS

Recrutements dans les 3 catégories	Postes à pourvoir	Canidats reçus sur liste princ.	Canidats reçus sur liste compl.
ISPV Externe	35	30	0
ISPV Interne	42	13	0
ISPV Elève	22	20	0
Ingénieur Recherche Externe	12	12	7
ITA Direct	40	40	3
ITEF Direct	8	8	9
ITR Direct	12	12	12
ITA Sapin	137	86	0
ITEF Sapin	30	22	0
ITR Sapin	6	2	0
Ingénieur d'Etudes Sapin	28	36	36
Attaché administratif des SD Sapin	6	6	2
Attaché d'administration scolaire et universitaire Sapin	10	6	0
ITA Exam Prof	18	14	0
ITEF Exam Prof	5	5	0
ITR Exam Prof	7	7	0
ITA Le Pors	6	6	0
ITR Le Pors	1	1	0
Total catégorie A	425	318	41
Technicien supérieur des services Externe	84	84	106
Technicien supérieur des services Interne (1)	32	16	2
Technicien supérieur des services Emplois réservés (1)	49	4	0
SASD Externe (2)	60		
SASD Interne	60	60	35
SASU Externe (2)	20		
SASU Interne	13	13	19
TFR Externe (3)	17		
TFR Interne (3)	7		
SASD Concours Exceptionnel	60	60	0
Technicien formation recherche Sapin	14	14	0
Contrôleur sanitaire des services Sapin	40	18	0
Technicien supérieur des services Exam Prof (1)	35	23	11
TEPETA Exam Prof	30	28	0
Total catégorie B	521	320	173
Adjoint administratif des SD Externe (2)	88		
Adjoint administratif des SD Interne	88	88	
Aide technique de labo. Externe	15	15	26
Aide technique de labo. Interne	9	8	0
Ouvrier professionnel des Etablissements Externe (2)	32		
Ouvrier professionnel des Etablissements Interne	19	19	10
Adjoint administratif des SD Concours Exceptionnel	157	157	0
Adjoint administratif des Etablissements Concours Exceptionnel	86	86	0
Ouvrier professionnel des Etablissements Sapin	90	20	0
Agent technique des SD Sapin	20	3	0
Total catégorie C	616	404	36
Total général (A + B + C)	1 562	1 042	250

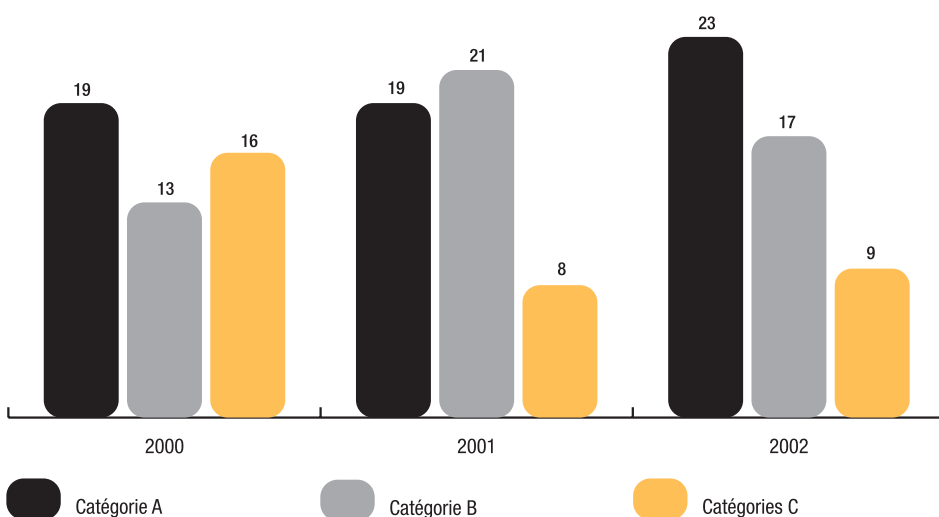
(1) Les postes non-pourvus l'ont été par les listes complémentaires du concours externe. (2) Ces concours sont déconcentrés.

(3) Ces concours sont ouverts depuis peu.

1.2 DEMANDES DE DOSSIERS/CANDIDATS INSCRITS/CANDIDATS PRÉSENTS EN 2002



1.3 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CONCOURS ET D'EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISÉS DE 2000 À 2002



2. PERSONNEL D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION

2.1 NOMBRE D'AGENTS RECRUTÉS

Type de concours : session 2002	Professeurs certifiés			Professeurs de lycées agricole			Conseillers principaux d'éducation		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Concours externes									
Postes offerts			52			50			8
Inscrits	855	1 173	2 028	361	751	1 112	265	592	857
Présents	562	784	1 346	220	445	665	169	339	508
Admis	30	20	50	25	25	50	2	6	8
Listes complémentaires	21	22	43	9	22	31	2	3	5
Concours internes									
Postes offerts			13			12			2
Inscrits	89	79	168	47	63	110	35	24	59
Présents	52	37	89	30	34	64	19	18	37
Admis	7	4	11	4	6	10	0	2	2
Listes complémentaires	1	1	2	4	1	5	1	1	2
Examens professionnels (plan SAPIN)									
Inscrits	22	21	43	31	18	49	1	1	2
Admis	10	9	19	11	9	20	0	0	0
Concours réservés									
Plan SAPIN									
Postes offerts			141			210			15
Inscrits	404	432	836	603	529	1 132	31	26	57
Listes principales et complémentaires	109	135	244	189	169	358	12	13	25

2.2 RÉPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLÔMES DES CANDIDATS INSCRITS AUX CONCOURS (EN %)

	Concours externes			Concours internes		
	PCEA	PLPA2	CPE	PCEA	PLPA2	CPE
Bac +2	0 %	2 %	0 %	0 %	19 %	0 %
Bac + 3	51 %	36 %	60 %	43 %	23 %	73 %
Bac + 4	35 %	43 %	28 %	29 %	23 %	19 %
Bac +5 et +	14 %	19 %	12 %	28 %	35 %	8 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

III. Promotions

I. CHANGEMENT DE CORPS ET DE GRADE PAR SEXE, CATÉGORIE ET SECTEUR

		Changement de corps			Changement de grade		
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Intra catégorie A	A.C	38	23	61	35	23	58
	Ens	297	268	565	407	403	810
	S. Dec	97	19	116	132	62	194
	Total	432	310	742	574	488	1 062
Donnant accès à la catégorie A	A.C	1	5	6			
	Ens	24	21	45			
	S. Dec	20	3	23			
	Total	45	29	74			
Intra catégorie B	A.C	3	5	8	8	26	34
	Ens	3	8	11	4	31	35
	S. Dec	19	47	66	87	82	169
	Total	25	60	85	99	139	238
Donnant accès à la catégorie B	A.C	2	7	9			
	Ens	14	40	54			
	S. Dec	45	140	185			
	Total	61	187	248			
Intra catégorie C	A.C	5	13	18	9	45	54
	Ens	93	233	326	61	200	261
	S. Dec	31	229	260	63	182	245
	Total	129	475	604	133	427	560
Total	A.C	49	53	102	52	94	146
	Ens	431	570	1 001	472	634	1106
	S. Dec	212	438	650	282	326	608
	Total	692	1 061	1 753	806	1 054	1 860

3 083 agents ont changé de corps et 1 860 de grade au cours de l'année.

IV. Flux géographiques

I. DONNÉES QUANTITATIVES

Lieu de départ		Lieu d'arrivée		Régions		Total
		A.C	Ile de France			
A.C	Cat. A	56	24		26	106
	Cat. B	20	2		5	27
	Cat. C et D	45	5		3	53
	Total	121	31		34	186
Ile de France	Cat. A	28	96		86	210
	Cat. B	5	56		19	329
	Cat. C et D	6	27		6	39
	Total	39	179		111	329
Régions	Cat. A			Intra région	570	830
	Cat. B			Inter région	271	309
	Cat. C et D				158	47
	Total				999	1 186
		38	123			2 346

2. RÉPARTITION PAR CATÉGORIE, EN NOMBRE ET EN POURCENTAGE

	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Titulaires				
Nombre	1 853	700	308	2 861
Pourcentage	11,28 %	7,49 %	3,20 %	8,84 %
Rappel 2001	1 623	449	187	2 259
Pourcentage	11,52 %	5,34 %	1,84 %	6,92 %

ANALYSE

EN 2002 LA MOBILITÉ GÉOGRAPHIQUE A CONCERNÉ 2 861 AGENTS, 72 % ÉTANT DE CATÉGORIE A.

Liste des sigles utilisés

Corps

ISPV : Inspecteur de la santé publique vétérinaire.

AAC : Attaché administratif d'administration centrale

AASU : Attaché d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole

AASD : Attaché administratif des services déconcentrés

SAAC : Secrétaire administratif d'administration centrale

SASD : Secrétaire administratif des services déconcentrés

SASU : Secrétaire d'administration scolaire et universitaire de l'enseignement agricole

ITA : Ingénieur des travaux agricoles

ITEF : Ingénieur des travaux des eaux et forêts

ITR : Ingénieur des travaux ruraux

PCEA : Professeur certifié de l'enseignement agricole

PLPA

Professeur de lycée professionnel agricole

CPE : Conseillers principaux d'éducation des établissements d'enseignement agricole

IE : Ingénieur d'études

Technicien FR : Technicien de formation et de recherche du ministère de l'agriculture

OP ENS : Ouvrier professionnel des établissements d'enseignement agricole publics

OEA : Ouvrier d'entretien et d'accueil

OP : Ouvrier professionnel

Secteurs d'affectation

AC : Administration centrale

ENS : Enseignement agricole

SD : Services déconcentrés

VEPHY : Services vétérinaires et phytosanitaires

NR : Non - répartis

V. Bilan 2001-2002 de la déprécarisation au MAAPAR

20 concours (ou recrutement direct en échelle 2) ont été organisés fin 2001 et en 2002. Tous les secteurs ont été concernés ainsi que toutes les catégories de personnel. Plus de 6 000 candidatures ont été enregistrées : une sur trois a débouché sur une titularisation.

En tenant compte des agents éligibles recensés en 2001 et reçus à des concours internes, ce sont plus de 2 600 contractuels qui, fin 2002, ont été titularisés (ce chiffre est à rapprocher des 9 700 agents déclarés éligibles dans le recensement de 2001).

I. CHRONOLOGIE

En application du décret n°2001-835 du 12 septembre 2001 (corps à statuts communs)

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
Secrétaires administratifs - administration centrale - services déconcentrés - SASU	A_10 octobre 2001 (JO du 14/10)	A_10 octobre 2001 (JO du 14/10)	N2001-1265 du 28 septembre 2001
Attachés d'administration centrale	idem	idem	idem

En application du décret n°2001-1245 du 20/12/01(MAAPAR) et de l'arrêté du 20/12/01 (modalités)

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
Contrôleurs sanitaires (ex-PSV)	A_18 avril 2002 (JO du 24/04)	A_3 juillet 2002 (JO du 11 juillet)	N2002-1068 du 25 février 2002
OP de l'enseignement	A_20 décembre 2001 (JO du 06/01/02)	A_22 février 2002 (JO du 27/02)	N2001-1351 du 18 décembre 2002
AASU	A_22 février 2002 (JO 27/02)	A_29 mars 2002 (JO du 9 avril)	N2002-1041 du 12 février 2002
Ingénieurs des travaux agricoles Ingénieurs des travaux eaux et forêts Ingénieurs des travaux ruraux	A_4 janvier 2002 (JO du 09/01/02)	A_22 février 2002 (JO du 27/02)	N2001-1350 du 18 décembre 2002

En application du décret n°2001-473 du 30 mai 2001 (enseignants MAAPAR) et de l'arrêté du 14 décembre 2001 modifiant l'arrêté du 31 mai 2001 (sections et modalités)

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
Enseignants concours réservés	A_10 août 2001 (JO du 24/08)	A_9 octobre 2001 (JO du 14/10)	N2001-2078 du 30 juillet
Enseignants examens professionnels	A_1er juin 2001 (JO du 02/06)	néant	N2001-2048 du 15 mai
Enseignants concours réservés	A_14 décembre 2001 (JO du 22/12)	A_29 mars 2002 (JO du 17/04)	N2001-2116 du 4 décembre
Enseignants examens professionnels	A_14 décembre 2001 (JO du 22/12)	néant	N2001-2117 du 4 décembre

En application du décret n°2002-121 du 31 janvier 2002 (titularisation sans concours en échelle 2)

Corps	Arrêtés d'ouverture	Arrêtés/ postes	Notes de service
OEA	Avis de recrutement JO du 8 février 2002	A_22 février 2002 (JO du 27/02)	N2001-1243 du 11 décembre 2001
Agents administratifs - services déconcentrés - enseignement	idem	idem	idem
Agents des services techniques - services déconcentrés - formation-recherche - administration centrale	idem	idem	idem

2. DÉPRÉCARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS EN 2001

	Nombre d'inscrits	Agents reçus et nommés	Ouvertures		Nombre d'inscrits	Agents reçus		Agents nommés	
			Emplois budgétaires	Emplois gagés		Liste principale	Liste compl.	Emplois budgétaires	Emplois gagés
	Examens professionnels						Concours réservés enseignants		
PCEA	83	40	113	0	1193	113	111	82	48
PLPA	64	33	89	287	1482	363	215	135	226
CPE	6	4	10	13	114	23	22	17	6
Sous-total			212	300		499	348	234	280
Total	153	77	512		2 789	847		514	
		(1)					(2)		
Concours réservés administratifs									
AAC			20		56	20	13	23	
SAC			5		8	5		5	
SASD			25		38	23		23	
SASU			20	4	114	24	9	12	21
Sous-total			70	4		72	22	63	21
Total				74	216		94		84
							(3)		
TOTAL 2001			282	304		648	370	374	301
			586		3 158	1 018		675	
							(1) + (2) + (3)		

3. DÉPRÉCARISATION DES AGENTS CONTRACTUELS EN 2002

	Nombre d'inscrits	Agents reçus et nommés	Ouvertures		Nombre d'inscrits	Agents reçus		Agents nommés	
			Emplois budgétaires	Emplois gagés		Liste principale et complémentaire	Emplois budgétaires	Emplois gagés	
	Examens professionnels						Concours réservés enseignants		
PCEA	43	16	80	61	836	244		170	38
PLPA	49	13	40	170	1132	358		161	166
CPE	2	0	2	13	57	25		18	6
Sous-total			122	244		627		349	210
Total	94	29	366		2 025	627		559	
		(1)					(2)		
Recrutement E2									
Agent adm SD			80		65	65		65	
Agent adm ENS TECH			42	12	175	54	121	43	36
AST AC			6		7	6	1	6	
AST SD			18		16	16		16	
AST FR			3	23	43	26	17	3	40
OEA			60	40	183	100	87	78	73
Sous-total			209	75		267	226	211	149
Total			284		489	493		360	
							(3)		
Concours réservés hors enseignants									
ITA			101	36	124	86		69	17
ITEF			26	4	22	22		22	
ITR			6		2	2		2	
IE			3	25	46	36		5	31
Technicien FR				14	17	14		4	10
AASU			8	2	13	6		5	1
AASD			6		8	6	2	6	
Agents techniques SD			20		3	3		3	
OP ENS			60	30	28	20		17	3
Contrôleurs sanitaires des services			40		24	18		18	
Sous-total			270	111		213		151	62
Total			381		287	215		213	
							(4)		
TOTAL 2002			601	430		1136	226	740	421
			1 031		2 895	1 364		1 161	
							(1) + (2) + (3) + (4)		



●●●● CHAPITRE II

La rémunération

1^{ÈRE} PARTIE

Les salaires	25
I. La masse salariale	25
1. EFFECTIFS BUDGÉTAIRES ET RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES CORRESPONDANTES	25
2. LES VACANCES D'EMPLOIS	25

2^{ÈME} PARTIE

Les primes et indemnités	26
I. Administration centrale	26
1. AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES EN FONCTION EN ADMINISTRATION CENTRALE	26
1.1 PERSONNELS ADMINISTRATIFS, D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION, DE SERVICE ET OUVRIERS	26
1.2 PERSONNELS TECHNIQUES TITULAIRES EN ADMINISTRATION CENTRALE	27
1.3 PERSONNELS CONTRACTUELS EN ADMINISTRATION CENTRALE	27
II. Services déconcentrés	28
1. AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS (DRAF)	28
1.1 CATÉGORIES A	28
1.2 CATÉGORIES B	28
1.3 CATÉGORIE C	29
1.4 AGENTS NON-TITULAIRES	29
2. AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS (DDAF)	30
2.1 CATÉGORIE A	30
2.2 CATÉGORIE B	30
2.3 CATÉGORIE C	31
III. Enseignement	31
1. PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET SUPÉRIEUR	31
2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PERSONNELS STATUT FORMATION-RECHERCHE	32
3. AUTRES PRIMES SERVIES DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT	32
4. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - PERSONNELS ENSEIGNANTS	32
IV. Directeurs d'établissement	33

3^{ÈME} PARTIE

Evolution et répartition des salaires	35
I. Répartition par statut et tranche indiciaire	35
1. RÉPARTITION SUR 3 ANS	35
II. Tranches indiciaires	35
1. VALEUR DU POINT D'INDICE	35
III. Tranches indiciaires par secteurs d'activité	35
1. ADMINISTRATION CENTRALE	35
2. ENSEIGNEMENT	35
3. SERVICES DÉCONCENTRÉS	35
VI. Ecart extrême de traitement par catégorie	35

Les salaires

I. La masse salariale

I. EFFECTIFS BUDGÉTAIRES ET RÉMUNÉRATIONS PRINCIPALES CORRESPONDANTES

Effectifs budgétaires au 31 décembre 2002	Rémunérations principales correspondantes		
	crédits votés	crédits dépensés	
Ministre	1	93 490	203 308
Total chap.31.90:art.10	1		
Administration centrale	2 022	61 106 772	58 905 412
B.A.P.S.A.	7	294 575	90 749
Total chap.31.90:art.10, 20 et 50	2 029	61 401 347	58 996 161
Services déconcentrés	9 544	235 904 385	269 708 757
Services vétérinaires et phytosanitaires	4306	110 225 095	72 161 973
Total chap.31.90:art.30 et 90	13 850	346 129 480	341 870 730
Enseignement et recherche	15 323	404 052 101	401 207 179
Total chap.31.90:art.40, 60 et 80	15 323	404 052 101	401 207 179
Totaux	31 203	811 676 418	802 277 378
<i>Indemnités et allocations diverses:</i>			
Administration centrale: chap.31.02 art. 20		16 968 767	22 129 110
Services déconcentrés : chap.31.02 art. 30 et 90		133 548 465	133 364 160
Enseignement:chap.31.02 art. 40, 60 et 80		48 463 299	57 544 394
Sous-total		198 980 531	213 037 664
Total des rémunérations plus indemnités		1 010 656 949	1 015 315 042
Nouvelle bonification indiciaire (chap. 31-90 art. 70)		3 060 301	3 851 044
Total		1 013 717 250	1 019 166 086

2. LES VACANCES D'EMPLOIS

LES VACANCES D'EMPLOIS
S'ÉLÈVENT À 649
AU 31 DÉCEMBRE 2002

Effectifs budgétaires inscrits en LFI	31 202
<i>Emplois non budgétaires</i>	
1/ Surnombres	737
2/ Agents rémunérés sur le chapitre 31 - 96 (hors vacataire)	1 181
3/ Ouvriers d'Etat	44
<i>Mouvements en gestion 2002</i>	
1/ Transfert de postes depuis le ministère de l'écologie et du développement durable	679
2/ Transferts Etablissements publics	
- CEMAGREF	51
- IFN	57
- ONF	524
- AGEMA	117
- MAD remboursées	-81
<i>Postes budgétaires ne relevant pas de la gestion du MAAPAR</i>	
Elèves inspecteurs du travail	- 19
Corps INSEE	- 175
Corps des personnels militaires	- 8
Effectifs budgétaires autorisés en gestion (1)	34 309
<i>Effectifs réellement payés 2002</i>	
Effectifs physiques	38 794
Effectifs réellement payés en ETP (2)	33 660
Vacances d'emplois (1)-(2)	649

Les primes et indemnités

I. Administration centrale

I. AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES EN FONCTION EN ADMINISTRATION CENTRALE

(montants en euros)

I.1 PERSONNELS ADMINISTRATIFS, D'ENSEIGNEMENT ET D'ÉDUCATION, DE SERVICE ET OUVRIERS

Liste des sigles utilisés

EIS : espace indiciaire spécifique

IAT : indemnité d'administration et de technicité

IFSC : indemnité forfaitaire allouée aux agents contractuels

IFTS : indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires
ihts : indemnité horaire pour travaux supplémentaires

IRE : indemnité de responsable d'exploitation ou d'atelier technologique

ISF : indemnité spéciale de fonction

ISOE : indemnité de suivi et d'orientation des élèves

ISSQ : indemnité spéciale de sujétions

NEI : nouvel échelonnement indiciaire

PPR : prime de participation à la recherche

PR : prime de rendement

PRES : prime de recherche et d'enseignement supérieur

PS : prime spéciale

PSR : prime de service et de rendement

Corps	PR et IAT ou IFTS
Agents titulaires bénéficiant de la PR et des IFTS	
Administrateur Civil Hors classe, chef de bureau	25 002
Administrateur Civil Hors classe	23 782
Administrateur Civil 1ère classe, chef de bureau	22 105
Administrateur Civil 1ère classe	20 886
Administrateur Civil 2ème classe, chef de bureau	19 666
Administrateur Civil 2ème classe	18 446
Attaché d'administration centrale, chef de mission, chef de bureau	14 876
Attaché d'administration centrale, chef de mission	14 113
Attaché principal d'administration centrale 1ère classe, chef de bureau	14 158
Attaché principal d'administration centrale 1ère classe	12 939
Attaché principal d'administration centrale 2ème classe, chef de bureau	12 288
Attaché principal d'administration centrale 2ème classe	11 068
Attaché d'administration centrale, chef de bureau échelons 8 à 12	11 211
Attaché d'administration centrale, chef de bureau échelons 2 à 7	9 925
Attaché d'administration centrale échelons 8 à 12	10 449
Attaché d'administration centrale échelons 2 à 7	9 163
PCEA-PLP Hors classe, chef de bureau	10 230
PCEA-PLP-CPE Hors classe	9 468
PCEA-PLP-CPE classe normale	9 163
Secrétaire administratif d'administration centrale classe exceptionnelle	8 244
Secrétaire administratif d'administration centrale classe supérieure	7 499
Secrétaire administratif d'administration centrale échelons 8 à 13	7 198
Agent principal des services techniques	6 643
Chef du service intérieur et du matériel échelons 7 à 11 ou 13	6 643
Agents titulaires bénéficiant de la PR et de l'IAT	
Secrétaire administratif d'administration centrale échelons 1 à 7	6 529
Chef du service intérieur et du matériel échelons 1 à 7	6 643
Adjoint Administratif principal 1ère classe (NEI)	6 529
Adjoint Administratif principal 2ème classe (E 5)	5 517
Adjoint Administratif (E 4)	5 327
Agent Administratif 1ère Classe (E 3)	5 327
Agent Administratif 2ème Classe (E 2)	5 327
Maître Ouvrier Principal (EIS)	6 529
Maître Ouvrier (E5)	5 517
Ouvrier Professionnel Principal (E 4)	5 327
Agent des services techniques 1ère Classe (E3)	5 327
Agent des services techniques 2ème Classe (E2)	5 327
Conducteurs auto (bénéficiant par ailleurs d'indemnités spécifiques non incluses)	
Conducteur hors catégorie	3 076
Conducteur 1ere catégorie	3 076
Conducteur 2ème catégorie	2 695

I.2 PERSONNELS TECHNIQUES TITULAIRES EN ADMINISTRATION CENTRALE

Corps / Grade	IFTS ou IAT	PSR	PS	ISSQ	Total Primes
Ingénieur en chef du génie rural, des eaux et des forêts	3 949	4 808	16 069	-	24 826
Ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts	2 785	2 333	11 587	-	17 615
Inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire	4 629	4 967	-	14 186	23 782
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	4 004	2 953	-	11 375	18 332
Ingénieurs divisionnaires des travaux agricoles, des eaux et forêts et des travaux ruraux	2 185	2 670	12 972	-	17 827
Ingénieurs des travaux agricoles, des eaux et forêts et des travaux ruraux	2 154	1 510	9 043	-	12 707
Chef Technicien supérieur (secteur GREF)	1 988	1 182	6 698	-	9 868
Technicien supérieur principal (secteur GREF)	1 969	1 114	6 535	-	9 618
Technicien supérieur Classe Normale (sect GREF) échelons 6 à 13	1 900	811	7 768	-	9 004
Technicien supérieur Classe Normale (sect GREF) échelons 1 à 5	1 107	811	6 294	-	8 212

I.3 PERSONNELS CONTRACTUELS EN ADMINISTRATION CENTRALE

Grade	IFTS
Statut unique - catégorie fonctionnelle, chef de bureau	9 299
Statut unique - catégorie fonctionnelle	8 842
Statut unique - catégorie exceptionnelle, chef de bureau	6 555
Statut unique - catégorie exceptionnelle	6 098
Statut unique - hors classe	5 009
Statut unique - classe normale	4 767
Assimilés B	3 442

II. Services déconcentrés

I. AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS (DRAF, CONSEILS GÉNÉRAUX ET PERSONNELS TECHNIQUES EN DDSV) (montants en euros)

I.1 CATÉGORIE A

* LES MONTANTS « PRIME SPÉCIALE » FIGURANT DANS CE TABLEAU REPRÉSENTENT LA MOYENNE DES SOMMES.

Corps / Grade	PSR	IFTS ou IAT	PS*	ISF	ISSQ (en DDSV)	Total primes
Ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts classe exceptionnelle	8 895	-	28 240	-	-	37 135
Ingénieur général du génie rural des eaux et des forêts classe normale	7 145	-	27 050	-	-	34 195
Ingénieur en Chef du Génie rural, des eaux et des forêts	4 808	-	16 069	-	-	20 877
Ingénieur du Génie rural, des eaux et des forêts	2 333	-	11 587	-	-	13 920
Inspecteurs généraux de la santé publique vétérinaire 2ème classe	8 862	-	-	25 334	-	34 196
Inspecteur en Chef de la santé publique vétérinaire	4 967	-	-	-	14 186	19 153
Inspecteur de la santé publique vétérinaire	2 953	-	-	-	11 375	14 328
Attaché, chef de mission, chef de Service	-	3 123	9 034	-	-	12 157
Attaché, chef de mission	-	3 016	5 962	-	-	8 978
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1ère classe (Chef de Service)	-	3 117	8 861	-	-	11 978
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1ère classe	-	3 007	5 721	-	-	8 728
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2ème classe (Chef de Service)	-	3 048	6 882	-	-	9 930
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2ème classe	-	2 962	4 443	-	-	7 405
Attaché administratif des services déconcentrés (Chef de Service)	-	2 266	5 373	-	-	7 639
Attaché administratif des services déconcentrés	-	2 199	3 449	-	-	5 648
Ingénieur des travaux, chef de mission	3 011	-	13 972	-	-	16 983
Ingénieur des travaux A - FD et PV, chef de mission	3 011	-	-	13 972	-	16 983
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	2 670	-	12 972	-	-	15 642
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles (FD et PV- Chef de Service)	2 670	-	-	13 372	-	16 042
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles (FD et PV)	2 670	-	-	11 079	-	13 749
Ingénieur des travaux agricoles, des eaux et forêt, des travaux ruraux	1 510	-	9 043	-	-	10 553
Ingénieur des travaux agricoles (FD et PV)	1 510	-	-	9 043	-	10 553

I.2 CATÉGORIE B

Corps / Grade	PSR	IFTS ou IAT	PS*	ISF	ISSQ (en DDSV)	Total primes
Chef technicien supérieur (sect GREF)	1 182	-	6 698	-	-	7 880
Chef technicien supérieur (secteur PV)	1 182	-	-	7 003	-	8 185
Chef technicien supérieur (secteur vétérinaire)	1 824	-	-	-	6 496	8 320
Technicien supérieur principal (secteur GREF)	1 114	-	6 535	-	-	7 649
Technicien supérieur principal (secteur PV)	1 114	-	-	6 497	-	7 611
Technicien supérieur principal (secteur Vétérinaire)	1 640	-	-	-	6 188	7 828
Technicien supérieur (secteur GREF)	811	-	6 294	-	-	7 105
Technicien supérieur (secteur PV)	811	-	-	6 294	-	7 105
Technicien supérieur (secteur Vétérinaire)	1 510	-	-	-	5 655	7 165
Contrôleurs sanitaires classe supérieure	1 510	-	-	-	5 655	7 165
Contrôleurs sanitaires classe normale	1 510	-	-	-	5 655	7 165
Assistant principal de service social	-	4 168	-	-	-	4 168
Assistant de service social	-	3 335	-	-	-	3 335
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle	-	2 150	2 897	-	-	5 047
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe supérieure	-	2 100	2 739	-	-	4 839
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IFTS)	-	1 728	2 461	-	-	4 189
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IAT)	-	1 385	2 139	-	-	3 524

I.3 CATÉGORIE C

Corps / Grade	PSR ou IAT	IFTS	PS* primes	Total
Adjoint Technique principal	620	-	3 926	4 546
Adjoint technique (E5)	620	-	3 653	4 273
Agent technique principal (E 4)	540	-	3 241	3 781
Agent technique (E 3)	540	-	3 189	3 729
Maître ouvrier Principal (EIS)	-	1 594	2 288	3 882
Maître ouvrier (E 5)	-	1 396	2 013	3 409
Adjoint administratif principal 1ère classe (NEI)	-	1 614	2 286	3 900
Adjoint administratif principal 2ème classe (E 5)	-	1 396	1 986	3 382
Adjoint administratif (E 4)	-	1 327	1 892	3 219
Agent administratif 1ère classe (E 3)	-	1 285	1 763	3 048
Agent administratif 2ème classe (E 2)	-	1 256	1 723	2 979
Ouvrier principal (E 4)	-	1 327	1 853	3 180
Ouvrier principal (E 3)	-	1 285	1 801	3 086
Agent des services techniques 1ère classe (E3)	-	1 285	1 763	3 048
Agent des services techniques 2ème classe (E2)	-	1 256	1 723	2 979

I.4 AGENTS NON-TITULAIRES

Catégorie A

Corps / Grade	IFSC	ISSQ	TOTAL
Catégorie fonctionnelle	6 469		6 469
Catégorie exceptionnelle	4 752		4 752
Catégorie exceptionnelle (SV ou PV)	4 752	488	5 240
1ère Catégorie Hors classe	4 172		4 172
1ère Catégorie CI N	2 664		2 664
1ère Catégorie CI N (SV ou PV)	2 664	488	3 152

Catégorie B

Corps / Grade	IFSC	ISSQ	TOTAL
Secteur administratif	1 769		1 769
Secteur technique	1 259		1 259
Secteur vétérinaire & PV	1 199	488	1 687

2. AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS (DDAF ET PERSONNELS ADMINISTRATIFS EN DDSV) (montants en euros)

2.1 CATÉGORIE A

LES MONTANTS « PRIME SPÉCIALE » FIGURANT DANS CE TABLEAU REPRÉSENTENT LA MOYENNE DES SOMMES VERSÉES AUX AGENTS AFFECTÉS EN DDAF.

Corps / Grade	PSR	IFTS ou IAT	PS*	Total primes
Ingénieur en Chef du Génie rural, des eaux et des forêts	4 808	-	20 393	25 201
Ingénieur du Génie rural, des eaux et des forêts	2 333	-	14 334	16 667
Chef mission (IT) en DDAF	3 011	-	17 285	20 296
Attaché, chef de mission, chef de Service	-	3 123	11 176	10 391
Attaché, chef de mission	-	3 016	7 375	10 391
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1ère classe (Chef de Service)	-	3 117	10 962	14 079
Attaché administratif principal des services déconcentrés 1ère classe	-	3 007	7 077	10 084
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2ème classe (Chef de Service)	-	3 048	8 514	11 562
Attaché administratif principal des services déconcentrés 2ème classe	-	2 962	5 497	8 459
Attaché administratif des services déconcentrés (Chef de Service)	-	2 266	6 647	8 913
Attaché administratif des services déconcentrés	-	2 199	4 267	6 466
Ingénieur divisionnaire des travaux agricoles, des travaux ruraux, des eaux et forêts	2 670	-	16 048	18 718
A A P SD 2 cl (Chef Serv DDAF)	-	2 679	8 514	11 193
Ingénieur des travaux agricoles, des eaux et forêt, des travaux ruraux	1 510	-	11 187	12 697

2.2 CATÉGORIE B

Corps / Grade	PSR	IFTS ou IAT	PS*	Total primes
Chef technicien supérieur (sect GREF)	1 182	-	8 286	9 468
Technicien supérieur principal (secteur GREF)	1 114	-	8 083	9 197
Technicien supérieur (secteur GREF)	811	-	7 768	8 579
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe exceptionnelle	-	2 150	3 583	5 733
Secrétaire administratif des services déconcentrés classe supérieure	-	2 100	3 388	5 488
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IFTS)	-	1 728	3 045	4 773
Secrétaire administratif des services déconcentrés (IAT)	-	1 385	2 647	4 032

2.3 CATÉGORIE C

Corps / Grade	PSR	IFTS ou IAT	PS*	Total primes
Adjoint Technique principal	620	-	4 857	5 477
Adjoint technique (E5)	620	-	4 519	5 139
Agent technique principal (E 4)	540	-	4 009	4 549
Agent technique (E 3)	540	-	3 945	4 485
Maître ouvrier Principal EIS)	-	1 594	2 830	4 424
Maître ouvrier (E 5)	-	1 396	2 490	3 886
Adjoint administratif principal 1ère classe (NEI)	-	1 614	2 828	4 442
Adjoint administratif principal 2ème classe (E 5)	-	1 396	2 467	3 863
Adjoint administratif (E 4)	-	1 327	2 340	3 667
Agent administratif 1ère classe (E 3)	-	1 285	2 181	3 466
Agent administratif 2ème classe (E 2)	-	1 256	2 132	3 388
Ouvrier principal (E 4)	-	1 327	2 292	3 619
Ouvrier principal (E 3)	-	1 285	2 228	3 513
Agent des services techniques 1ère classe (E3)	-	1 285	1 763	3 048
Agent des services techniques 2ème classe (E2)	-	1 256	1 723	2 979

III. Enseignement

I. PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, OUVRIERS ET DE SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

TECHNIQUE ET SUPÉRIEUR (montants en euros)

Corps	IFTS ou IAT
Attaché administratif des services scolaires et universitaires principal 1 classe	2 712
Attaché administratif des services scolaires et universitaires principal 2 classe	2 712
Attaché administratif des services scolaires et universitaires > 8	2 008
Attaché administratif des services scolaires et universitaires < 8	2 008
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires classe exceptionnelle	2 300
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires classe supérieure	2 300
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires (IFTS)	1 980
Secrétaire administratif des services scolaires et universitaires (IAT)	1 610
Adjoint administratif principal 1 (NEI)	1 894
Adjoint administratif principal 2 (E 5)	
Agent administratif 1ère classe (E 3)	
Agent administratif 2ème classe (E 2)	1 476
Maître ouvrier Principal (EIS)	1 868
Maître ouvrier SD (E 5)	1 868
Ouvrier Professionnel Principal (E 4)	1 556
Ouvrier Professionnel (E 3)	1 511
Ouvrier d'entretien et d'accueil 1ère classe (E3)	1 511
Ouvrier d'entretien et d'accueil 2ème classe (E2)	1 476

2. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : PERSONNELS STATUT FORMATION-RECHERCHE

Corps	PPR
Ingénieur de recherche Hors classe	6 724
Ingénieur de recherche 1ère classe	6 227
Ingénieur de recherche 2ème classe	4 684
Ingénieur d'études Hors classe	4 041
Ingénieur d'études 1ère classe	2 949
Ingénieur d'études 2ème classe	2 742
Assistant ingénieur > échelon 8	2 427
Assistant ingénieur < échelon 7	2 273
Technicien 3ème grade échelon 5 à 8	2 206
Technicien 3ème grade < échelon 4	2 107
Technicien 2ème grade échelon 5 à 8	2 131
Technicien 2ème grade < échelon 4	2 068
Technicien 1er grade échelon 9 et +	1 918
Technicien 1er grade échelons 5 à 8	1 817
Technicien 1er grade < échelon 4	1 730
Adjoint Technique principal	1 906
Adjoint Technique < 9ème échelon	1 800
Adjoint Technique échelons 5 à 8	1 672
Adjoint Technique < 4ème échelon	1 587
Agent Technique PR > échelon 9	1 729
Agent Technique PR échelons 5 à 8	1 623
Agent Technique PR < échelon 4	1 540
Agent Technique > échelon 9	1 675
Agent Technique échelons 5 à 8	1 581
Agent Technique < échelon 4	1 509
Agent Services Techniques 1ère classe échelons 9 et +	1 618
Agent Services Techniques 1ère classe échelons 5 à 8	1 532
Agent Services Techniques 1ère classe échelons 1 à 4	1 433
Agent Services Techniques 2ème cl échelons 9 et +	1 572
Agent Services Techniques 1ère classe échelons 5 à 8	1 493
Agent Services Techniques 1ère classe échelons 1 à 4	1 381

3. AUTRES PRIMES SERVIES DANS LE SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT

Primes de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	1 168
Prime d'administration pour les directeurs de l'ENESAD, de, l'INA, des ENV, des ENSA, de l'ENSIAA et du CNEARC	5 554
Indemnités de sujétions spéciales pour les directeurs des ENIT	4 548
Indemnités de charges administratives pour les inspecteurs principaux de l'enseignement agricole	6 512
Indemnités de charges administratives pour les inspecteurs de l'enseignement agricole	4 884
Indemnité forfaitaire des personnels d'éducation des conseillers principaux d'éducation	1 012

4. ENSEIGNEMENT TECHNIQUE - PERSONNELS ENSEIGNANTS

Indemnité de suivi et d'orientation des élèves		
Tous corps d'enseignants titulaires et non titulaires		1 118
	Part mobile taux 1	1 313
	Part mobile taux 2	1 147
	Part mobile taux 3	834
Indemnité de responsables d'exploitation ou d'atelier technologique		
Enseignants titulaires et non titulaires chargés de ces fonctions suivants	1ère catégorie	5 267
	2ème catégorie	3 950
	3ème catégorie	2 634
Indemnité de première affectation		
Agents titularisés et affectés dans certains établissements classés prioritaires (indemnité versée en trois annuités)		2 158
Prime d'enseignement supérieur (PES)		
Enseignants titulaires affectés en établissement d'enseignement supérieur		1 168
Indemnité forfaitaire des personnels d'éducation des conseillers principaux d'éducation		1 012

IV. Directeurs d'établissement

(montants en euros)

Proviseurs	Indemnités de sujétions spéciales	Indemnités de responsabilités
LEGTA		
4ème + catégorie	4 716	
4ème catégorie	2 544	
3ème catégorie	1 876	12 758
2ème catégorie	1 876	
1ère catégorie	1 876	
LPA		
4ème catégorie	1 876	
3ème catégorie	1 876	8 710
2ème catégorie	1 876	
1ère catégorie	1 876	
Proviseurs adjoints de LEGTA		
4ème + catégorie	3 374	
4ème catégorie	2 090	
3ème catégorie	1 452	8 506
2ème catégorie	1 452	
1ère catégorie	1 452	
Proviseurs adjoints de LPA		
4ème catégorie	1 452	
3ème catégorie	1 452	6 151
2ème catégorie	1 452	
1ère catégorie	1 452	

Liste des sigles utilisés

DSV : direction des services vétérinaires

ENS. SUP. : enseignement supérieur

ENS. TECH. : enseignement technique

FD : formation et développement

FR : formation recherche

GREF : génie rural, eaux et forêts

PV : protection des végétaux

SV : services vétérinaires

LES PRINCIPALES PRIMES

IAT (INDEMNITÉ D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 2002-61 DU 14 JANVIER 2002
- ARRÊTÉ DU 14 JANVIER 2002 FIXANT LES TAUX RÉGLEMENTAIRES
- ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 2002 (CORPS ASSIMILÉS)

BÉNÉFICIAIRES :

– DÈS LORS QU'ILS EXERCENT EN ADMINISTRATION CENTRALE, DANS LES SERVICES DÉCONCENTRÉS, EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT OU EN ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT, LES FONCTIONNAIRES DES FILIÈRES ADMINISTRATIVE, OUVRIÈRE ET DES SERVICES ET, SELON UN TABLEAU D'ASSIMILATION, D'AUTRES FONCTIONNAIRES DE GRADE ÉQUIVALENT ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, PEUVENT PERCEVOIR CETTE INDEMNITÉ.

IFTS SERVICES DÉCONCENTRÉS (INDEMNITÉS FORFAITAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 2002-63 DU 14 JANVIER 2002
- ARRÊTÉ DU 14 JANVIER 2002 FIXANT LES TAUX RÉGLEMENTAIRES
- ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 2002 (CORPS ASSIMILÉS)

BÉNÉFICIAIRES :

– DÈS LORS QU'ILS EXERCENT EN SERVICES DÉCONCENTRÉS, EN ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'ENSEIGNEMENT OU EN ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADMINISTRATIFS DE L'ÉTAT, LES FONCTIONNAIRES DES FILIÈRES ADMINISTRATIVE, OUVRIÈRE ET DES SERVICES APPARTENANT À DES CORPS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET, SELON UN TABLEAU D'ASSIMILATION, D'AUTRES FONCTIONNAIRES DE GRADE ÉQUIVALENT ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC, PEUVENT PERCEVOIR L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

IFTS ADMINISTRATION CENTRALE

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 2002-62 DU 14 JANVIER 2002
- ARRÊTÉ DU 14 JANVIER 2002 FIXANT LES TAUX RÉGLEMENTAIRES
- ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 2002 (CORPS ASSIMILÉS)

BÉNÉFICIAIRES :

– DÈS LORS QU'ILS EXERCENT EN ADMINISTRATION CENTRALE, LES FONCTIONNAIRES APPARTENANT À DES CORPS D'ADMINISTRATION CENTRALE ET SELON UN TABLEAU D'ASSIMILATION, D'AUTRES FONCTIONNAIRES DE GRADE ÉQUIVALENT ET LES AGENTS NON TITULAIRES DE DROIT PUBLIC PEUVENT PERCEVOIR L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES.

ISF (INDEMNITÉ SPÉCIALE DE FONCTION)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 2000-241 DU 13 MARS 2000 ;
- ARRÊTÉ DU 13 MARS 2000 FIXANT LES TAUX RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2000.

BÉNÉFICIAIRES :

– FONCTIONNAIRES APPARTENANT AUX CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES ET DES TECHNICIENS DES SERVICES DU MAP AFFECTÉS DANS LES DIRECTIONS D'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DONT LA LISTE FIGURE DANS L'ARRÊTÉ SUSVISÉ.

ISSQ (INDEMNITÉ SPÉCIALE DE SUJÉTIONS « QUALITÉ »)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 2000-240 DU 13 MARS 2000 ;
- ARRÊTÉ DU 6 DÉCEMBRE 2002 FIXANT LES TAUX RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES AU 1^{ER} JANVIER 2002.

BÉNÉFICIAIRES :

– FONCTIONNAIRES APPARTENANT AUX CORPS DES INSPECTEURS DE LA SANTÉ PUBLIQUE VÉTÉRINAIRE ET CONTRÔLEURS SANITAIRES ;

– FONCTIONNAIRES APPARTENANT AUX CORPS DES INGÉNIEURS DES TRAVAUX AGRICOLES ET DES TECHNICIENS DES SERVICES DU MAP, DES ADJOINTS TECHNIQUES, AGENTS TECHNIQUES, DES MAÎTRES OUVRIERS ET DES OUVRIERS PROFESSIONNELS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS EXERÇANT LEURS FONCTIONS DANS LES DIRECTIONS D'ADMINISTRATION CENTRALE ET LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DONT LA LISTE FIGURE DANS L'ARRÊTÉ SUSVISÉ.

PS (PRIME SPÉCIALE)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 2000-239 DU 13 MARS 2000 ;
- ARRÊTÉS DU 13 MARS 2000 PRIS EN APPLICATION DU DÉCRET SUSVISÉ.

BÉNÉFICIAIRES :

- FONCTIONNAIRES DES CORPS OU EMPLOIS VISÉS PAR L'ARRÊTÉ DU 13 MARS 2000 EN POSITION NORMALE D'ACTIVITÉ DANS LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE, LES SERVICES DÉCONCENTRÉS ET LES SERVICES VÉTÉRINAIRES, DANS LES SERVICES À COMPÉTENCE NATIONALE ET CERTAINS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS OU MIS À DISPOSITION ;

PSR (PRIME DE SERVICE ET DE RENDEMENT)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 70.354 DU 21 AVRIL 1970 MODIFIÉ, (CATÉGORIES A ET B) ;

BÉNÉFICIAIRES :

- FONCTIONNAIRES DES CORPS TECHNIQUES VISÉS PAR LE DÉCRET PRÉCITÉ.

PRIME DE RENDEMENT DES PERSONNELS TECHNIQUE DE CATÉGORIE C

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 93-600 DU 3 MARS 1993 (CATÉGORIE C).
- ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 PRIS EN APPLICATION DU DÉCRET SUSVISÉ

BÉNÉFICIAIRES :

- FONCTIONNAIRES DES CORPS TECHNIQUES VISÉS PAR LES DÉCRETS PRÉCITÉS.

PPR (PRIME DE PARTICIPATION À LA RECHERCHE)

TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- DÉCRET N° 95-1105 DU 12 OCTOBRE 1995 ; ET ARRÊTÉ DU 12 OCTOBRE 1995 PRIS EN SON APPLICATION

BÉNÉFICIAIRES :

- INGÉNIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Évolution et répartition des salaires

I. Répartition par statut et tranche indiciaire

I. RÉPARTITION SUR 3 ANS

Statut	Année	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	2000	5 915	6 329	4 635	2 036	4 521	4 935	933	29 304
	2001	5 896	6 203	4 879	2 198	4 776	4 937	962	29 851
	2002	6 346	6 716	5 483	2 521	5 121	4 958	1 034	32 179
Contractuels et auxiliaires	2000	2 078	520	288	73	147	324	18	3 448
	2001	1 943	857	297	88	137	359	24	3 705
	2002	1 870	432	200	70	110	321	26	3 029
Total général	2000	7 993	6 849	4 923	2 109	4 668	5 259	951	32 752
	2001	7 839	7 060	5 176	2 286	4 913	5 296	986	33 556
	2002	8 216	7 148	5 683	2 591	5 231	5 279	1 060	35 208

II. Les tranches indiciaires

VALEUR DU POINT D'INDICE

La valeur du point d'indice nouveau majoré au 31 décembre 2002 est de 52,4933 euros.

III. Tranches indiciaires par secteur d'activité

I. ADMINISTRATION CENTRALE

Indice nouveaux majorés

Statut	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	232	429	302	121	291	300	124	1 799
Contractuels	1	5	15	12	25	120	7	185
Total général	233	434	317	133	316	420	131	1 984

2. ENSEIGNEMENT

Indice nouveaux majorés

Statut	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	3 290	2 183	2 598	1 551	2 874	3 304	404	16 204
Contractuels	1 788	373	133	21	37	38	15	2 405
Total général	5 078	2 556	2 731	1 572	2 911	3 342	419	18 609

3. SERVICES DÉCONCENTRÉS

Indice nouveaux majorés

Statut	<328	329-380	381-455	456-488	489-606	607-820	Echelle Lettre	Total
Titulaires	2 722	3 973	2 490	815	1 886	1 215	480	13 581
Contractuels	80	54	52	36	47	163	4	436
Total général	2 802	4 027	2 542	851	1 933	1 378	484	14 017

VI. Ecart extrême de traitement par catégorie

AGENTS TITULAIRES

Catégorie statutaire	Minima		Maxima			Moyenne
	indice majoré au 31/12/02	Traitement net mensuel(*)	indice majoré au 31/12/02	Traitement net mensuel(*)	Rapport entre maxima et minima	
A +	361	1 455,21	Groupe E2	5 316,95	3,65	3 386
A	316	1 273,81	820	3 305,46	2,59	2 290
B	286	1 152,88	533	2 148,55	1,86	1 651
C et D	234	943,26	414	1 668,85	1,77	1 306

(*) traitement brut moins retenues pour pensions et sécurité sociale

TRAITEMENT EN VIGUEUR
AU 31 DÉCEMBRE 2002 SANS
SUPPLÉMENT FAMILIAL
DE TRAITEMENT.



●●●● CHAPITRE III

Les conditions de travail

CHAPITRE III

Les conditions de travail

1^{ÈRE} PARTIE

Le travail à temps partiel	39
I. Présentation par statut	39
1. NOMBRE DE TITULAIRES À TEMPS PARTIEL	39
2. NOMBRE DE NON-TITULAIRES À TEMPS PARTIEL	39
3. ENSEMBLE TITULAIRES ET NON TITULAIRES À TEMPS PARTIEL	39
II. Temps partiel par secteur	40
1. ADMINISTRATION CENTRALE	40
2. SERVICES DÉCONCENTRÉS ET SERVICES VÉTÉRIANAIRES ET PHYTOSANITAIRES	40
3. ENSEIGNEMENT	40

2^{ÈME} PARTIE

Les congés de formation professionnelle	41
I. Les congés de formation professionnelle par catégorie et durée	41
II. Les congés de formation professionnelle par catégorie et secteur	41

3^{ÈME} PARTIE

La modernisation des services	42
I. Informatique	42
1. PRODUCTION ET DIFFUSION DES DONNÉES	42
2. SYSTÈME D'INFORMATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE	42
2.1 GESTION DES AIDES ET DES MESURES AGRICOLES ET SYLVICOLE	42
2.2 DOMAINE VÉTÉRIANAIRE	44
2.3 PROTECTION DES VÉGÉTAUX	45
2.4 AUTRES	46
3. GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE	46
3.1 DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE	46
3.2 DOMAINE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE	47
4. MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES COMMUNES	48
5. SCHÉMA DIRECTEUR	50
6. ANIMATION DU RÉSEAU HUMAIN	50
II. Logistique des services	51
1. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (ADMINISTRATION CENTRALE) BILAN DES TRAVAUX 2002	51
2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS	53

Le travail à temps partiel

I. Présentation par statut

I. NOMBRE DE TITULAIRES À TEMPS PARTIEL

Situation	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	48	7	10	65
	Femmes	232	55	129	416
	Total	280	62	139	481
Temps partiel 60 %	Hommes	3	3	2	8
	Femmes	36	31	63	130
	Total	39	34	65	138
Temps partiel 70 %	Hommes	6	4	5	15
	Femmes	54	20	50	124
	Total	60	24	55	139
Temps partiel 80 %	Hommes	97	84	56	237
	Femmes	529	614	1 145	2288
	Total	626	698	1 201	2525
Temps partiel 90 %	Hommes	32	24	7	63
	Femmes	115	124	217	456
	Total	147	148	224	519
Total	Hommes	186	122	80	388
	Femmes	966	844	1 604	3 414
	Total	1 152	966	1 684	3 802

2. NOMBRE DE NON-TITULAIRES À TEMPS PARTIEL

Situation	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	145	309	1	455
	Femmes	288	240	3	531
	Total	433	549	4	986
Temps partiel 60 %	Hommes	1			1
	Femmes	7	3	2	12
	Total	0	3	2	13
Temps partiel 70 %	Hommes	3			3
	Femmes	3	2	1	6
	Total	6	2	1	9
Temps partiel 80 %	Hommes	14	3	1	18
	Femmes	38	52	16	106
	Total	52	55	17	124
Temps partiel 90 %	Hommes	7	18		25
	Femmes	15	17	6	38
	Total	22	35	6	63
Total	Hommes	170	330	2	502
	Femmes	351	314	28	693
	Total	521	644	30	1 195

3. ENSEMBLE TITULAIRES ET NON TITULAIRES À TEMPS PARTIEL

Situation	Sexe	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Temps partiel 50 %	Hommes	193	316	11	520
	Femmes	520	295	132	947
	Total	713	611	143	1467
Temps partiel 60 %	Hommes	4	3	2	9
	Femmes	43	34	65	142
	Total	47	37	67	151
Temps partiel 70 %	Hommes	9	4	5	18
	Femmes	57	22	51	130
	Total	66	26	56	148
Temps partiel 80 %	Hommes	111	87	57	255
	Femmes	567	666	1161	2 394
	Total	678	753	1218	2 649
Temps partiel 90 %	Hommes	39	42	7	88
	Femmes	130	141	223	494
	Total	169	183	230	582
Total	Hommes	356	452	82	890
	Femmes	1 317	1 158	1 632	4 107
	Total	1 673	1 610	1 714	4 997

II. Temps partiel par secteur

I. ADMINISTRATION CENTRALE

Situation	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Temps partiel 50 %	4	2	10	16
Temps partiel 60 %	7	1	3	11
Temps partiel 70 %	3	1	3	7
Temps partiel 80 %	57	58	75	190
Temps partiel 90 %	24	8	8	40
Total	95	70	99	264

2. SERVICES DÉCONCENTRÉS ET SERVICES VÉTÉRIANAIRES ET PHYTOSANITAIRES

Situation	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Temps partiel 50 %	13	24	49	86
Temps partiel 60 %	13	19	33	65
Temps partiel 70 %	10	9	25	44
Temps partiel 80 %	145	310	500	955
Temps partiel 90 %	66	87	118	271
Total	247	449	725	1 421

3. ENSEIGNEMENT

Situation	Catégorie A	Catégorie B	Catégories C et D	Total
Temps partiel 50 %	692	567	70	1 329
Temps partiel 60 %	21	7	23	51
Temps partiel 70 %	45	8	25	78
Temps partiel 80 %	401	165	523	1 089
Temps partiel 90 %	50	37	75	162
Total	1 209	784	716	2 709

Les congés de formation professionnelle

I. Les congés de formation professionnelle par catégorie et durée

Durée	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
< 1 an	9	6	10	10	2	7	21	23
> 1 an	26	35	2	5	1	3	29	43
Sous-Total	35	41	12	15	3	10	50	66
Total	76		27		13		116	

II. Les congés de formation professionnelle par catégorie et secteur

Secteur	Cat. A		Cat. B		Cat. C		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Administration centrale	3	1	2	1			5	2
Services déconcentrés	6	1	11	3	6	2	23	6
Enseignement	6	59	7	3	1	2	14	64
Sous-Total	15	61	20	7	7	4	42	72
Total	76		27		13		116	

La modernisation des services

I. Informatique

I. PRODUCTION ET DIFFUSION DES DONNÉES

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
RÉBUS	Mise en place d'un répertoire des unités statistiques sur les industries agricoles et alimentaires (IAA).	SCEES, SRSA	Développement et mise en production de l'application.
DATAGRESTE	Nouveau système sécurisé de diffusion de la statistique Agricole. Regrouper dans le même outil les fonctions des anciens logiciels (ARISTIDE, AGRISTAT et AGRICOM). Introduction d'un module de recherche documentaire qui vise à satisfaire un plus large public en le rendant plus autonome.	SDSA, SRSA Service central Offices	Poursuite des développements du logiciel DATAGRESTE. Amélioration de certaines fonctions de gestion de l'application.
ODIN	Industrialiser les développements informatiques nationaux du ministère de l'agriculture. Odin fournit des outils et normes pour le développement d'applications client serveur ou Web.	CERIT, CISI, BISC	- Jagodin = adaptation de Odin pour le monde Web : développements, validation de l'architecture, assistance aux premiers déploiements. - Evolutions et corrections sur Odin-Jagodin. - Animation autour d'Odin-Jagodin : assistance technique, hot-line, formations.

2. SYSTÈME D'INFORMATION TECHNICO-ÉCONOMIQUE

2.1 GESTION DES AIDES ET DES MESURES AGRICOLES ET SYLVICOLE.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
AGRINVEST	Aide à gestion des Prêts Bonifiés Agricoles, des Plans d'Amélioration Matériel (PAM) et de l'installation des jeunes agriculteurs (DJA) (remplace PBA).	DDAF - Service économie agricole	- Reprise des données issues des systèmes PBA (DDAF), RMA (ADASEA) et RMC (DR-CNASEA). - Mise en service de l'application - Mise en service du module d'échange de données entre les DDAF et les DR CNASEA. - Assistance Utilisateur. - Formation ponctuelle (FORMCO) des sites. - Maintenance évolutive et corrective.
PB3	Améliorer la gestion des autorisations de financement dans le cadre de la bonification des prêts à l'agriculture.	DDAF, CNASEA, établissements de crédit	

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
VALORISATION DES DONNÉES DE LA BDN	Simplification des procédures de demande et de contrôle administratif des aides animales.	DDAF	Complément extensif : calcul, pour l'année écoulée et par exploitation d'élevage, du nombre de jours de présence de bovins par catégorie d'animaux (âge, sexe,...). Prime à l'abattage : recensement par trimestre et par exploitation d'élevage des animaux présumés abattus, potentiellement éligibles à la prime à l'abattage. Contrôles croisés : alimentation des serveurs départementaux Pacage avec l'ensemble des bovins ayant une période de présence sur une exploitation du département au cours des 4 dernières années.
GRECO/COROT	Gestion de l'agrément des groupements de producteurs.	Adm. Centrale (DPE) DDAF, DRAF	Réunions pour déploiement de l'infocentre COROT à destination des DDAF et DRAF.
CALAM	Aide à la gestion des calamités agricoles (pertes de fond et de récolte).	DDAF et DAF - Service économie agricole	- Assistance aux utilisateurs. - Formation ponctuelle (FORMCO) des sites. - Qualification de l'usage du logiciel dans les DOM. - Maintenance évolutive et corrective.
ARCHE	Gestion des données communes inter procédures (usager, territoire).	DDAF et DAF - Tous Services	- Mise en service et formation au module « PATRIARCHE » pour faciliter les développements locaux sous Access en relation avec ARCHE. - Mise en service de la gestion du Registre Parcellaire issu de PACAGE. - Application et Injecteur. - Développement de l'injecteur Cadastre. - Analyses pour importation des données externes. - Maintenance évolutive et corrective. - Assistance Utilisateur.
SYLVA	Aide à la gestion de procédures forestières dans le domaine des aides, du défrichement, de la fiscalité et des régimes d'exploitation.	DDAF et DAF - Cellule Forestière DRAF - SERFOB	- Mise en service du module de gestion des Aides (Version2) - Mise en service de l'accès à Sylva-DDAF depuis la DRAF. - Mise en service du module de gestion de l'arrêté régional en DRAF. - Etude préalable sur le système décisionnel forestier. - Assistance Utilisateur. - Formation ponctuelle (FORMCO) des sites. - Maintenance évolutive et corrective.
ACTE	Aide à la de gestion des contrats territoriaux d'exploitations pour les DDAF et les organismes conventionnés.	DDAF et DAF - Tous services. Partenaires extérieurs (ADASEA)	- Développement des modules réglementation, instruction et paiement. - Qualification en sites pilotes de l'application, des infrastructures de réseau, de la plate-forme matérielle de publication de l'application pour les ADASEA. - Lancement de l'opération de reprise de données. - Formation des 200 sites utilisateurs (DDAF et ADASEA). - Mise en place de l'organisation de l'assistance utilisateur. - Analyse et début des développements pour la seconde version du logiciel.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
LINDA	Mise en place des les DAF et DDAF d'une solution matérielle d'hébergement pour les applications cliente d'ARCHE.	DDAF et DAF - Tous services	- Compléments sur la télé surveillance et sur la remontée d'activité. - Assistance utilisateur. - Lancement analyse pour upgrade matériel.
OCM	Gestion des programmes opérationnels dans le cadre de l'OCM Fruits et Légumes.	DDAF et DAF - Service économie agricole	- Lancement du projet. - Rédaction de l'étude préalable. - Spécification générale.
SIGIA	Mise en place d'une solution logicielle intégrée aux applications de gestion pour permettre le géoréférencement des procédures (Système d'Information Géographique Intégré aux Applications).	DDAF et DAF - Tous services	- Lancement du projet. - Rédaction de l'étude préalable. - Etude technique et Maquettage. - Spécification générale.

2.2 DOMAINE VÉTÉRINAIRE

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
RÉSEAU COMMUNAUTAIRE ANIMO	Echanges intercommunautaires d'animaux vivants (ANIMO) et maîtrise des importations en provenance ou en transit vers les pays tiers.	DDSV	Déploiement d'une nouvelle version sur une architecture avec base nationale unique en remplacement des bases locales sur les serveurs départementaux MEDUSE. Préparation à la migration de l'infocentre vers la version 5 de Business Objects.
SYSTÈME D'INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION (SIGAL)	Gestion des missions d'inspection itinérantes en hygiène alimentaire et des réseaux d'épidémiologie surveillance.	DDSV	Phase pilote en prophylaxie bovine, avec interconnexion des bases SIGAL et BDNI. Poursuite des tests d'échanges informatisés avec des laboratoires pilotes sur la base de formats XML cryptés. Déploiement d'un nouveau programme de référence sur les dotations d'objectif en personnels des DDSV. Mise en production du processus d'alimentation des statuts sanitaires depuis SIGAL vers la BDNI/BNS. Finalisation du processus de mise à jour automatisé des vétérinaires dans SIGAL depuis le site du Conseil de l'Ordre. Définition des besoins pour l'infocentre SIGAL.
BASE NATIONALE DES RÉSULTATS DE DÉPISTAGE DES ENCÉPHALITES SPONGIFORMES TRANSMISSIBLES (BNESST)	Gestion des résultats de dépistage des encéphalites spongiformes à partir des résultats d'analyse effectuée sur les prélèvements pratiqués dans les abattoirs et les équarissements.	DDSV Etablissements départementaux de l'Elevage, Services déconcentrés.	Déploiement d'une version 3 qui, en plus de l'ESB, gère aussi les résultats sur la tremblante. Mise à disposition de la maîtrise d'ouvrage d'une interface de corrections de données laboratoire.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
IDENTIFICATION	Application du règlement 1720/2000 CE sur l'identification des bovins et l'étiquetage de la viande bovine.	Etablissements départementaux de l'Elevage, Services déconcentrés	Réalisation d'une nouvelle version de la chaîne de production, permettant d'intégrer à terme les départements d'outre mer et améliorant le mécanisme de résolution des anomalies fonctionnelles. Réalisation d'une nouvelle chaîne d'intégration de données historiques. Lancement du chantier d'intégration des opérateurs commerciaux Développement d'un outil d'administration des données Conception d'un système transitoire pour l'intégration des abattoirs. Diffusion des outils Business Objects (client-serveur) et Web-I (client léger) auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le fonctionnement du dispositif ou dans l'usage qui lui est réservé (DDSV, DDAF et EDE). Nouvelle version de documents d'interrogation via Business Objects assurant une consultation homogène et ergonomique de la BDNI.

2.3 PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
STAR2	Alertes Agricoles.	Agents PV	Passage en base centralisée.
AGRO-METEO (LISEDAME)	Interrogation des stations météo et gestion des données.	Agents PV	Améliorations : archivage et performances.
OGM	Déclaration des sites de dissémination.	Agents du BBE et pétitionnaires	Gestion des inspections par les SRPV.
PHYTOPASS	Contrôles phytosanitaires, sur le territoire, à l'import et à l'export.	Agents PV	Support. Reconversion vers Phytopass2.
PHYTAGRE	Agrément des distributeurs et applicateurs de produits anti parasitaires.	Agents PV	Maintenance et support.
COLEOR	Déclaration télématique des essais officiels et officiellement reconnus.	Sociétés phytosanitaires	Maintenance et support.
PHY2XX	Processus d'homologation des produits phytosanitaires.	Agents PV du bureau « homologation »	Analyse et développements en vue de la reconversion de l'outil actuel HOMOPHYT.
ECOPHYT	Banque officielle de données concernant les spécialités phytosanitaires et de leurs usages.	Agents PV Abonnés externes	Mise à jour des données après chaque comité.
ECOACS	Actions secondaires des produits phyto-sanitaires.	Agents PV	Intégration à PHY2XX.
HOMOPHYT	Homologation des produits phytosanitaires.	S/D des Végétaux	Maintenance.
IPHY IPHY HELP E-PHY	Consultation des spécialités phytosanitaires et de leurs usages sur PC.	Agents PV	Mise à jour des données après chaque comité.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
MICRO GEREX	Module régional de gestion des essais de spécialités phytosanitaires (efficacité, sensibilité).	Agents PV	Intégration du module « thème » à PROPHY.
RESIDUS	Module régional de gestion des essais concernant les résidus de spécialités phytosanitaires.	Agents PV	Support.
PROPHY	Programmation des essais phytosanitaires.	Agents du BBE Correspondants « expérimentation » en région	Maintenance évolutive et support Reconversion des modules régionaux.
LOLA	Gestion des analyses des laboratoires.	Agents PV	Maintenance évolutive (statistiques nationales) et support.

2.4 AUTRES

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
EQUIPAGE	Aide à la gestion des Missions d'Ingénierie Publique.	DDAF et DAF - 1er et 2ème Service	<ul style="list-style-type: none"> - Formation ponctuelle (FORMCO) des sites. - Assistance Utilisateur. - Maintenance évolutive et corrective. - Mise en service de la version pour les maîtrises d'œuvre réglementation 2001. - Développement de la version pour la gestion des autres type de concours (CO, AT, ...). - Développement de la version pour la gestion simplifiée des décomptes.
SNM	Assurer la transparence des marchés. Cotation des produits agricoles périssables.	Service des Nouvelles des Marchés	
MATISSE	Système d'information de l'Inspection du travail	Services déconcentrés ITEPSA	Continuation de l'étude de réutilisabilité des concepts et outils SIGAL. Choix de la boîte à outils SIGAL. Création de prototypes MATISSE : programmes de référence « Apprentissage » « Contrôle ».

3. GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

3.1 DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
INDEXA	Gestion et organisation des examens de l'Enseignement Technique Agricole. Gestion financière des examens.	Administration Centrale, DRAF/CIRSE, DRAF/SRFD, Etablissements d'enseignement Jurys d'examens	<ul style="list-style-type: none"> - Assistance dans l'utilisation des applications. - Adaptations aux évolutions réglementaires. - Evolution des logiciels pour améliorer le service rendu aux utilisateurs.
INDEXA2	Gestion et organisation des examens et de la délivrance des diplômes de l'enseignement agricole.	Idem	<ul style="list-style-type: none"> - Spécifications fonctionnelles détaillées pour certains modules. - Réalisation d'un prototype.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
ICARE	Gestion et organisation des concours de recrutement des professeurs de l'Enseignement technique Agricole. Gestion financière des concours.	Administration Centrale, Jurys de concours	- Assistance et maintenance des applications. - Ajout de la gestion des épreuves annulées.
PENELOPE	Gestion et organisation des concours de recrutement des agents du Ministère gérés par le bureau des concours de la DGA.	Administration centrale, SRAG, Jurys de concours, CEPEC	- Spécifications détaillées. - Développement des modules catalogue, ouverture des concours, inscription.
LUCA-LUCI	Gestion et suivi des formations professionnelles par unités capitalisables.	DRAF-CIRSE, DRAF-SRFD, Centres de formation	- Assistance et maintenance des applications.
GESFI-SAFO2	Gestion des formations continues des professeurs de l'Enseignement Technique Agricole. Le CERIT est chargé du développement du module de gestion financière.	Administration Centrale, DRAF-SRFD, Centres de formation	- Maintenance de l'application.
PARCOURS	Catalogue de l'offre de formation de l'Enseignement Agricole.	Administration Centrale (FOR-MINFO, BFS)	- Assistance et maintenance du logiciel. - Mise à disposition des informations en mode Web.
GENOME	Gestion et administration des données de référence du système d'information de l'Enseignement Agricole.	Administration Centrale	- Migration de la base de données sur Toulouse. - Analyse de la problématique de gestion de l'historisation. - Analyse, développement, du module de gestion des référentiels d'évaluation. - Mise à disposition des informations en mode Web.
COMPTOIR	Livraison des nomenclatures aux applications CIGALE et LIBELLULE dans les établissements d'enseignement.	Administration Centrale	- Tâches d'exploitations réalisées par le CERIT dans le cadre des livraisons de données de référence au CNERTA.
STRUCTURES	Gestion des structures pédagogiques.	Administration Centrale (BPSP)	- Gestion du transfert des classes d'une année sur l'autre. - Mise à disposition des informations en mode Web.
SAFRAN	Suivi des populations en formation : public élèves.	Administration Centrale DGER : sous-direction POFEGTP	- Développement et mise en production du système de remontée pour la phase transitoire (envoi de données statistiques au format Géode). - Mise à disposition des informations concernant les élèves de sa région pour chacun des SRFD.

3.2 DOMAINE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
GECO TS	GECO TS - Organisation de la commission BTSa.	Commission BTSa de la DRAF Bourgogne	Assistance et maintenance du logiciel.
ACCIDENTS DU TRAVAIL	Gestion des accidents du travail des personnels du Ministère.	SDDPRS, CF, MAG de centrale SAG des services déconcentrés, CHS	Etude d'opportunité. Rédaction de l'expression du besoin.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
VISCONTI	Validation des services effectués en qualité de non titulaire.	Bureau des pensions	- Développement, Recette de l'application de gestion et de l'info-centre. - Mise en production de l'application.
EPICEA	Gestion statutaire et réglementaire. Banque de données du personnel. Préliquidation de la paye.	SDGP, SDDPRS, CF, MAG de centrale, SAG des services déconcentrés	- Adaptations à l'évolution de la réglementation (primes, emplois gagés sur les ressources. CFA/CFPPA, Sectorisation budgétaire ou Articles 80/90, congé de paternité, allocation d'adoption). - Préparation des échanges de données avec le payeur. - Généralisation de l'accès par les gestionnaires de proximité des établissements d'enseignement. - Migration sur la plate-forme CASTA.
AGORHA	Définition et mise en œuvre du futur système d'information des ressources humaines du ministère.	DGA, DGER, DGAL, Tous les services du ministère, les établissements d'enseignement agricole	- Audit de risques de l'existant (Epicéa et Géode). - Conduite de la première étape des travaux d'expression du besoin (par procédure de gestion). - Appel d'offre d'expression du besoin (approche par population d'utilisateurs) et d'évaluation du besoin.
E-MISSIONS	Gestion en intranet des ordres de missions.	Adm. Centrale	- Choix du titulaire : progiciel ULYSSE. - Etude détaillée, paramétrage.
GARAGE	Gestion de l'activité du garage.	Bureau des moyens logistiques	Maintenance du volet « fournisseurs ».
FILMS	Gestion des références documentaires de la cinémathèque.	SCOM	- Compléments fonctionnels. - Développements de requêtes d'interrogation.
RECORD	Comptabilité analytique des achats et prêts de films.	SCOM	Etude et recherche de progiciel pour la comptabilité des prêts.
IRIN@	Gestion et suivi des demandes d'archives par l'administration centrale.	SCOM, Adm. Centrale	
AGERA	Aide au ravitaillement alimentaire	HFD	Consolidation d'une base access transitoire. Etude du successeur de l'application.

4. MISE EN PLACE DES INFRASTRUCTURES COMMUNES

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
RÉSEAU RAGRI	Disposer d'une infrastructure banalisée de communications : (réseau, serveurs, messagerie) entre services déconcentrés et administration centrale.	Services Déconcentrés et Administration Centrale	- Surveillance de l'ensemble du réseau. - Extension de la messagerie interpersonnelle (18000 adresses). - Prise en charge des flux applicatifs de différents maître d'ouvrage : SNM, BDNI, SIGAL, statistiques, PV, comptabilités, PACAGE, prêts bonifiés, GIP... - Extension des accès à la toile INTERNET (7500). - Suivi des « Antivirus ». - Amélioration de la sécurité du réseau : (pare feux partenaires, proxy). - Prise en charge de l'hébergement de serveurs WEB.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
PRISME 3	Disposer d'une architecture donnant à nos partenaires un accès sécurisé aux serveurs et applications du MAP.	Services Déconcentrés et Administration Centrale Etablissements d'enseignements	- Augmentation du nombre des utilisateurs de cette architecture (plus de 560). - Evolution des systèmes et logiciels.
AdER	Mettre en réseau les diverses administrations.	Services Déconcentrés et Administration Centrale	Utilisation régulière du réseau pour les échanges messagerie : - Développement de nos liaisons avec le réseau AdER. - Pour diverses applications inter administration (PRESAGE, EPICEA).
CASTA	Mise en place d'une plate-forme constituée par de grandes applications nationales (BDNI, EPICEA,...).	DGAL, DGA	- Administration de la plate-forme. - Etude d'implantation de l'application AGR12.
AUBRAC	Evolution des systèmes d'exploitation et de logiciels et redéfinition de la plate-forme.	CERI	- Mise à disposition de quatre environnements de travail (production, intégration, développement et infocentre). - Mise en place de la version 8 de Solaris.
STATISTIQUES	Mise à disposition d'une plate-forme matérielle pour les applications statistiques.	SCEES CERI	- Redéfinition de l'utilisation des serveurs autan et zephyr. - Installation sur le serveur zephyr des dernières version de logiciels.
EXTERNALISATION DES SUPPORTS	Mise en place d'un service d'externalisation des informations stratégiques.	CERI	- Gestion du contrat. - Installation en test de la nouvelle application avec module REPORT sur un serveur de développement.
SIREFER	Mise en place d'un intranet pour la consultation et téléchargement de données des Systèmes d'information du MAP.	MSDSI CERI	Installation en test de la nouvelle application avec module REPORT sur un serveur de développement.
STRADA II	Assurer l'interconnexion des sites des services déconcentrés et l'accès à Internet.	Services déconcentrés, Administration Centrale	- Appel d'offre d'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la définition du besoin. - Mise en chantier du cahier des charges.
AURACLE	Interconnexion des réseaux locaux d'administration centrale.	Administration Centrale	- Adaptation de l'infrastructure à la montée en charge des flux - Préparation de l'essaiage du site Vaugirard.
DAO-CAO	Améliorer la productivité et la qualité des travaux des bureaux d'études en DDAF.	Bureaux d'études des DDAF	
AGRICOLL	Déployer une nouvelle génération d'outils de travail collaboratif (messagerie, agenda partagé, forums, annuaire, signature électronique).	Administration Centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement	Conduite de l'appel d'offres, déclaré sans suite.
DT2002	Déréglementation de la téléphonie.	Tous les services du MAAPAR	Deuxième cycle de déréglementation de la téléphonie.
IDRISS	Interconnexion. Voix/Données/images.	DAF Réunion	Lancement du projet d'interconnexion de tous les sites.

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
SEA/T32	Centre de contact multimédia.	SEA du Gers	Mise en service opérationnelle.
INFOMA	Hébergement du serveur Galaté@.	INFOMA, CERIT	Surveillance du serveur et gestion des sauvegardes.
SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	Apporter un appui technique et méthodologique aux services.	Services régionaux et départementaux, AC	- Installation du département de l'information géographique au CERI. - Lancement des projets GéoBASE et GéoLIB.

5. SCHÉMA DIRECTEUR

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
SDSI	Actualiser le Schéma Directeur des Systèmes d'Information.	Tout le personnel	- Création de la CSI2. Rôle affirmé dans l'urbanisation du système d'information. - Indépendance SDSI/CSI2.

6. ANIMATION DU RÉSEAU HUMAIN

Projets	Objectifs	Personnels concernés	Actions particulières conduites en 2002
CELLULE D'ASSISTANCE TECHNIQUE	Apporter une assistance aux informaticiens hors produits spécifiques des filières.	Les informaticiens en SD et en centrale	Développement de téléservices.
RÉUNION NATIONALE DES RSI	Information sur les projets. Echanges de pratique.	RSI des services déconcentrés et de l'administration centrale	Batz sur Mer du 14 au 18 octobre 2002.
FONCTION INFORMATIQUE EN SERVICE DÉCONCENTRÉ	Réorganisation de la fonction informatique en SD, suite à la création des DDSV.	Informaticiens des DDAF et des DDSV	Note de service commune DGA/DGAL du 14 novembre 2002.
CONCOURS	Organiser les examens de qualification informatique. Permettre aux informaticiens de concourir sur leur métier dans les examens professionnels.	Tous les informaticiens	- Examens de programme pupitre, analyste et chef de projet. - Création d'une option informatique à l'examen professionnel d'ITA.

II. Logistique des services

I. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES (ADMINISTRATION CENTRALE) BILAN DES TRAVAUX 2002

Le montant global des travaux engagés et payés en 2002 au titre des travaux réalisés dans les bâtiments des directions et services de l'administration centrale (chapitres 57-01 art. 10 et 34- 97 art. 10) s'est élevé à 2 244 003 €.

Ces travaux ont été essentiellement effectués par des entreprises extérieures, mais les ouvriers du ministère y ont également participé activement.

Les travaux entrepris ont porté principalement sur la mise en conformité des locaux au regard de la sécurité.

Principales réalisations

Site d'ANTONY - Garage administratif. (2 072 €)

- Curage des cuves de stockage d'hydrocarbures.

Site de BARBET DE JOUY (14 452 €)

- Installation du dispositif de contrôle d'accès au parking en sous sol.
- Séparation des fluides entre les locaux de l'AURI et les locaux occupés par les services du ministère de l'agriculture.

Site de la CONVENTION - DPEI-MGA (1 668 €)

- Intervention sur le système de sécurité.

Site LOWENDAL - DGER (404 228 €)

- Travaux de rénovation de la toiture. (crédits engagés en novembre 2001 et début des travaux en 2002). Achèvement de la tranche ferme et début de la seconde tranche conditionnelle.
- Remise en conformité du circuit électrique des combles.
- Mise en sécurité du bâtiment de l'inspection de l'enseignement agricole: escalier de secours, compartimentage du bureau de R de C.
- Mise en sécurité du site : contrôle d'accès et rénovation du hall d'entrée.

Site MAINE - DERF (105 671 €)

- Mise en place de portes coupe-feu dans les bâtiments B et C.
- Mise en sécurité du site et Installation du dispositif de contrôle d'accès.

Site de SAINT MANDE PICPUS (59 560 €)

- Protection du site contre les intrusions.

Site de TOULOUSE-AUZEVILLE

2ème tranche de réhabilitation totale du bâtiment A occupé par le CERIT (736 251 €).

- Achèvement des travaux de réhabilitation du bâtiment A, prévus à la tranche conditionnelle. Les locaux concernés par cette deuxième tranche ont été livrés en septembre 2002 conformément au planning.
- Etude ergonomique préparatoire aux travaux d'extension et de mise en conformité du Bureau des examens, des concours et des diplômés.
- Relevé topographique préparatoire à la clôture du site.

Site de VARENNE (869 335 €)

- Rénovation de bureaux à la mission défense.
- Achèvement (octobre 2002), des travaux concernant le réaménagement et la réhabilitation des 5ème, 6ème et 7ème étages du bâtiment B destinés au SCOM : bureaux, plateau d'enregistrement ainsi que la création d'un escalier de secours reliant le niveau 3 aux niveaux supérieurs.
- Livraison, au 3ème étage, à la DEPSE, de 8 bureaux rénovés à l'occasion des travaux menés dans les étages supérieurs.
- Fin du chantier de restauration de la salle à manger d'honneur de l'hôtel de Villeroy (juin 2002).
- Sécurisation du hall d'entrée du n° 78bis de la rue de Varenne.
- Première tranche des travaux de remise aux normes du 2ème étage de l'hôtel de Villeroy.
- Première phase de l'installation d'un système de sécurité incendie (SSI) : Audit, notice technique descriptive et estimative, rédaction du DCE.

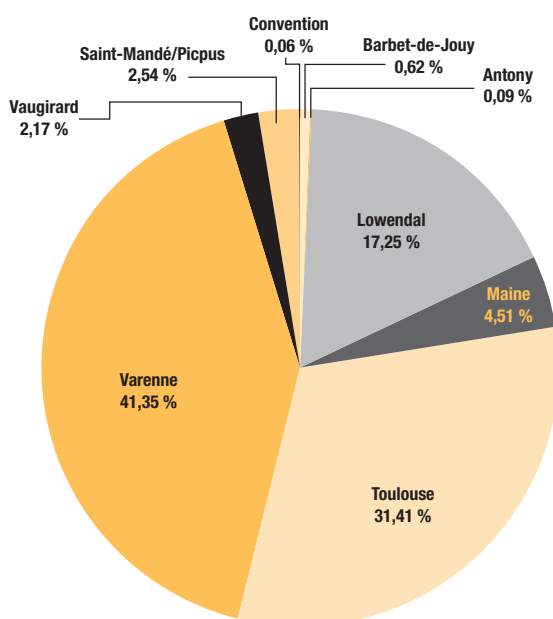
Site de VAUGIRARD (50 766 €)

- Travaux d'électricité et de chauffage.

Répartition par site des travaux de l'Administration centrale pour l'année 2002
(investissements et fonctionnement)

Site	Investissements paiement réalisés en 2002	Investissements engagement 2002 à payer en 2003	Fonctionnement 2002	Total
Barbet de Jouy			14 452 €	14 452 €
Lowendal	31 587 €	364 380 €	8 261 €	404 228 €
Maine	66 678 €	37 721 €	1 272 €	105 671 €
Toulouse	619 981 €	111 685 €	4 585 €	736 251 €
Varenne	408 790 €	389 823 €	70 722 €	869 335 €
Vaugirard		34 435 €	16 331 €	50 766 €
St Mandé Picpus	50 698 €	8 862 €	0 €	59 560 €
Convention			1 668 €	1 668 €
Antony			2 072 €	2 072 €
Total	1 177 734 €	946 906 €	119 363 €	2 244 003 €

Répartition par site et en pourcentage



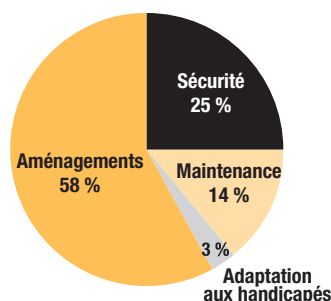
2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Les crédits du chapitre 57-01 article 30 qui font l'objet de délégations se répartissent entre deux catégories d'opération :

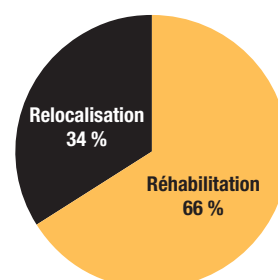
- les opérations dites de « maintenance », qui portent notamment sur le financement de travaux de sécurité, l'adaptation de locaux aux handicapés et les aménagements divers de locaux.
- le financement des opérations nouvelles : relocalisation dans des bâtiments à construire, extensions et travaux de grosse réhabilitation.

En 2002, ces deux types de dépenses se décomposent elles-mêmes de la façon suivante :

Ventilation par objet des opérations de sécurité et de maintenance



Opérations nouvelles : ventilation



Toutes les autorisations de programme ont été utilisées, soit déléguées, soit transférées à différents ministères ou à la Commission interministérielle de la politique immobilière de l'Etat qui participe au financement de l'entretien des cités administratives d'Etat.

Ces délégations se sont réparties comme suit :

Au titre des programmes

- en autorisation de programme, 6 414 241 €, dont 476 312 € par le biais de transferts.
- en crédits de paiement, 3 107 561 €, dont 325 906 € par le biais de transferts de crédits.

Au titre des travaux de sécurité et de maintenance et crédits d'étude (mesures non programmées) :

- en autorisation de programme, 1 136 079 € ;
- en crédits de paiement, 1 007 481 €.

Les opérations financées en 2002

La programmation élaborée pour 2002 a conduit à affecter à 113 opérations individualisées l'intégralité de la ressource disponible en autorisation de programme et 63% en crédits de paiement, et ce au profit de 64 services déconcentrés. Cette programmation consacre la poursuite des opérations structurantes qui ont débuté les années antérieures.

EN MÉTROPOLÉ :

- La relocalisation de la DDAF de l'Aube : le choix du maître d'œuvre a été fait, et le lancement des appels d'offre est à effectuer en 2003.
- La DDAF de la Vendée : le choix du maître d'œuvre a été fait, et le lancement des appels d'offre est à effectuer également en 2003.
- Le relogement des services de la DDAF de l'Aveyron dans une construction commune avec la DDE est en cours.
- La réception définitive des travaux de réhabilitation de la DDAF du Tarn a concrétisée l'achèvement de cette opération.

Le relogement des services de la DDSV de la Haute-Corse dans un bâtiment pris en location exige préalablement des travaux d'aménagement : une étude de maîtrise d'œuvre a été lancée à cet effet.

DANS LES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER :

- La réhabilitation des bâtiments de la DDAF/DDSV du Parc de la Providence à la Réunion se poursuit, grâce aux financements procurés par les cessions réalisées dans ce département.
- En Guyane, il a été procédé à la réception de la construction nouvelle, qui constitue la première partie de l'opération menée sur le site de la DAF.
- La DAF de la Martinique a procédé à la réception des travaux de réhabilitation lourde de son bâtiment le plus ancien.

La modernisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat

Afin d'améliorer la connaissance physique du parc immobilier, une enquête a été lancée auprès de l'ensemble des services déconcentrés, en vue de contrôler et de compléter les informations chiffrées de la base de données de la Direction générale de l'administration.

OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DES SERVICES DÉCONCENTRÉS (EXERCICE 2002 - MONTANT EN EURO)

Directions départementales de l'agriculture et de la forêt

OPÉRATIONS 2002 SUR PROVISION
OPÉRATIONS PROGRAMMÉES

Services bénéficiaires	C.P. utilisés	Description des opérations
04 DDAF ALPES-DE-HTE-PROVENCE	10 000	Sécurisation du bâtiment.
07 DDAF ARDÈCHE	70 127	Achat d'une parcelle à Privas. Transfert au Ministère de l'équipement.
08 DDAF ARDENNES	107 958	Travaux dans le cadre du projet stratégique.
08 DDAF ARDENNES	2 670	Surcoût de l'opération du projet stratégique.
09 DDAF ARIÈGE	27 697	Travaux de sécurité suite à l'audit de l'APAVE.
10 DDAF AUBE	323 700	Regroupement et relocalisation DDAF/DDSV dans une construction neuve.
12 DDAF AVEYRON	143 700	Relocalisation DDAF/DDSV dans le cadre d'une construction neuve.
15 DDSV CANTAL	28 203	Travaux de sécurité.
17 DDAF CHARENTE-MARITIME	91 469	Remise aux normes des installations électriques.
17 DDSV CHARENTE-MARITIME	34 536	Réaménagement d'une salle en 4 bureaux.
19 DDAF CORRÈZE	16 450	Réaménagement des locaux.
202 DDSV HAUTE-CORSE	158 308	Travaux d'aménagement avant relogement.
202 DDSV HAUTE-CORSE	22 001	Honoraires de Maîtrise d'oeuvre avant relogement.
202 DDSV HAUTE-CORSE	6 800	Etude pour le relogement.
21 DDAF CÔTE-D'OR	19 514	Aménagement des locaux.
22 DDAF CÔTE-D'ARMOR	41 860	Remplacement d'un ascenseur.
22 DDSV CÔTE-D'ARMOR	3 282	Etude pour le diagnostic et chiffrage pour travaux.
26 DDAF DRÔME	8 000	Rénovation de la cage d'escalier et des bureaux.
35 DDAF ILLE-ET-VILAINE	26 941	Réfection de la terrasse.
35 DDSV ILLE-ET-VILAINE	38 184	Aménagement des combles.
39 DDAF JURA	21 207	Travaux de rénovation.
44 DDSV LOIRE-ATLANTIQUE	5 437	Sécurisation des locaux.
46 DDAF LOT	99 092	Achat au département du Lot de locaux, Rue des Carmes à Cahors.
47 DDAF LOT-ET-GARONNE	45 735	Sécurisation de l'alimentation électrique.
47 DDSV LOT-ET-GARONNE	3 000	Etude pour le relogement.
50 DDAF MANCHE	38 256	Travaux de rénovation et de mise aux normes.
52 DDAF HAUTE-MARNE	7 960	Etude complémentaire pour le relogement.
54 DDAF MEURTHE-ET-MOSELLE	162 799	Travaux de mise aux normes du bâtiment.
61 DDAF ORNE	17 142	Aménagement des locaux.
64 DDAF PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	99 092	Travaux de rénovation réalisés par le Conseil Général des P.A.
66 DDAF PYRÉNÉES-ORIENTALES	8 590	Travaux de mise aux normes électriques du bâtiment.
68 DDAF HAUT-RHIN	34 149	Divers travaux de mise en sécurité des locaux.
69 DDAF RHÔNE	65 553	Rénovation des locaux.
69 DDSV RHÔNE	19 315	Etude pour le relogement au Quai Chauveau.
70 DDAF HAUTE-SAÔNE	553 158	Travaux de réhabilitation.
73 DDAF SAVOIE	24 391	Etude pour projet de regroupement des services.
74 DDSV HAUTE-SAVOIE	27 810	Aménagement suite à la relocalisation.
79 DDSV DEUX-SÈVRES	25 420	Remplacement des chaudières.
79 DDSV DEUX-SÈVRES	7 600	Etude avant travaux de réfection de la façade.
90 DDAF TERRITOIRE DE BELFORT	286 737	Travaux de rénovation.
BASS	255 779	Cofinancement des restaurants interadministratifs de Moulins/Yseure et de Mulhouse.

TOTAL DDAF 2 989 622

Départements et territoires d'outre mer

Services bénéficiaires	C.P. utilisés	Description des opérations
101 DAF GUADELOUPE	38 200	Remise en état du logement de fonction du gardien du Jardin Botanique.
102 DAF GUYANE	150 572	Construction d'un nouveau bâtiment pour les DAF et DSV.
103 DAF MARTINIQUE	491 482	Réhabilitation du bâtiment B.
103 DAF MARTINIQUE	22 867	Etude pour la relocalisation de la PV.
104 DAF RÉUNION	211 599	Réhabilitation du Parc de la Providence.
104 DAF RÉUNION	22 867	Etude pour l'extension des locaux à la délégation Sud.
TERRITOIRES D'OUTRE-MER-MAYOTTE	10 530	Etude pour élaboration d'un programme architectural.

TOTAL DOM-TOM 948 117

Directions régionales de l'agriculture et de la forêt

Services bénéficiaires	C.P. utilisés	Description des opérations
R20 DRAF CORSE	22 900	Aménagement de l'immeuble « Le Solférino ».
R20 DRAF CORSE	80 646	Amélioration de l'existant et travaux de sécurité.
R20 DRAF CORSE	4 891	Etude pour réhabilitation et mise aux normes de la DRDAF.
R51 DRAF CHAMPAGNE-ARDENNE	68 866	Relogement provisoire de la DRAF (location d'ALGECO).

TOTAL DRAF 177 303

TOTAL GÉNÉRAL 4 115 042 Dont 3 107 561 € au titre des programmes.
Dont 1 007 481 € au titre des études et des opérations ponctuelles.



●●●● CHAPITRE IV

La formation des agents

du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation,
de la pêche et des affaires rurales

CHAPITRE IV

La formation des agents du MAAPAR

1^{ÈRE} PARTIE

Administration centrale et services déconcentrés	59
I. L'année 2002	59
1. LES ACTIONS DE PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS	60
2. LES ACTIONS D'ADAPTATION À L'EMPLOI POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE D'UNE PREMIÈRE OU D'UNE NOUVELLE FONCTION	60
3. LES ACTIONS DE FORMATION QUI PARTICIPENT À LA MODERNISATION DU MINISTÈRE DONT LES FORMATIONS AU MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	61
4. LES ACTIONS DE FORMATION VISANT AU RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES	62
5. L'ANIMATION DES RÉSEAUX DES ACTEURS DE LA FORMATION CONTINUE	64
II. Statistiques	65

2^{ÈME} PARTIE

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole	67
I. Les faits marquants de l'activité 2002	67
II. Les formations réalisées en 2002	68
III. Le budget de la Formation Continue	69

Administration centrale et services déconcentrés

I. L'année 2002

L'année 2002 a été marquée par un certain nombre d'événements pour le bureau de la formation continue.

Le nouveau Cycle Supérieur du Ministère de l'Agriculture (CSSMA) a été lancé lors du séminaire des DRAF et DDAF en septembre 2002. Une prestation de deux heures, assurée par un chef d'orchestre lyonnais a mis en évidence l'analogie entre la musique et le management. L'objectif de ce spectacle était de sensibiliser les directeurs à l'importance de la qualité des relations humaines dans la mobilisation et la motivation des agents.

Une expérimentation de e-formation dans le domaine de la bureautique a démarré. Un groupe projet a été constitué afin de piloter cette démarche. L'année 2002 a été consacrée à des travaux en terme d'ingénierie de formation afin d'accompagner cette nouvelle modalité de formation. Début 2003, 14 sites expérimentaux testent ce dispositif pour une durée de 6 mois. L'objectif du groupe projet est de fournir à l'ensemble des services, pour septembre 2003, un guide pédagogique et méthodologique à la mise en œuvre d'un tel projet au sein de leur plans locaux de formation. Cette expérimentation a été retenue au titre des « Campus Numériques Professionnels » pilotés par la Fonction Publique.

La création des DDSV a eu un impact sur l'organisation de la formation continue. L'organisation du dispositif de formation continue a été mis en œuvre dans la nouvelle configuration des services déconcentrés, selon les prescriptions de la note de service DGA/SDDPRS/ N2002-1043 et DGAL/MAG N2002-8026 du 12 février 2002. En octobre 2002, près de 70 % des responsables locaux de formation (RLF) disposaient d'un correspondant formation en appui dans les DDSV.

Un dispositif d'adaptation à l'emploi des nouveaux délégués régionaux à la formation continue a été mis en place. Un dispositif destiné à faciliter la prise de fonction des nouveaux DR et à les professionnaliser rapidement a été défini par une note de service DGA/SDDPRS/N2002-1273 du 9 septembre 2002. Il prévoit l'apport dès leur prise de fonction des connaissances institutionnelles, des informations et ressources nécessaires à l'exercice de leurs missions, ainsi qu'un accompagnement tutoral par un délégué régional pour la réalisation de leur premier programme régional de formation. Un parcours de professionnalisation en formation continue est également prévu.

Enfin, la section spécialisée « formation continue » du comité technique paritaire ministériel s'est réunie le 1er octobre 2002 sous la co-présidence de Mme Odile Bobenriether – Adjoint du Directeur Général de l'Administration et de Mme Brigitte Fevre – Sous-directeur de la politique des formations, de l'enseignement général, technologique et professionnel à la DGER.

Dans le cadre de sa mission de définition et de mise en œuvre de la politique de formation continue des personnels du ministère, le bureau de la formation continue élabore chaque année une note d'orientation indiquant les priorités des politiques du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales nécessitant un accompagnement en formation continue des agents. La note d'orientation pour les formations de 2003 a été présentée aux responsables de formation des établissements d'enseignement et aux délégués régionaux à la formation continue, puis envoyée par le DGA à l'ensemble des services. Elle a été élaborée sur la base d'un recueil des besoins conduit auprès des directions de centrale, des groupements des DDAF, DRAF et DDSV et des représentants des IGIR, et IG VIR. Une grande partie de l'offre de formation des écoles de l'enseignement supérieur élaborée sur cette base a été retenue par le bureau de la formation continue et inscrite au programme national « Se former en 2003 ». Les programmes régionaux de formation continue ont pour leur part pris en compte celles des priorités nécessitant que l'offre de formation soit régionale.

Le bureau de la formation continue a par ailleurs développé de nombreuses actions dont les plus significatives en 2002 sont présentées ci-après :

I. LES ACTIONS DE PRÉPARATIONS AUX CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS

Pour faciliter la promotion interne, le bureau FORMCO met en place des sessions de préparation aux concours et examens professionnels. Ces préparations ont une importance déterminante sur la carrière et constituent à ce titre une des priorités de l'action du bureau FORMCO.

Cette année, outre les préparations classiques, des dispositifs nouveaux liés aux recrutements exceptionnels et aux concours réservés loi Sapin ont été conçus et mis en place :

La préparation au concours exceptionnel SASD : un dispositif similaire à celui mis en place pour le concours exceptionnel de SAC a été proposé aux candidats. Ce dispositif piloté nationalement a été mis en œuvre par les Délégués Régionaux de Formation Continue, il comprend 2 x 2 jours et un « galop d'essai » pour la révision du programme de droit, une conférence sur les missions et l'organisation du MAAPAR et des conférences sur des sujets d'actualité de notre ministère, enfin 2 jours de préparation à l'épreuve orale.

La préparation au concours exceptionnel d'adjoint administratif des services déconcentrés et de l'enseignement agricole : le dispositif initié en 2001 comprend pour les nouveaux candidats au concours, 2 journées d'entraînement au QCM, 3 journées pour l'épreuve pratique (technique de l'entretien et mise en situation) et une journée au choix du groupe sur la matière qui lui pose le plus de difficulté (QCM ou épreuve pratique). Pour les « redoublants », le nombre de journées a été réduit et portait en fonction des groupes sur les difficultés ressenties au moment du concours. Ce dispositif piloté nationalement a été mis en œuvre par les Délégués Régionaux de Formation Continue.

La préparation au concours réservé dans les trois corps d'Ingénieurs des Travaux : un dispositif piloté au niveau national a été conçu. Il comprend 2 jours de préparation à l'épreuve écrite avec un devoir réalisé dans les conditions du concours et 1 journée pour la préparation à l'épreuve orale ; une conférence sur l'organisation et les missions du MAAPAR. 135 personnes ont été formées.

Dispositif de préparation au concours réservé d'attaché d'administratif des services déconcentrés et d'attaché d'administratif scolaire et universitaire : un dispositif similaire à celui organisé pour les AAC a été proposé, soit une préparation d'une durée totale de trois jours : 2 jours consacrés à la préparation à l'épreuve écrite avec un devoir réalisé dans les conditions du concours et 1 journée pour la préparation à l'épreuve orale avec des mises en situation. Par ailleurs, les éléments de connaissance sur les missions et dossiers d'actualité du ministère leur ont été apportés.

La préparation au concours réservé d'Ouvriers Professionnels : A la demande du bureau FORMCO, deux journées de préparation aux épreuves de ce concours ont été organisées, pour les candidats de l'inter-région qui s'y étaient inscrits, par 4 délégués régionaux à la formation continue en Champagne-Ardenne, Languedoc-Roussillon, Limousin et Pays de la Loire.

Parallèlement, à ce dispositif, des préparations aux concours et examens professionnels d'Ouvrier Professionnel des EPLEFPA ouverts en 2002 ont été mis en place :

Des journées d'apports méthodologiques ont été mises en œuvre, à l'initiative du bureau FORMCO et avec la collaboration des délégués régionaux à la formation continue avant les épreuves écrites et pratiques de ces concours (3 jours pour l'écrit, 2 jours pour la pratique). Pour la spécialité restauration, la préparation aux épreuves écrites s'est effectuée dans le cadre du dispositif expérimental de préparation au concours avec positionnement préalable et remise à niveau par correspondance mise en place depuis 2000.

2. LES ACTIONS D'ADAPTATION À L'EMPLOI POUR L'ACCOMPAGNEMENT À LA PRISE D'UNE PREMIÈRE OU D'UNE NOUVELLE FONCTION

Dans ce cadre, les actions de formation suivantes ont été mises en œuvre en 2002 :

Dispositif destiné à accompagner la première prise de poste des IGRF et des ISPV : constitué de deux modules de formation continuée qui leur permettent d'échanger sur leurs pratiques et les difficultés rencontrées, mais aussi d'acquérir des connaissances sur des sujets qui ne peuvent être abordés en

formation initiale. En plus de ces deux modules, deux sessions par an permettent aux promotions précédentes de continuer à se rencontrer et à poursuivre les échanges sur leurs pratiques professionnelles. Les nouvelles promotions se voient proposer de rejoindre ces sessions dont les participants disent en tirer le plus grand bénéfice.

Dispositif destiné à accompagner les nouveaux attachés arrivant au MAAPAR (AC SD) : un parcours spécifique à chacun de ces 2 corps est mis en place, ainsi qu'une semaine commune d'accueil en administration centrale.

Lancement d'un dispositif de formation post-concours de contrôleur sanitaire des services vétérinaires pour près de 400 agents ayant réussi le concours. Sa mise en oeuvre se poursuivra en 2003. Cette formation permettra aux intéressés d'obtenir une attestation de conformité à l'obligation européenne de formation des auxiliaires vétérinaires.

Formation d'adaptation à l'emploi des secrétaires administratifs des services déconcentrés : constituée d'une session d'accueil de 3 j pour les externes et d'un tronc commun d'une durée de 3 x 3 jours pour tous les SASD recrutés en 2001, cette formation a été mise en oeuvre par l'INFOMA à la demande de la DGA (4 groupes pour le module d'accueil, 7 groupes pour le tronc commun de la formation). Un stage dans un service en lien avec le service d'affectation s'ajoute à ce dispositif. Une étude est réalisée par les stagiaires. Un parcours individuel de formation est construit pour chaque agent en complément à la formation commune. Près de 180 stagiaires étaient concernés en 2002.

Formation d'adaptation à l'emploi des secrétaires administratifs d'administration centrale : 7 modules d'une durée de 2 jours consécutifs au plus ont été organisés par le bureau FORMCO entre le 22 mars et le 8 novembre 2002. Un parcours individuel de formation est construit entre l'agent, sa hiérarchie et le responsable local de formation. 37 personnes étaient concernées par ce dispositif en 2002.

Formation d'adaptation à l'emploi d'adjoints techniques des spécialités techniques agricoles et travaux forestiers. Un dispositif de 2 fois quatre jours leur est proposé à l'INFOMA.

Dispositif destiné à accompagner la prise de fonctions des adjoints administratifs recrutés en 2001 : cette formation, constituée d'un module d'accueil de 2 j pour les externes et d'un tronc commun de 3 j + 2,5 j pour tous les nouveaux adjoints est coordonnée au niveau national par le bureau FORMCO. Elle est mise en oeuvre par les délégués régionaux à la formation continue : 5 sessions organisée pour le module d'accueil, 15 sessions pour le tronc commun. Plus de 250 agents étaient concernés.

3. LES ACTIONS DE FORMATION QUI PARTICIPENT À LA MODERNISATION DU MINISTÈRE DONT LES FORMATIONS AU MANAGEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

L'année 2002 fut marquée par le lancement d'un appel d'offre pour l'animation des formations des cadres supérieurs du ministère à savoir :

- Les directeurs expérimentés qui souhaitent prendre du recul et échanger sur leurs pratiques managériales avec l'aide d'un consultant qui leur apporte un éclairage théorique en fonction des questions qu'ils se posent (trois modules de deux jours à Paris sur 9 mois).
- Les directeurs nouvellement nommés qui souhaitent être accompagnés dans leur première année de prise de fonction : c'est un dispositif intitulé « pilotage opérationnel » de trois modules de deux jours sur 9 mois à Paris.
- Les candidats à un poste de direction qui veulent approfondir leurs acquis deux ou trois ans avant la nomination : il s'agit du Cycle Supérieur du Ministère de l'Agriculture (CSMA) qui est construit en quatre modules de trois jours sur 9 mois (cf. notes de service DGA/SDDPRS/ N2002- 1137, 1138 et 1139 du 22 avril 2002).

Quatre cabinets différents ont été retenus pour animer l'un ou l'autre des modules selon la thématique. Les trois niveaux de formation, à raison d'un groupe par niveau (soit 35 personnes au total), fonctionnent depuis octobre 2002. Ces formations sont évaluées très activement au fur et à mesure pour valider ou corriger si nécessaire les contenus ou mode d'animation.

Par ailleurs, des formations **d'initiation au management** ont été proposées dans les « quatre coins » de France (Rennes, Dijon, Lyon, Toulouse) pour :

- les chefs de service : formation animée par un binôme de formateurs internes,
- les ingénieurs divisionnaires nouvellement nommés (binôme de formateurs internes),
- les cadres opérationnels : formation animée par un binôme de formateurs externe et interne.

Tous les groupes ont fonctionné, permettant ainsi à une centaine de cadres de se former.

Le mélange à tous les niveaux des personnels des DRAF, des DDAF et des DDSV est recherché car cela permet un métissage des cultures très apprécié par les stagiaires comme par les formateurs.

Pour consolider ce dispositif qui fonctionne depuis plusieurs années, un travail de fond a été réalisé avec les formateurs internes expérimentés pour reconstruire un contenu de formation à la lumière des nouveaux objectifs et des référentiels élaborés par Guy Le Boterf en 2001. De plus, quelques nouveaux formateurs ont été initiés à la méthodologie particulière de ce type de stage. Un séminaire d'une journée a réuni les formateurs sur le thème du coaching.

Les formations aux **entretiens individuels d'activité** se sont déroulées dans 19 sites : le dispositif prévoit de former les cadres pendant deux jours avec un binôme de formateurs externe et interne. Dans un second temps, tous les agents rencontrent sur une journée le formateur interne qui présente le dispositif au ministère, la fiche de poste, la charte puis le consultant qui apporte des éléments sur la manière de gérer cet entretien. Ce dispositif a concerné 2 500 personnes en 2002.

Par ailleurs, en janvier 2002 a eu lieu une session de formation de 5 jours à l'intention d'une quinzaine de membres du COPERCI qui se sont préparés à la mission d'inspection d'ensemble des services déconcentrés. Cette formation se déroule chaque année depuis trois ans, à raison d'un ou deux groupes par an.

4. LES ACTIONS DE FORMATION VISANT AU RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES TECHNIQUES ET ADMINISTRATIVES

Dans ce domaine, un effort particulier a été réalisé pour les agents des services d'économie agricole. Ainsi, en 2002, les actions suivantes ont été pilotées, au niveau national :

Le dispositif de formation à l'attention des agents des DDAF nouvellement chargés de la gestion des aides directes : afin de répondre au plus près des besoins des agents concernés, ce dispositif a été construit en partenariat avec des membres du COPERCI, des agents des SEA expérimentés, des agents du service des affaires juridiques, la MGA, un délégué régional à la formation continue et le bureau FORM-CO. L'animation de ces actions sont assurées par des formateurs internes (COPERCI, agents expérimentés des SEA, agents du SAJ, de la MGA).

Deux modules (un tronc commun et un module PACAGE aides animales ou aides végétales) ont été conçus afin d'aborder les aspects réglementaires, organisationnels, juridiques des aides et afin d'appréhender les fonctionnalités du logiciel PACAGE.

Organisé depuis 2001, ce dispositif fait toujours l'objet d'un suivi particulier que ce soit au niveau du comité de pilotage des formations SEA ou des réunions des formateurs internes.

Afin d'éviter les déplacements et lorsque cela était techniquement possible, ces actions ont été réalisées en région avec l'aide des délégués régionaux à la formation continue concernés.

Les mallettes pédagogiques de la formation du cycle précédent ont été mises à jour. Quelques chiffres : Ont été mises en place 5 sessions du module 1 et 6 du module 2.

Le module 1 a été suivi par 90 stagiaires provenant de 55 départements. Le module aides végétales a regroupé 41 participants issus de 28 départements et 32 agents de 27 départements ont participé au modules aides animales.

Formation BO PACAGE

Par note de service, 4 sessions de formation « INITIATION A BO PACAGE » ont été proposées en début d'année. Compte tenu du nombre d'inscrits, 2 sessions supplémentaires ont été organisées.

Il a été décidé de travailler avec le prestataire qui a élaboré le guide utilisateur BO PACAGE n'ayant pas trouvé les compétences à l'interne.

Avec les actions de l'INFOMA mises en place fin 2001, 51 DDAF ont formé 80 personnes.

Formation calamités agricoles

Organisée avec le bureau des calamités agricoles de la Direction des affaires financières qui assure l'animation de ces actions, 2 sessions ont été mises en place à la fin de l'année 2002. Elles se poursuivront.

Formation LEONIDAF à l'attention des agents nouvellement chargés de la gestion des quotas laitiers

Le dispositif a été conçu avec l'appui du DDAF coordinateur du projet LEONIDAF, de trois gestionnaires des quotas laitiers, du bureau du lait (DPEI), de l'INFOMA, de l'ONILAIT, du bureau FORMCO et d'un délégué régional à la formation continue.

Afin de proposer une action au plus près des besoins des agents, le bureau FORMCO a proposé de définir le programme, sa progression pédagogique avec des agents du MAAPAR, possédant une expérience approfondie de la gestion des quotas et des agents de l'ONILAIT. Ils ont également été sollicités pour assurer l'animation des sessions et l'élaboration des supports de cours.

Afin de faciliter la tâche des formateurs, de permettre la multiplication de la formation, une mallette pédagogique a été finalisée par le bureau FORMCO.

2 sessions ont été réalisées en 2002 et ont rassemblé 16 personnes.

Formation relative à la mise en place du RDR

L'application du règlement de développement rural (RDR) au niveau national dans le cadre du Plan de Développement Rural National et des DOCUP d'objectif 2 nécessite la mise en œuvre de règles de gestion et de contrôle du FEOGAGarantie particulièrement strictes.

Par ailleurs, le changement du mode de financement de certaines mesures qui existaient avant le RDR, demande aux agents de modifier leurs pratiques.

Compte tenu de ces changements, le bureau FORMCO a estimé important de s'intéresser à cette problématique afin de permettre aux agents concernés de comprendre les enjeux liés à ce règlement, de leur permettre de s'interroger sur des pratiques, de mettre à jour leurs connaissances, de les accompagner dans la mise en place d'une organisation et de méthodes de gestion et de contrôle adéquates.

Afin de connaître l'avis des différents acteurs concernés par cette réglementation, un comité de pilotage spécifique a été constitué.

Compte tenu du nombre de personnes gérant les mesures du RDR dans les structures, ce comité a décidé de mettre en place un dispositif très particulier qui repose sur la nomination de « PERSONNES RES-SOURCES » dans les DRAF, DDAF et DAF. Ces « personnes-ressources » seront des « généralistes » sur le RDR.

Elles bénéficieront d'une formation animée par des formateurs internes (spécialistes RDR) dont le contenu sera centré sur la connaissance générale de ce règlement.

A l'issue de la formation, « les personnes ressources » devront répercuter l'information dans leur structure et seront des relais entre l'administration centrale et les services.

Le bureau FORMCO, avec l'appui d'un délégué régional à la formation continue, a réuni régulièrement le groupe de formateurs spécialistes RDR afin d'assurer l'ingénierie pédagogique du projet (définition du contenu, de la durée du stage, découpage et progression des séquences de formation, élaboration des supports de cours...).

Pour l'instant, le contenu a pour objet de permettre aux personnes ressources d'assurer les trois grandes missions suivantes :

- Assurer une fonction de relais de l'information,
- Expliciter la politique de développement rural pour faciliter son application,
- Apporter un appui aux services en termes de conseil et de méthodologie.

Les formations sont prévues pour l'année 2003.

Formations dans le domaine informatique

En complément du catalogue FORMCO national « se former en 2002 » qui offre une large palette d'actions de formation en informatique dans des domaines variés (SIG, Maîtrise des outils, Analyse et développement, Internet, ... pour un total de 93 actions), une offre complémentaire a été élaborée. Ce complément s'avère nécessaire lorsque :

- l'offre du catalogue est insuffisante en nombre par rapport au volume de la demande,
- l'offre n'existe pas au catalogue (c'est en particulier le cas lorsqu'en cours d'année le Schéma Directeur National des Systèmes d'Information inscrit un nouveau logiciel).

Cette offre est portée à la connaissance des agents par voie de note de service. A ce titre, en 2002 les actions suivantes ont été réalisées :

Titre de l'action	Durée	Nombre d'actions	Nombre total d'agents concernés
Administration SYBASE ASE	4,5 j	5	56
Connection applications locales sous ARCHE	3 j	3	27
Découverte Linux	2 j	2	15
Administration Linux	4,5 j	3	26
VBA pour ACCESS 97	4 j	2	13
Dreamweaver	4 j	1	8
PHP/Javascript/Mysql	4,5 j	1	8
Administration NetWare	5 j	2	2
Aspects relationnels du métier de RSI	7 j	1	10
Conférences sur les outils de développement du Web	1j	9	150
Examens informatiques			
- écrit pupitreurs	2 j	1	66
- écrit programmeurs	9 j	1	7
- écrits analystes	2 j ou 7 j	1	16
- oral pupitreurs	0,5 j	1	13
- oral programmeurs	3 j	1	2
- oral analystes	3 j	1	8
Total		110 jours de formation	427 agents formés

A noter également, pour la deuxième année consécutive, la coordination de la part du bureau FORMCO du dispositif dénommé « Formation des ARSI ». Il s'agit d'un cursus de formation informatique de 55 jours mis en œuvre par l'INFOMA et proposé à des techniciens en formation initiale en fin de scolarité destinés à occuper des postes « d'Adjoint de RSI » en services déconcentrés. En 2002, compte tenu du faible nombre d'agents en formation initiale pour cette option (3 techniciens), ce dispositif a été ouvert à la formation continue. Ce sont en moyenne 8 agents supplémentaires qui se sont inscrits à chacun des 23 modules de formation proposés, soit un total de 440 jours/agent de formation.

Dans le domaine de la e-formation, un certain nombre d'initiatives ont été conduites, en sus de l'expérimentation en bureautique.

– en collaboration avec l'ENGREF et le CNED, un dispositif de Formation Ouverte et à Distance intitulé « Connaître et Gérer les zones humides » a été finalisé et proposé au catalogue national « se former en 2003 ». Dans le même esprit les travaux de conception d'un autre dispositif intitulé « Environnement et risques sanitaires » sont en cours. Ce dispositif sera testé en 2003 avant de faire l'objet d'une offre catalogue pour 2004.

– Enfin, un autre projet a été retenu au titre des « Campus Numériques Professionnels » en 2002 : la mise en place d'un dispositif de formation ouverte et à distance dans le domaine des Systèmes d'Information Géographique. A cet occasion un consortium associant le bureau FORMCO, le CEMAGREF de Montpellier et le CNERTA de Dijon a été constitué. Les premiers travaux débiteront en 2003.

5. L'ANIMATION DES RÉSEAUX DES ACTEURS DE LA FORMATION CONTINUE

Cette activité du bureau de la formation continue a notamment pour objectif de veiller à la cohérence et au développement qualitatif de l'ensemble des dispositifs de formation du MAAPAR.

L'animation des réseaux concourant à l'offre de formation continue :

- la « réunion des écoles » a rassemblé au CFPPA des Barres les 6 et 7 mai 2002 les établissements d'enseignement concourant à l'offre nationale de formation et des délégués régionaux à la formation continue. La note d'orientation pour l'offre de formation 2003 a été présentée et les besoins de formation des DDAF ont été détaillés par M. SCHNABELE, DDAF du Loiret. Agnès DAUSSUN, Directrice du Service des Affaires Juridiques, s'est exprimée sur les besoins en formations juridiques des agents du ministère.
- les délégués régionaux à la formation continue ont été rassemblés à deux reprises : la réunion du 26 au 28 mars 2002 a porté sur la gestion informatisée de l'information en formation continue (projet AGORH@), sur les formations juridiques avec l'intervention d'Agnès DAUSSUN et sur la validation des acquis de l'expérience.

La réunion du 8 au 10 octobre 2002 a porté sur les priorités des programmes de formation régionaux 2003 et les priorités de formation pour le service public de l'environnement avec l'intervention de Bruno GASTAL, directeur de l'IFORE.

- **les 110 responsables locaux de formation** des services déconcentrés ont été réunis au printemps 2002 au cours de 4 rassemblements interrégionaux. Les échanges ont particulièrement porté cette année sur les impacts de la création des DDSV sur la formation continue au sein des services déconcentrés et sur l'impact de l'ARTT sur la formation continue.

Une évaluation de l'intérêt et de la qualité de ces rassemblements a été conduite durant l'été 2002 auprès des responsables de formation participants. Elle a permis d'en confirmer l'intérêt et la satisfaction des participants sur leur contenu, leur animation et leur déroulement ; de nouvelles pistes d'amélioration ont été dégagées pour les rassemblements 2003.

Les formateurs internes :

- **formation des formateurs internes :**

Si les candidatures restent aussi nombreuses pour la formation de formateur interne de base, une diminution des candidatures et une augmentation des annulations de dernière minute pour les formations de perfectionnement a été notée.

12 stagiaires ont suivi le module de base et 7 stagiaires la formation à l'animation des échanges de pratiques,

2 modules ont été annulés en raison d'un nombre de stagiaire insuffisant.

- **les réseaux de formateurs internes :**

Ont été réunis cette année pour des journées de bilan et de formation, sur l'initiative des groupes projets recourant spécifiquement à chacun d'entre eux :

- les formateurs internes en GRH,
- les formateurs intervenant dans les dispositifs d'adaptation à l'emploi,
- les formateurs du dispositif SEA,
- les formateurs du dispositif RDR,
- les formateurs du dispositif Léonidaf.

Enfin, le bureau de la formation continue s'est attaché à faire vivre son site FORMCO et à réfléchir à l'amélioration de EPICEA-formation continue. Dans l'attente de la nouvelle application AGORH@, la réflexion du bureau sur la réduction du temps de travail l'a conduit à rechercher une meilleure utilisation des fonctionnalités de EPICEA-formation continue pour l'organisation des formations.

Une extension aux organisateurs de formation des droits de saisie des demandes de stage s'est avérée nécessaire et a été demandée au maître d'ouvrage d'EPICEA.

II. Statistiques

En 2002, 10 915 agents de l'administration centrale et des services déconcentrés du ministère ont bénéficié de formation, contre 10 939 en 2001 et 9 985 en 2000. Ainsi, 65 % des agents ont suivi une formation contre 64 % en 2001, 59 % en 2000 et 58 % en 1999.

En 2002, le nombre de stagiaires atteint 28 431. Il était de 29 647 en 2001 et 25 502 en 2000. Un même agent a pu bénéficier de plusieurs actions de formation au cours de l'année : il est donc comptabilisé comme stagiaire autant de fois qu'il a participé à une formation. Les femmes (16 970 stagiaires) sont plus nombreuses que les hommes (11 461 stagiaires), tendance qui se confirme ces dernières années.

Au total, 55 311 journées de formation ont été enregistrées en 2002 contre 52 329 en 2001. La durée moyenne de formation par agent formé en 2002 est de 5 jours contre 4,7 jours en 2001.

Cette année, les préparations aux concours représentent 12 392 journées contre 6 182 en 2001. 22,41 % du total des journées ont été consacrées aux préparations aux concours. Contrairement aux années précédentes, elles dépassent les formations informatiques et bureautiques (11 905 journées contre 13 653 journées en 2001).

Les formations au management sont en nette progression en 2002, soit 6 162 jours contre 5 217 en 2001.

Evolution par catégorie en nombre de stagiaires et en nombre de journées de 2000 à 2002

Catégorie	Stagiaires			Jours de formation		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
A	7 187	8 605	7 155	15 086	16 936	14 223
B	9 450	11 259	10 485	19 906	21 317	21 086
C et D	8 831	9 711	10 743	17 570	15 494	19 902
Autres	34	72	48	61	154	100
Total	25 502	29 647	28 431	52 622	53 901	55 311

Source : EPICEA du 24/04/2003

Répartition des thèmes de formation par catégorie en nombre de stagiaires et en nombre de journées en 2002

Thème formation	Catégorie A		Catégorie B		Catégories C et D		Autres		Total	
	Stagiaires	Jours	Stagiaires	Jours	Stagiaires	Jours	Stagiaires	Jours	Stagiaires	Jours
Techniques professionnelles	1 411	2 615	1 574	2 707	1 125	1 605	12	14	4 122	6 941
Management et communication	1 176	2 972	1 198	1 838	986	1 332	6	20	3 366	6 162
Vie sociale et culturelle	795	1 210	1 156	1 337	1 249	1 328	6	15	3 206	3 890
Préparation aux concours	162	491	837	2 090	3 872	9 801	4	10	4 875	12 392
Adaptation à l'emploi	413	826	781	3 243	567	1 345	3	4	1 764	5 418
Informatique et bureautique	1 883	3 118	3 082	5 181	2 471	3 572	15	34	7 451	11 905
Sciences et disciplines de base	37	103	59	148	18	38	0	0	114	289
Domaines spécifiques	1 278	2 888	1 798	4 542	455	882	2	3	3 533	8 315
Totaux	7 155	14 223	10 485	21 086	10 743	19 902	48	100	28 431	55 311

Source : EPICEA du 24/04/2003

Le budget de la formation continue

	1999	2000	2001	2002
Budget FORMCO – en euros (hors INFOMA et actions interministérielles)	6 034 997	6 211 330	6 829 697	6 628 573
Progression (Base 100 en 1999)	100	103	113	110

Répartition du budget 2002 de la formation continue par rapport à 2001

	2001	% du total 2001	2002	% du total 2002
Actions nationales	3 116 951	46	2 964 648	45
Actions régionales	819 194	12	817 951	12
Actions locales	2 893 550	42	2 845 974	43
Total FORMCO	6 829 697	100	6 628 573	100

Établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricole

Liste des sigles utilisés

DGER : Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

MAAPAR : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales

PNF : Programme National de Formation

PRF : Programme Régional de Formation

CFA : Centre de Formation par Apprentissage

FORMINFO : FORMation des personnels et INFORMATION

S/D POFEGTP : Sous-Direction de la Politique des Formations de l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel

L'ACTIVITÉ DE FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS DE LA DGER EN EPLEFPA DURANT L'ANNÉE 2002

L'activité de formation continue en faveur des agents de l'enseignement agricole s'intègre dans le plan triennal de la DGER défini pour la période 2000-2002 faisant suite à l'Accord Triennal sur la Formation Continue des Personnels du Ministère.

Les programmes de formation continue à destination des agents exerçant dans les établissements publics d'enseignement du MAAPAR organisés d'une part à l'échelon national et nommé le PNF et d'autre part à l'échelon régional et nommé le PRF ont représentés 33 757 journées stagiaires.

L'activité 2002 correspond à la mise en œuvre d'actions de formation visant les orientations définies dans le plan triennal à savoir :

- créer les conditions institutionnelles et fonctionnelles pour que l'agent devienne acteur de sa propre formation ;
- développer les identités professionnelles, construire la culture commune et généraliser l'accompagnement des parcours professionnels ;
- encourager les établissements à se doter d'une capacité d'ingénierie de formation.

I. Les faits marquants de l'activité 2002

La formation accompagnant la déprécarisation des emplois : hormis la formation des enseignants lauréats aux concours externes et internes, l'année 2002 aura été marquée par la formation de deux promotions lauréats aux concours réservés et aux examens professionnels organisés dans le cadre de la résorption des emplois précaires. Cette activité de formation initiale aura eu pour conséquence d'engendrer une forte augmentation de l'activité de formation des agents en EPLEFPA.

La formation des personnels non-enseignants : durant l'année 2002, la mobilisation des agents est poursuivie sur les thèmes de la nouvelle réglementation comptable et l'utilisation aux nouveaux logiciels comptables. Un effort particulier est porté sur la modernisation des pratiques par l'accompagnement des agents chargés de la gestion et du suivi des temps de service des enseignants. Ces actions ont concerné des personnels administratifs des EPLEFPA et des services régionaux de l'enseignement.

La formation des acteurs de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage initiée dans le cadre de la modernisation de l'offre publique par un financement Etat-Europe a eu pour effet de dynamiser l'activité de formation continue des personnels à l'échelon régional sur les thématiques telles que : la gestion de l'alternance en CFA, l'ingénierie de la formation.

En 2002, l'effort de présentation des actions de formation proposées aux agents en EPLEFPA s'est porté sur l'utilisation du site educagri.fr avec la possibilité offerte aux agents de s'inscrire aux actions via Internet. La présentation sur support papier par le document commun DGA/DGER intitulé « se former en 2002 » a demeuré.

Le bureau FORMINFO de la S/D POFEGTP a poursuivi la mise en œuvre des actions avec les acteurs du dispositif de formation en réponse à la politique de formation des personnels de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche en EPLEFPA soit :

- **L'accueil des nouveaux agents, l'adaptation à l'emploi, l'accompagnement à la prise de fonction, la requalification** : ces thèmes de formation ont représenté 32 % de l'activité du dispositif de formation continue en 2002.

L'effort d'accueil des nouveaux contractuels dans l'enseignement agricole a mobilisé l'ensemble des acteurs à l'échelon régional ainsi que l'Inspection de l'Enseignement Agricole dans le cadre de sa mission d'appui à la formation. Par l'adaptation du dispositif d'accueil, 373 nouveaux agents ont bénéficié d'un appui à leur prise de fonction d'enseignants – formateurs. Parallèlement à ce dispositif, l'expérimentation menée par plusieurs régions visant à définir et à concevoir un dispositif basé sur le tutorat pour l'accueil des personnels ATOSS en établissement et plus particulièrement les agents de la filière technique, s'est poursuivie.

Les agents accédant à des fonctions de direction dans les centres constitutifs d'EPLEFPA sont au nombre de 85 à participer aux cycles de formation d'adaptation à l'emploi.

Les actions de formation de requalification destinées à des enseignants et formateurs indépendamment de leurs statuts et sanctionnées par des diplômes universitaires se sont poursuivies en 2002.

– **La professionnalisation, la qualification des agents** a représenté 48 % de l'activité de formation continue en 2002.

Les enseignants représentent d'une part 60 % de l'effectif des personnels exerçant dans les établissements publics d'enseignement agricole et d'autre part 36 % de l'activité de formation continue en 2002 portant sur les thématiques : la didactique des disciplines, la mise en œuvre des programmes et des référentiels de formation, les méthodes de formation et d'évaluation.

Les actions à destination des personnels non enseignants ont porté sur les thèmes tels que la gestion administrative, l'hygiène la sécurité et la santé ainsi que la bureautique sous l'angle des nouvelles technologies ; le volume d'activité réalisé représente 12 % des journées stagiaires en 2002.

– **Les thématiques de formation concernant les personnes en appui au système éducatif et les missions allouées aux EPLEFPA** ont représenté 20 % des journées stagiaires réalisées.

Les actions de formation portant sur les missions des EPLEFPA sont destinées à l'ensemble des membres de la communauté éducative et intègrent les dimensions organisationnelles et fonctionnelles de l'établissement lieu de formation inséré dans son territoire.

Les personnes ressources du système éducatif sont certes les agents en établissement mais aussi les personnels exerçant dans les services régionaux de formation et de développement en charge d'animation de réseaux thématiques ou géographiques, d'organisation des examens, de coordination d'actions spécifiques à l'enseignement agricole.

Le bilan des actions de formation continue des personnels de la DGER en EPLEFPA (document joint) présente des données chiffrées, l'activité réalisée par les échelons national et régional et l'évolution des crédits alloués au dispositif de formation continue pour les années 2000, 2001 et 2002.

II. Les formations réalisées en 2002

Les actions des programmes par objectif

Objectifs	Intitulé objectifs	Nbre de stages	Nbre de stagiaires	Nbre de J/St
1	Accueil et conseil pédagogique	48	524	547,5
2	Appui à la prise de fonction des enseignants et formateurs	39	519	1 781,5
3	Contractuels	62	733	1 500,0
4	Actions individuelles de promotion et de requalification	99	637	2 530,5
5	Accompagnement des rénovations	32	299	626,5
6	Formation professionnelle et apprentissage : actions spécifiques	115	1 314	1 668,5
7	Didactique des disciplines, mise en œuvre des programmes	136	1 571	4 249,5
8	Méthodes de formation, organisation des apprentissages et évaluation	198	1 976	2 737,0
9	Implication des lois d'orientation dans l'enseignement	53	548	1 414,0
10	Missions et fonctions de l'EPLEFPA	328	3 683	5 290,5
12	Formation des cadres	321	1 807	5 946,0
13	ATOSS et personnels non-cadres et non-enseignants	113	944	1 442,5
14	Actions de développement personnel	53	519	881,5
15	Objectifs nationaux autres	18	290	586,5
	Objectifs régionaux spécifiques	89	973	952,0
	Chapitre DGA	206	629	1 603,5
	Total	1 910	16 966	33 757,5

Tableau récapitulatif des taux de réalisation

Niveau de programmation	Nb de stages programmés	Nb de stages réalisés	Taux de réalisation
PNF	704	599	85,08 %
PRF	1 489	1 311	88,04 %
Total	2 193	1 910	87,09 %

Répartition des publics de stagiaires par niveau d'initiative de programme

Type de personnels*	Niveau initiative	Nbre de stagiaires présents	Nbre de J/st. réalisées	% J/st réalisées
Personnels ATOSS	National	432	1 209,0	24,59 %
	Régional	2 792	3 707,0	75,41 %
	S.Total	3 224	4 916,0	
Personnels de Direction	National	596	2 215,5	74,59 %
	Régional	684	755,0	25,41 %
	S.Total	1 280	2 970,5	
Personnels d'Education et de Surveillance	National	354	1 298,0	60,04 %
	Régional	715	864,0	39,96 %
	S.Total	1 069	2 162,0	
Personnels Enseignants	National	3 882	13 486,5	56,88 %
	Régional	7 511	10 222,5	43,12 %
	S.Total	11 393	23 709,0	
Total	National	5 264	18 209,0	53,94 %
	Régional	11 702	15 548,5	46,06 %
		16 966	33 757,5	

* enregistrés dans la base SAFO

III. Le budget de la Formation Continue

	2000	2001	2002
Evolution du budget	3 496 132 €	5 656 253 €	2 613 976 €



●●●● CHAPITRE V

Les relations professionnelles

CHAPITRE V

Les relations professionnelles

1^{ÈRE} PARTIE

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux	73
I. Résultats des élections aux comités techniques paritaires (CTP)	73
II. Attributions des droits syndicaux	73
III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)	74

2^{ÈME} PARTIE

Actualité du dialogue social	75
I. Climat social en 2001	75
II. Le dialogue social ministériel	76
III. Le dialogue social local	77

3^{ÈME} PARTIE

Ordre du jour des comités techniques paritaires centraux	80
I. Les instances consultatives nationales	80
1. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL S'EST TENU NEUF FOIS EN 2002.	80
2. LA SECTION SYNDICALE ISSUE DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL (CTPM) S'EST TENUE SIX FOIS EN 2002	82
3. LE GROUPE D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION SUR L'EMPLOI NON TITULAIRE (GARENT) S'EST RÉUNI UNE FOIS EN 2002	82
II. Les instances consultatives centrales	82
1. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL « ADMINISTRATION CENTRALE » (CTPC-AC) S'EST TENU DEUX FOIS EN 2002	82
2. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL « SERVICES DÉCONCENTRÉS » S'EST RÉUNI TROIS FOIS EN 2002	83
3. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL « ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET RECHERCHE » S'EST RÉUNI SEPT FOIS EN 2002	84

4^{ÈME} PARTIE

Les comités et commissions d'hygiène et sécurité	87
I. Les différentes instances en hygiène et sécurité	87
II. Formations dispensées aux acteurs de la prévention	87
III. Crédits hygiène et sécurité	87
IV. Comité d'hygiène et de sécurité ministériel	88
V. Le Comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale de Paris	88
VI. Les Comités d'hygiène et de sécurité départementaux et les Commissions des établissements d'enseignement	88

5^{ÈME} PARTIE

Listes des textes statutaires, indiciaries et indemnitaires publiés en 2002	89
I. La production réglementaire en matière du droit des personnels a été maintenue en 2002 à un haut niveau, comme ces dernières années	89
II. Liste des décrets	89
III. Liste des arrêtés	91

6^{ÈME} PARTIE

La protection juridique des fonctionnaires	94
---	----

Représentativité des organisations syndicales et droits syndicaux

I. Rappel des résultats des élections aux comités techniques paritaires (CTP) de 2000

Afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein du ministère, des élections sont organisées tous les trois ans. Le résultat de ces élections permet de renouveler les divers comités techniques paritaires et d'attribuer certains droits syndicaux (locaux, autorisations spéciales d'absence, décharges...).

Les dernières élections des représentants du personnel se sont déroulées en janvier 2000. 156 scrutins distincts ont été organisés pour chacun des comités techniques paritaires (instances nationales, départementales, régionales, locales et instances sectorielles : enseignement, services déconcentrés, administration centrale).

On rappelle que les résultats des élections de janvier 2000 pour le comité paritaire ministériel (CTPM) ont été les suivants :

Inscrits	Votants	Exprimés	CFDT	CFTC	CGC	CGT	FO	UNSA	FSU
39 526	29 238	26 935	5 597	798	444	2 614	6 377	2 411	8 694
Siège à pourvoir : 15			20,78	2,96	1,65	9,70	23,68	8,95	32,28
Sièges pourvus : 15			3	0	0	1	4	1	6

Les résultats des autres CTP du ministère ont été publiés dans la note de service DGA - SDDPRS/N2000-1058 du 25 février 2000.

Une nouvelle consultation générale de l'ensemble des personnels du ministère sera organisée en juin 2003.

II. Attributions des droits syndicaux

• Les autorisations spéciales d'absence :

Les autorisations spéciales d'absence (ASA) sont accordées en application de l'article 14 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.

La répartition des ASA a été établie en distinguant deux niveaux de représentativité et en procédant à une agrégation entre :

- les résultats au scrutin du comité technique paritaire ministériel (CTPM),
- les résultats acquis au sein des divers CTP locaux.

Répartition par agrégation des résultats nationaux et locaux

Organisations syndicales	Au titre de la représentativité nationale	Au titre de la représentativité « locale »	Agrégation des résultats
CFDT	986	948	1 934
CFTC	140	126	266
CGC	78		78
CGT	460	439	899
FO	1 123	1 071	2 194
UNSA	425	400,5	825,5
FSU	1 531	1 504	3035
SUD		95,5	95,5
SNIA		58,5	58,5
SNIGREF		11	11
FSAVAE		83,5	83,5
STC		6	6
TOTAL de nombres de journées	4 743	4 743	9 486
<i>Soit 18 972 feuilles de couleur fuchsia réparties entre les organisations syndicales (1 feuille = 4 heures d'ASA)</i>			

• **Les décharges d'activité de service à titre syndical :**

Les décharges de service sont accordées en application de l'article 16 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. En application du décret du 28 mai 1982, le quota théorique global de décharges de service s'élève à 110.

Ces décharges ont été réparties sur la base de leurs résultats à chacune des sept organisations syndicales autorisées à se présenter au scrutin du CTPM (CFDT, CFTC, CGC, CGT, FO, FSU, UNSA). On rappelle que les organisations ayant obtenu moins de 3 % des voix à ce scrutin ont bénéficié, sur une base forfaitaire, de l'attribution d'une décharge de service correspondant à temps plein (CFTC et CGC). Les 108 décharges restantes ont ensuite été réparties entre les cinq autres organisations syndicales conformément à leurs résultats obtenus au scrutin du CTPM.

Afin de tenir compte de la représentativité au niveau local, quatre décharges supplémentaires ont par ailleurs été accordées aux organisations syndicales qui n'ont pas été autorisées à se présenter au niveau national, mais dont les candidatures ont été retenues parmi les divers scrutins locaux (FSAVAE, SNIA, SNIGREF et SUD RURAL).

En définitive, le nombre effectif de décharges de service au ministère chargé de l'agriculture s'élève à 114. L'attribution des décharges de service et leur utilisation en 2002 s'établit ainsi qu'il suit :

Organisations syndicales	Décharges de service équivalent en temps plein	Décharges réellement utilisées en 2002	Nombre total de personnes physiques concernées	Nombre d'agents en décharge entre 70 et 100 %
CFDT	23,50	21,56	54	10
CGT	11	7,8	22	4
FO	26,8	26,8	55	21
UNSA	10,20	9,2	12	8
FSU	36,50	34,10	155	16
CGC	1	1	2	0
CFTC	1	0,6	2	0
SUD	1	1,1	7	0
FSAVAE + SNVIA	1 + 1	1 + 1	2	2
SNIGREF (+ SNIA après fusion des corps des IGRF et IA)	1 + 1	1,3	2	2
Total	114	105,46	313	60

Toutes les décharges accordées ne sont pas systématiquement utilisées par les syndicats : sur 114 décharges, 105,5 décharges sont réellement utilisées en 2002.

Le nombre d'agents bénéficiant de décharges varie selon la politique de chaque syndicat qui peut, soit concentrer son quota de décharges sur un petit nombre d'agents en attribuant des décharges importantes (entre 70 à 100 % d'un équivalent temps plein) ou au contraire, répartir son quota de décharges sur un grand nombre d'agents en attribuant des « petites décharges » (4 ou 20 %).

Sur une communauté de travail d'environ 39 500 agents, 313 agents bénéficient d'une décharge allant de 2 % à 100 % d'un équivalent temps plein. Parmi ces 313 agents, 60 bénéficient d'une décharge d'activité de service comprise entre 70 % et 100 %.

III. Résultats des élections aux commissions administratives paritaires (CAP) et commissions consultatives paritaires (CCP)

Pourcentages des voix obtenues par les différentes organisations syndicales aux commissions administratives paritaires et aux commissions consultatives paritaires au 31 décembre 2002

Service CAP	FO	FSU	CFDT	UNSA	CGT	SUD rural	Non fédérés	Total
Administration centrale	192	0	533	91	89	0	48	953
Services déconcentrés	3 447	165	1 904	1 878	1 146	181	2 098	10 819
Corps commun AST			24	38	28			90
Enseignement agricole	1 214	4 401	1072	174	564	118	19	7562
Total partiel	4 853	4 566	3 533	2 181	1 827	299	2 165	19 424
Personnel contractuel	123	263	301	24	36	0	0	747
Total général	4 976	4 829	3 810	2 205	1 835	299	2 165	20 081
% correspondant des voix	24,78 %	24,05 %	18,97 %	10,98 %	9,14 %	1,49 %	10,78 %	100,00 %
Total général (non compris les résultats des non fédérés)	4 976	4 829	3 810	2 109	1 835	299		17 858
% correspondant des voix	27,86 %	27,04 %	21,33 %	11,81 %	10,28 %	1,67 %		100,00 %

Actualité du dialogue social

I. Climat social en 2002

Alors que l'année 2001 avait été marquée par les revendications sur la revalorisation des salaires, le maintien des systèmes de retraites, les conditions de mise en œuvre de la déprécarisation, et les négociations sur l'aménagement et de la réduction du temps de travail, les revendications sur l'année 2002 ont continué à porter principalement sur les objectifs de revalorisation des salaires et sur les conditions de mise en œuvre de l'ARTT.

Par ailleurs, le mouvement de mobilisation le plus marquant pour la vie interne du Ministère s'est produit le 21 mars lors de la grève menée au sein du secteur de l'enseignement, lors de laquelle 21 % de grévistes avaient été dénombrés, ce qui représente un chiffre important.

CESSATIONS COLLECTIVES ET CONCERTÉES DU TRAVAIL EN 2002 AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

Mouvement d'ampleur nationale

Date	Organisations syndicales ayant appelées à la grève et revendications	Nbre d'agents en service	Nbre de grévistes	%
15 janvier	Union générale des fédérations de fonctionnaires – CGT : « pour la création d'une large unité syndicale et l'exigence de réelles avancées sociales ».		Non chiffré	
24 janvier	FAEN, FERC-CGT, FSU, SGEN-CFDT, UNSA Education ont appelé les personnels du secteur de l'enseignement à une journée de grève pour dénoncer « le problème global de l'emploi, de la résorption de la précarité, de l'ARTT ».	12 325	1 628	13 %
26 novembre	L'intersyndicale du ministère de l'agriculture (FSU, FO, CFDT, CGT) + SUD RURAL (pour le 26,27 et 28 novembre) et les syndicats FO et CGT sur le plan national pour : « défense et unité de la République, égalité de traitement et d'accès aux services publics, défense du droit à la retraite, augmentation des salaires et des pensions, défense de l'emploi public. »	30 242	4 233	14 %
17 décembre	Mouvement de grève lancé sur le plan national par les principaux syndicats de l'éducation nationale (FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, UNSEN-CGT, UNEF) et, au ministère de l'agriculture, par le SNETAP-FSU afin de revendiquer « un statut de maîtres d'internat et des surveillants d'externat maintenu et amélioré, des missions pérennisées pour les Emplois jeunes, des dotations pour les établissements confortées »	9 093	305	3,35 %

Mouvement local ou ministériel

Date	Organisations syndicales ayant appelées à la grève à la grève et revendications	Nbre d'agents en service	Nbre de grévistes	%
Septembre	Grèves locales dans certains établissements (rentrée scolaire)		Non chiffré sur le plan national	
21 mars	SNETAP-FSU : grève chez les conseillers principaux d'éducation.	191	41	21 %
28 mars	SNETAP-FSU : grève contre la remise en cause des mesures ARTT concernant les conseillers principaux d'éducation			
17 octobre	Intersyndicale du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (FSU, FO, CFDT, UNSA) + SUD RURAL + CGT contre : le budget du ministère pour 2003 ; la mise en œuvre de la déprécarisation sans création d'emplois budgétaires ; la baisse des crédits de fonctionnement ; l'absence de mesures catégorielles significatives.	23 190	2897	12,5 %

II. Le dialogue social ministériel

L'année 2002 a été marquée par plusieurs dossiers sur lesquels les organisations syndicales ont été amenées à faire part de leurs positions et à négocier en concertation avec le ministère (direction générale de l'administration). Les thèmes répertoriés ci-dessous ont été abordés à plusieurs reprises au sein du CTP ministériel :

1. Les suites de la création des directions départementales des services vétérinaires (DDSV) : la mise en place d'un service des affaires générales commun aux DDAF et DDSV dans chaque département et la création de CTP communs aux DDAF et DDSV.

Les textes créant les directions départementales des services vétérinaires sont parus au Journal officiel en février 2002. Dans le prolongement de ces textes, deux projets devaient nécessairement être préparés et discutés au sein des CTP : la mise en place d'un service des affaires générales (SAG) commun, dans chaque département, à la DDAF et à la DDSV, et la création d'un CTP commun à ces deux directions, dans chaque département.

S'agissant de l'instauration d'un SAG commun aux deux directions départementales dans chaque département, le sujet qui avait été préparé par la Direction générale de l'administration a été très fréquemment discuté au sein des CTP locaux, aux niveaux appropriés (voir 2^{ème} partie « actualité du dialogue social », III - Le dialogue social local).

Pour ce qui concerne les CTP commun, leur mise en place a nécessité la préparation d'un décret qui correspond à une innovation du point de vue juridique puisqu'il n'existait jusqu'alors dans la fonction publique de CTP commun à deux services déconcentrés d'un même ministère.

Les discussions autour des textes présentés en CTPM ont été constructives, et les textes n'ont pas rencontré d'opposition.

2. La préparation de la consultation des personnels organisée en 2003.

La consultation de l'ensemble des agents constituant la communauté de travail du Ministère pour déterminer la représentativité des organisations syndicales au sein de chacun des 175 CTP nationaux, régionaux et départementaux du ministère est organisée tous les trois ans. Elle est justifiée au titre de l'article 11, 2^{ème} alinéa, du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux CTP. La répartition des droits syndicaux (décharges de services, d'autorisations spéciales d'absence, locaux, ...) repose aussi sur cette consultation.

Bien que la consultation n'était prévue que pour courant 2003, la discussion sur son organisation a débuté devant le CTP ministériel dès le 2^{ème} trimestre 2002.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour du CTPM en mars, avril, et mai 2002.

Ultérieurement, des réunions de travail ont été organisées auxquelles ont été invitées les cinq organisations syndicales les plus représentatives, qui ont permis de discuter, tous les points constitutifs de l'organisation des scrutins, les modalités d'élaboration, de diffusion et d'utilisation du matériel de vote, la communication envers les services et les agents. La rédaction des notes de services leur a été soumise pour avis.

3. La gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Cette question a été traitée à deux reprises, lors des CTP ministériels d'avril et de septembre 2002. Auparavant une section syndicale avait été réunie en février, sur la base de la représentativité du CTP ministériel, qui avait traité du sujet, notamment sur la base des travaux rendus par l'Observatoire des missions et métiers sur les filières d'emploi, et sur les prévisions d'évolution des effectifs par filière et par corps d'ici 2008.

4. La création de la Direction générale de la forêt et des affaires rurales (DGFAR) :

Le dernier trimestre de l'année 2002 a été marqué par les discussions engagées par l'administration au sein du CTP ministériel et du CTP central d'administration centrale sur la fusion de la direction de l'espace rural et de la forêt (DERF) et de la direction des exploitations, de la politique sociale et de l'emploi (DEPSE). L'objectif était d'adapter la structuration de l'administration centrale au développement des problématiques intégrées liées aux affaires rurales en créant par la fusion de la DERF et de la DEPSE une Direction générale de la forêt et des affaires rurales. A la demande des représentants du personnel, des groupes de travail ont été réunis en octobre et novembre, dans le prolongement des débats engagés au sein des CTP nationaux. Un suivi des situations individuelles des personnels concernés par les modifications de structures internes liées à la fusion a été organisé.

Les textes instituant et organisant la nouvelle direction générale, dont un décret en Conseil d'Etat, sont parus au Journal officiel en mars 2003.

5. L'amélioration des statuts et indemnités :

Onze décrets statutaires et indemnitaires ont fait l'objet d'un examen par le CTP ministériel en 2002. Les décrets statutaires ont porté respectivement sur le statut des inspecteurs de l'enseignement agricole, les emplois de responsabilité au sein du conseil général du GREF et du Conseil général vétérinaire, le corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (TEPETA), le corps des inspecteurs du travail, et en fin d'année, le statut d'emploi des directeurs départementaux des services vétérinaires.

En parallèle, un certain nombre de réunions de groupe de travail mixtes, portant notamment sur l'amélioration des carrières au sein des filières d'emploi (filière administrative, filière technique, groupe de réflexion et de prospective sur les corps des ingénieurs des travaux, sur le corps des techniciens supérieurs du ministère de l'agriculture,...) ont été régulièrement organisés tout au long de l'année.

III. Le dialogue social local

Le dialogue social local se déroule dans de multiples comités techniques paritaires (CTP) : les 90 CTP départementaux, les 22 CTP régionaux, les 22 CTP régionaux du secteur de l'enseignement agricole, les 4 CTP des départements d'Outre-Mer.

I. FRÉQUENCE DES CTP

• Fréquence des CTP dans les directions départementales

Sur les DDAF-DDSV ayant transmis les informations qui leur ont été demandées (Outre-mer inclus) :

32 % d'entre eux ont organisé 2 CTP en 2002 ;

47 % d'entre eux ont organisé 3 CTP en 2002 ;

16 % d'entre eux ont tenu 4 CTP en 2002 ;

et 5 % d'entre eux ont tenu 5 CTP et 14 ont organisé 6 CTP et plus 2001.

• Fréquence des CTP régionaux

Parmi les DRAF :

44 % ont tenu 2 CTP en 2002 ;

44 % ont tenu 3 CTP en 2002 ;

12 % ont tenu 4 CTP en 2002.

• Fréquence des CTP régionaux de l'enseignement

S'agissant des CTP régionaux de l'enseignement :

13 % ne se sont tenus qu'une fois en 2002 ;

33 % se sont tenus deux fois en 2002 ;

41 % se sont tenus trois fois en 2002 ;

13 % se sont tenus quatre fois en 2002.

2. LES QUESTIONS GÉNÉRALES ABORDÉES EN 2002

Les 20 principaux sujets traités au sein des CTP départementaux, classés par ordre de fréquence, ont été :

Pourcentage des CTP au sein desquels ce point d'ordre du jour a été inscrit au moins une fois

88 %	Budget (bilan, prévision, répartition, moyens des services)
88 %	Formation (bilan, plan, projets)
70 %	ARTT (bilan, points d'étape)
64 %	RIALTO
56 %	SAG communs, CTP communs aux DDAF et DDSV
38 %	Effectifs, mobilités, questions de personnels (hors vacataires)
34 %	Organisation des services, organigramme, questions de relogement
28 %	Primes et modulations
26 %	Entretiens d'activité (information, discussion, chartes)
25 %	Plan d'orientation stratégique
23 %	Locaux (répartition, réorganisation)
15 %	Recrutements sans concours en échelle 2
13 %	Communication (bilan, plan)
13 %	Travaux
11 %	Notation et avancement
10 %	Horaires variables, badgeuse, GESTOR
10 %	Inspection de l'IGA
10 %	Emploi des vacataires
10 %	Congés, journée(s) de fermeture des bureaux
9 %	Questions relatives au parc automobile
PLUS RAREMENT	Informatique, Modernisation, Décentralisation, ASMA, Assurance qualité, Ingénierie publique, Hygiène et sécurité, Protocole cadre abattoirs, Compte épargne temps, Livret d'accueil, Rapport d'activité de l'assistant social, etc...

Les sujets traités au sein des CTP des DRAF :

SEULES SONT MENTIONNÉES LES RÉGIONS QUI ONT COMMUNIQUÉ LES SUJETS TRAITÉS AU SEIN DES CTP

Région	Points d'ordre du jour par mots-clés
ALSACE	Budget / RIALTO / regroupement DRAF-DDAF / bilan communication / locaux/ mobilité / formation / SAG commun/ mensualisation des primes.
AQUITAINE	Bilan formation / budget de fonctionnement / RIALTO / travaux/ implantations des personnels/ politique de communication.
AUVERGNE	Bilan ARTT / RIALTO / horaires variables / formation / budget/ mobilités / notations / primes / CET.
BASSE-NORMANDIE	Mobilités / formation / budget/ réforme des IHTS / POS / informatique.
BOURGOGNE	ARTT / mobilité / Budget/ Hygiène et sécurité / locaux/ notations-avancements / formation / POS / primes.
BRETAGNE	Formation / mobilités / ARTT / primes / horaires variables / suivi médical.
CENTRE	Formation / congés / budget/ POS / RIALTO / ARTT.
CHAMPAGNE-ARDENNE	Budget/ formation / ARTT / primes / rapport d'inspection COPERCI / locaux.
FRANCHE-COMTÉ	ARTT / POS / Budget / locaux/ entretiens d'activité/ démarche qualité.
ILE DE FRANCE	RIALTO / Budget / formation / badgeuse.
LIMOUSIN	Formation / budget / effectifs / ARTT-RIALTO / projet de relogement.
LORRAINE	Formation / projet d'établissement/ RIALTO / ARTT / bilan CHS / crédits / moyens de l'enseignement scolaire / primes / décentralisation / accès internet/ CET / parc auto.
MIDI-PYRÉNÉES	Budget de fonctionnement / bilan ARTT/ primes / locaux / POS / entretiens d'activité / informatique / décentralisation.
NORD-PAS-DE-CALAIS	POS / ARTT / prime spéciale / ASMA.
PICARDIE	POS / budget / Priorités de travail / ARTT / Formation / Sécurité des locaux.
POITOU-CHARENTES	Budget/ effectifs / mobilités / Primes / bilan ARTT-RIALTO / POS.
PACA	Formation / Budget / RIALTO / recrutement Echelle 2 / Prime spéciale.
RHÔNE-ALPES	Budget / locaux / ARTT / POS / Formation / informatique / primes / mobilités.

Les sujets traités au sein des CTP SRFD :

Région	Points d'ordre du jour par mots-clés
ALSACE	Dépréciation / RIALTO / Rentrée 2002 / formation / bilan examens 2002 / projets structures pédagogiques / missions régionales / recrutements BTS.
AQUITAINE	ARTT / gestion des moyens alloués aux EPL / PREAP / bilan rentrée 2002 / PRDF 2000-2006 / Protocole CFA-CFPPA / propositions de modification des structures pédagogiques 2003.
AUVERGNE	ARTT / critères régionaux de classement des EPL / Préparation de la rentrée 2002 / Protocole CFA-CFPPA / Bilan examens session juin 2002 / Rentrée 2002 - effectifs et moyens / Bilan Hygiène et sécurité 2001-02 / structures pédagogiques rentrée 2003.
BASSE-NORMANDIE	Structures pédagogiques rentrée 2003 / bilans crédits / bilan hygiène et sécurité / Formation/ PRIMO / Suivi de cohortes 1999-2001 / RIALTO Coutances-Alençon.
BOURGOGNE	Structures pédagogiques 2002-03 et 2003-04 / moyens rentrée 2002 / Bilans CES-CEC- emplois jeunes-Echelle2 / Hygiène et sécurité / Formation / Bilan 2000-01 ATOSS / RIALTO / bilan examens 2002 / rentrée 2002-2003.
BRETAGNE	ARTT / CHS / Primes ATOSS / Formation des personnels / Bilan des moyens année scolaire 2001-02 / Préparation rentrée 2002 / Bilan examens session 2002 / Moyens rentrée scolaire 2002 / Programme régional de formation 2003.
CHAMPAGNE-ARDENNE	RIALTO / CHS / PRFP 2002-03 / PRIMO / Structures pédagogiques 2002 / organisation de l'année scolaire 2002-03 / Formation des personnels / Bilan des examens session 2002/ Effectifs élèves.
CORSE	Rentrée 2002 (structures pédagogiques) / bilan examens 2002 / évolution des structures à la rentrée 2001 / actions GRAF -DRTIC -DRIF / Points sur les projets d'établissements / effectifs rentrée scolaire 2002 / programme formation professionnelle 2002-03.
FRANCHE-COMTÉ	ARTT / bilan groupe communication / moyens des EPL / RIALTOs / bilan examens session 2002 / Rentrée 2002 (effectifs, moyens, pédagogie) / situation CES-CEC / Hygiène et sécurité / Formation des personnels / Bilan 2001 Fond social lycéen.
LIMOUSIN	RIALTO / critères de classement des EPL / bilan année scolaire 2001-02 / rentrée 2002 / démarches de projets / projets d'évolution de structures.

Région	Points d'ordre du jour par mots-clés
LORRAINE	Evolution formation et apprentissage / projets d'établissements / PRAI / RIALTO-ARTT / Commission MAYA / modifications des structures 2002-03 / bilan CHS / Bilan année scolaire 2001-02 / Rentrée 2002-03.
NORD-PAS-DE-CALAIS	Bilan de l'année scolaire 2001-02 (moyens, effectifs) / RIALTO / rapport DRIF / plan de formation des personnels / Bilan de la Rentrée 2002 / Projet régional de l'enseignement agricole.
PAYS DE LA LOIRE	Bilan des crédits / Rentrée scolaire 2002 / RIALTO des EPL / Bilan examens juin 2002 / Projet régional de l'enseignement agricole/ bilan GREF / Point emplois-jeunes / Protocole CFA-CFPPA / modification des structures pédagogiques.
POITOU-CHARENTES	Bilan examens session 2002 / effectifs élèves et apprentis rentrée 2002 / PRAI / projets de modifications de structures pédagogiques.
PACA	Préparation de la rentrée 2002 (moyens, effectifs) / Prépa rentrée 2003 / PREA / RIALTO / frais de déplacements / Bilan rentrée 2002 / modification structures pédagogiques / emplois-jeunes.
RHÔNE-ALPES	RIALTO / crédits régionaux / reclassement des ACE / RIALTO des EPLEFPA / Remplacements et paiement des Heures sup. / recrutements échelle 2 / Conséquence RTT sur la formation des apprentis / Crédits formation SAPIN / Protocole CFA-CFPPA.

Sujets traités au sein des CTP des directions d'administration centrale :

Direction ou service	Dates	Points d'ordres du jour des CTP par mots-cés
DGA	18 JUI	Primes ; Effectifs ; Crédits de fonctionnement ; Bilan et programme de formations ; <i>Questions diverses</i> : Point sur l'ARTT.
CTP AUZEVILLE	4 DÉCEMBRE	ARTT et GESTOR; Travaux ; Application du protocole SAPIN ; Paiement des astreintes d'Avril 2001.
DGAL	01 FÉVRIER 14 JUI 25 NOVEMBRE	Structures de la DGAL ; ARTT ; Formation continue: bilan 2001 et programme 2002 ; Moyens budgétaires ; Régime indemnitaire et NBI ; Locaux ; Entretiens individuels ; Besoins de formation 2003. <i>Questions diverses</i> : hygiène et sécurité, locaux, rémunérations accessoires, congés 2001 ; directive nationale d'orientation en matière de sécurité sanitaire et phytosanitaire ; Etude relative à l'évolution de l'inspection en abattoir.
DGER	19 MARS 28 MAI 5 NOVEMBRE	Prospea ; Charte de fonctionnement de la DGER ; Point sur l'ARTT ; Guide 2002 « Se former ». Point sur l'état d'avancement des travaux ; Arrêté ../..relatif au fonctionnement et à l'organisation de l'Inspection de l'enseignement agricole ; Présentation de la loi organique relative aux lois de finances. Bilan social ; Point sur la rentrée scolaire dans l'enseignement agricole ; Primes ; Travaux sur les sites de Lowendal et de Toulouse. <i>Questions diverses</i> : Effectifs ; Bilan du SIA ; Bilan primes 2001 ; Formation de secouristes ; Participation de la DGER au salon de l'éducation.
DAF	28 MARS 29 NOVEMBRE	Formation continue ; Effectifs ; Notation, primes ; Promotions au choix 2001 ; Enveloppe globalisée ; ARTT. <i>Questions diverses et / ou remarques</i> : ARTT et prise des congés.
DERF	19 FÉVRIER 28 JUI 9 DÉCEMBRE	ARTT ; Observations sur les problèmes Gestor ; plans de formation 2002 ; Hiérarchisation des missions ; Reliquat congés ; Travaux DERF ; Partenariat ; Dossiers partagés ; Examen du décret portant création de la DGFAR.
DEPSE	7 FÉVRIER 1 ^{er} OCTOBRE 9 DÉCEMBRE DÉCEMBRE	Projet d'arrêté portant réorganisation de la DEPSE ; Rapprochement DEPSE-DERF ; Mise en œuvre ARTT ; Suite du rapport d'audit ; Suivi budgétaire ; Décret créant la D.G.F.A.R. C.T.P.S ITEPSA : Formation 2003 ; Réforme D.G.F.A.R. <i>Questions diverses</i> : principalat des attachésA.C, dépenses de fonctionnement ;Primes,Travaux de rénovation à la DEPSE, report de jours de congés annuels 2002 sur 2003 ; Courriers parlementaires.
DPEI	16 MAI 2002 8 ET 15 JANVIER 24 SEPTEMBRE	Projet de budget DPEI et SNM ; Programmes de formation continue pour la DPEI et le pour le SNM. Projet de modification de l'organisation de la DPEI ; Répartition des primes à la DPEI en 2001 ; ARTT et suites du diagnostic ; NBI ; Mouvements de personnels. <i>Questions diverses et/ ou remarques</i> : Cours de langues.
DPMA		(pas de réponse).
SAJ		Le CTPS SAJ de création récente n'a tenu sa première réunion qu'en 2003.
SCOM	12 AVRIL 1 ^{er} JUILLET 30 SEPTEMBRE 10 DÉCEMBRE	Création du département « archives » ; Programme de formation 2002 ; Réattribution des locaux des 5ème, 6ème et 7ème étages Varenne suite aux travaux de réaménagement ; Suivi et application du RIALTO Bilan social et budgétaire du SCOM 2001 ; Gel budgétaire 2002 ; Restructuration du Pôle audiovisuel ; Création du studio graphique. <i>Questions diverses</i> : GESTOR ; observatoire des missions et des métiers ; CET ; 2ème évaluation du RIALTO pour janvier 2003 ; Mensualisation des primes ; Report des congés annuels.

Ordre du jour des comités techniques paritaires ministériel et centraux

I. Les instances consultatives nationales

I. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL S'EST TENU NEUF FOIS EN 2002

Date	Ordre du jour
21 FÉVRIER	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte rendu du CTPM du 6 septembre 2001 (consultation) ; 2. Projet de décret relatif au statut des inspecteurs de l'enseignement agricole (consultation) ; 3. Projet d'arrêté relatif aux missions de l'inspection de l'enseignement agricole (consultation) ; 4. Projet de décret relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (consultation) ; 5. Projet de décret relatif à l'attribution d'une indemnité de sujétions à certains personnels du ministère chargé de l'agriculture (information) ; 6. ARTT : Projet d'arrêté relatif aux cycles de travail à l'Institut national de formation des personnels du ministère de l'agriculture ; Projet d'arrêté portant application du décret n°2000-815 du 25 août relatif à l'ARTT dans la fonction publique de l'état à l'INFOMA ; 7. Projet de décret relatif aux missions et à l'organisation du conseil général du génie rural, des eaux et des forêts (consultation) ; 8. Projet de décret relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du conseil général du génie rural, des eaux et des forêts (consultation) ; 9. Projet de décret relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du conseil général vétérinaire (consultation) ; 10. Projet de décret modifiant le décret n°91-921 du 12 septembre 1991 relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois de direction des établissements publics d'enseignement technique relevant du ministre chargé de l'agriculture (consultation) ; 11. Modification de l'article 5 du projet de décret portant statut particulier du corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole, au titre de l'application de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 (consultation) ; 12. Projet de décret portant statut particulier du corps de l'inspection du travail (consultation).
21 MARS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte rendu du CTPM du 20 avril 2000 (consultation) ; 2. Plan de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) (information) (Point retiré de l'ordre du jour) ; 3. Projet de décret instituant les comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture et de la pêche (consultation) ; 4. Projet d'arrêté fixant les modalités d'une consultation des personnels afin de déterminer la représentativité des organisations syndicales appelées à être représentées au sein des CTP du ministère de l'agriculture et de la pêche (information) ; 5. Organisation de l'inspection générale de l'agriculture et du conseil général du GREF (information).
18 AVRIL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte rendu du CTPM du 31 mai 2001 (consultation) ; 2. Plan de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) (information) 3. Projet d'arrête instituant les comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture et de la pêche (information) ; 4. Calendrier d'organisation des élections pour la consultation générale des personnels (information).

Date	Ordre du jour
23 MAI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Compte rendu du CTPM du 31 mai 2001 (consultation) ; 2. Présentation du bilan d'activité du CHS ministériel (information) ; 3. Proposition de modification du projet de décret instituant des comités techniques communs dans certains services du ministère de l'agriculture et de la pêche (consultation) ; 4. Projet d'arrêté instituant les comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture et de la pêche (consultation) ; 5. Calendrier d'organisation des élections pour la consultation générale des personnels (information).
20 JUIN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte rendu du CTPM du 21 février 2002 (consultation) ; 2. Présentation du bilan d'activité du CHS ministériel (information) ; 3. Modification du projet de décret relatif à l'emploi d'inspecteur de l'enseignement agricole, présenté au CTPM du 21 février 2002 (consultation) ; 4. Prorogation du mandat des membres de la commission consultative paritaire des inspecteurs et inspecteurs principaux de l'enseignement agricole (consultation) ; 5. Projet de décret modifiant le décret n°2002-261 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (consultation) (Point retiré de l'ordre du jour).
26 SEPTEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des comptes rendus du 21 mars 2002 et du 23 mai 2002 (consultation) ; 2. Plan GPEEC (Gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences) (concertation) ; 3. Circulaire d'orientation sur les parcours qualifiants (concertation) ; 4. Intervention du Ministre sur le Budget 2003 et les orientations ministérielles.
25 OCTOBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Projet de décret instituant des comités techniques paritaires au ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (consultation) ; 2. Projet de décret relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de directeur départemental des services vétérinaires (consultation) ; 3. Projets de décrets modifiant les décrets relatifs aux statuts particuliers des ingénieurs de travaux des eaux et forêts, des travaux ruraux et des travaux agricoles (prorogation pour 3 ans du dispositif de concours direct ; conditions d'affectations) (consultation).
21 NOVEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte rendu du 20 juin 2002 (consultation) ; 2. Projet de l'arrêté sur le compte épargne temps (C.E.T.) (consultation) ; 3. Perspectives de recrutement par secteur d'emplois (information) ; 4. Calendrier prévisionnel des concours 2003(information) ; 5. Projet de décret 2002 ... du ... relatif aux modalités de transfert à la collectivité territoriale de Corse et de mise à disposition de services déconcentrés de l'Etat (...) (consultation) ; 6. Projet de décret sur les missions « DERF/DEPSE » (consultation) ; 7. Projet d'arrêté prorogeant le mandat des membres de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps de l'inspection générale de l'agriculture (consultation).
19 DÉCEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2002 (consultation) ; 2. Projets de décret et d'arrêté concernant les missions de la future direction générale fusionnant la DEPSE et la DERF (consultation) ; 3. Point d'information sur AGORH@ ; 4. Bilan social 2001 (concertation) ; 5. Plan triennal d'insertion des travailleurs handicapés dans la fonction publique.

2. LA SECTION SYNDICALE ISSUE DU COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE MINISTÉRIEL (CTPM) S'EST TENUE SIX FOIS EN 2002

Date	Ordre du jour
14 FÉVRIER	Plan de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC): Emplois ; Missions/Métiers, travaux de l'OMM (Observatoire des missions et des métiers) sur les filières d'emplois ; Evolution des effectifs à horizon 2008 par filière et par corps ; Compétences, Gestion opérationnelle des compétences.
5 MARS	1. Point d'information sur les nouveaux textes indemnitaires parus au Journal officiel du 16 février 2002 ; 2. Point d'information sur les dispositions générales du compte épargne temps ; 3. Projet de circulaire sur les incidences des absences sur les jours ARTT ; 4. Projet de circulaire sur les recrutements extérieurs en échelle 2.
13 JUIN	1. Régimes indemnitaires des personnels ; 2. Rappel des mesures prises en 2001 et perspectives 2002.
11 JUILLET	Point unique « projet de loi de finances 2003 ».
24 OCTOBRE	Projet de fusion des deux directions DERF/DEPSE.
21 NOVEMBRE	Projet de fusion des deux directions DERF/DEPSE.

3. LE GROUPE D'ANALYSE ET DE RÉFLEXION SUR L'EMPLOI NON TITULAIRE (GARENT) S'EST RÉUNI UNE FOIS EN 2002

Date	Ordre du jour
18 JUILLET	1. Mise en œuvre du « Plan Sapin » : - Etat des lieux ; - Perspectives. 2. Etat des travaux sur le recours à l'emploi non titulaire : - Travaux et réflexions des secteurs d'emploi ; - Définition du périmètre de l'emploi non titulaire. 3. La gestion des agents non titulaire ; - Recrutement ; - Situation juridique ; - Rémunération ; - Offre d'intégration.

II. Les instances consultatives centrales

1. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL « ADMINISTRATION CENTRALE » (CTPC-AC) S'EST TENU DEUX FOIS EN 2002

Date	Ordre du jour
14 MARS	1. Projet de décret portant organisation du conseil général du génie rural des eaux et des forêts (CGREF) ; 2. Projet de texte portant missions et organisation du service de l'inspection générale de l'agriculture et projet d'arrêté approuvant le règlement intérieur de l'inspection générale ; 3. Point d'information sur l'extension immobilière ; 4. Point d'information sur l'ARTT en administration centrale ; 5. Statistiques 2001 concernant les primes de l'administration centrale ; 6. <i>Questions diverses</i> : A la demande du syndicat FO : Conséquences du morcellement des systèmes d'information sur le fonctionnement des services.

Date	Ordre du jour
12 DÉCEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation des comptes - rendus du 15 octobre et 21 novembre 2001 ; 2. Primes : déroulement de la campagne 2002 ; 3. Bilan des travaux immobiliers en administration centrale en 2002 ; 4. Projet de décret et d'arrêtés concernant les missions de la direction générale fusionnant les DEPSE et DERF (consultation) ; 5. <i>Questions diverses</i> : A la demande de la CFDT : <ol style="list-style-type: none"> 1. RTT Bilan sur la centrale ? 2. Précarité, le point sur les concours SAPIN 2002 . 3. Prévisions de travaux et opérations immobilières pour 2003 ; 4. Bilan des travaux immobiliers année 2002.

2. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL « SERVICES DÉCONCENTRÉS » S'EST RÉUNI TROIS FOIS EN 2002

Date	Ordre du jour
7 FÉVRIER	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du compte-rendu du 22 février 2001 (compte rendu ci-joint) (consultation) ; 2. Projet de décret relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt (consultation) ; 3. Protocole cadre relatif aux conditions de réalisation de l'inspection sanitaire en abattoir d'animaux de boucherie (Note de service DGAL/SDHA/2002-8012 du 22 janvier 2002)(information) ; 4. Questions diverses : à la demande de la CGT : Divers éclaircissements ont été demandés à l'administration au sujet de la mise en œuvre des transferts de compétence prévus par la loi sur la Corse. A la demande de FO : Point d'information sur la prime spéciale.
25 JUIN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place du suivi de la réforme des DDAF-DDSV (information) ; 2. Point d'information sur les plans d'action des services d'économies agricoles (information) ; 3. A.R.T.T : premier bilan d'exploitation des RIALTO (information) ; 4. Travaux immobiliers dans les services déconcentrés : bilan 2001 et programmation 2002-2004 (information).
7 NOVEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Point d'information sur la démarche de simplification administrative (Information) ; 2. Bilan des inspections du comité permanent de coordination des inspections (COPER-CI) ; 3. Projet de décret relatif aux modalités de transfert à la collectivité territoriale de Corse et de mise à sa disposition de services déconcentrés de l'état (consultation) ; 4. <i>Questions diverses</i> : à la demande de FO : <ol style="list-style-type: none"> 1. Professionnalisation des concours ; 2. RTT : clarification sur la gestion des astreintes et des congés lors d'arrêts maladie ; 3. Agents FEOGA sur contrat CNASEA.

3. LE COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE CENTRAL « ENSEIGNEMENT AGRICOLE ET RECHERCHE » S'EST RÉUNI SEPT FOIS EN 2002

Date	Ordre du jour
23 JANVIER	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 novembre 2001 (structures) et du 22 novembre 2001 (ARTT).2. Prospea.3. Point d'information sur la circulaire relative à la mission d'insertion dans l'enseignement technique et dans la formation professionnelle agricole.4. Point sur l'hygiène et sécurité.5. Avis sur le projet de décret portant réglementation générale du brevet professionnel agricole.6. Avis sur le projet de décret modifiant les articles R. 811 - 167 et R. 811 -169 du Code rural.7. Avis sur le projet de décret pris en application de la loi de modernisation sociale relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle.8. Avis sur le projet de décret pris en application de la loi de modernisation sociale relatif à la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement supérieur.9. Avis sur le projet de décret pris en application la loi de modernisation sociale relatif au répertoire national des certifications professionnelles.10. Avis sur le projet de décret pris en application de la loi de modernisation sociale relatif à la commission nationale de la certification professionnelle.11. Avis sur le projet de décret relatif au contrat d'apprentissage et modifiant le code du travail.12. Avis sur le projet de décret relatif au financement des centres de formation d'apprentis et des sections d'apprentissage et à la taxe d'apprentissage.13. Avis sur le projet de décret relatif à l'organisation et au fonctionnement des comités de coordination régionale de l'emploi et de la formation professionnelle.14. Avis sur le projet de décret relatif au fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage et portant modification des articles R. 119-5 et R. 119-33-1 du Code du travail.15. Point d'information sur le référentiel professionnel du professeur chargé d'ingénieries de formation professionnelle.
27 MARS	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2002.2. Prospea.3. Avis sur la circulaire d'orientation relative à la mission de formation professionnelle continue.4. Avis sur le projet de décret portant autorisation aux DRAF et aux DAF des départements d'outre-mer de déléguer leur signature pour l'exercice de leurs compétences académiques.5. Arrêté ../../relatif au fonctionnement et à l'organisation de l'Inspection de l'enseignement agricole.6. 4e Schéma national prévisionnel des formations de l'enseignement agricole : premier bilan du 3e SNPF et engagement de la concertation en vue de l'élaboration du 4e Schéma.7. Intervention du médiateur.8. Avis sur le projet d'arrêté relatif à la série « Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » (STAE) du baccalauréat technologique préparé dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.9. Avis sur le projet d'arrêté définissant pour les séries « Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » et « Sciences et technologies du produit agroalimentaire » du baccalauréat technologique les conditions dans lesquelles la note attribuée à certaines épreuves peut prendre en compte des résultats obtenus en cours d'année scolaire.10. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux programmes des séries du baccalauréat technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » et « Sciences et technologies du produit agroalimentaire ».11. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la série technologique « Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » du baccalauréat technologique, peuvent se représenter à l'examen de cette série à compter de la session 2004.12. Avis sur le projet d'arrêté relatif à la série « Sciences et technologies du produit agroalimentaire » (STPA) du baccalauréat technologique préparé dans les lycées d'enseignement général et technologique agricole.13. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen de la série « Sciences et technologies du produit agroalimentaire » (STPA) du baccalauréat technologique peuvent se représenter à l'examen de cette série à compter de la session 2004.

Date	Ordre du jour
23 MAI	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 mars 2002. 2. Prospea. 3. Arrêté relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements concourant au service public de l'éducation et dont les collectivités territoriales ont la charge. 4. Avis sur le projet de note de service relative à la mise en oeuvre du Schéma directeur des systèmes d'information de la DGER. 5. Avis sur le projet de note de service relative aux Orientations pour le développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans le domaine pédagogique. 6. Avis sur le projet de circulaire relative à la mission d'insertion de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics. 7. Point d'information sur la mise en place du dispositif Maya à la rentrée 2002. 8. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Technicien conseil vente en produits horticoles et de jardinage. 9. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du baccalauréat professionnel Gestion et conduite des travaux forestiers. 10. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du BEPA option Travaux forestiers. 11. Première approche de la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement agricole.
27 JUIN	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 23 mai 2002. 2. Prospea. 3. Avis sur le projet d'arrêté fixant les conditions dans lesquelles les candidats ajournés à l'examen du CAPA option Employé d'entreprises agricoles et para-agricoles ; sous-option A Production animale ou végétale, sous-option B Vente au détail de produits agricoles ; sous-option C Employée familiale ; sous-option D Accueil en milieu rural peuvent se présenter à l'examen du CAPA option Services en milieu rural. 4. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation Jardinier de golf et entretien de sols sportifs. 5. Avis sur le projet d'arrêté portant suppression du certificat de spécialisation Jardinier de golf. 6. Avis sur le projet d'arrêté portant création et fixant les conditions de délivrance du certificat de spécialisation Responsable technico-commercial en agrofournitures. 7. Avis sur le projet d'arrêté portant suppression du certificat de spécialisation Responsable technico-commercial des entreprises agricoles, para-agricoles et agroalimentaires. 8. Avis sur le projet d'arrêté prorogeant d'un an la validité du Troisième schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole. 9. Orientations du plan triennal 2003-2005 en matière de formation continue des personnels de l'enseignement agricole. 10. Orientations pour une nouvelle étape de la rénovation de l'enseignement agricole.
7 NOVEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 juin 2002. 2. Prospea. - Projet de circulaire relative à la vie scolaire. - Présentation du rapport Place et rôle des Atoss dans la communauté éducative (Mme Odile Legrand). - Présentation du rapport Un système d'évaluation pour l'enseignement agricole (M. Michel Jolland). 3. Avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 92-171 du 21 février 1992 portant statuts particuliers des corps d'enseignants-chercheurs des établissements d'enseignement supérieur publics relevant du ministre chargé de l'agriculture. 4. Avis sur le projet de décret modifiant le décret n° 95-370 du 6 avril 1995 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques de formation et de recherche relevant du ministre chargé de l'agriculture. 5. Avis sur le projet d'arrêté relatif aux épreuves du deuxième groupe des séries « Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement » et « Sciences et technologies du produit agroalimentaire » du baccalauréat technologique. 6. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 30 juillet 2002 portant suppression de la spécialité "Gestion et conduite des chantiers forestiers" du brevet de technicien agricole "Aménagement de l'espace. 7. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 3 août 1999 relatif au programme du baccalauréat professionnel technicien conseil vente en animalerie. 8. Point d'information sur les projets de notes de service sur la VAE. 9. Premier bilan de la mise en place de l'ARTT.

Date	Ordre du jour
3 DÉCEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2002. 2. Présentation du rapport Un système d'évaluation pour l'enseignement agricole (M. Jolland). 3. Bilan de la rentrée 2002 4. Avis sur le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 mars 2001 portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur agricole, option Développement de l'agriculture des régions chaudes. 5. Avis sur le projet d'arrêté fixant la liste des spécialités professionnelles exercées par les techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole. 6. Avis sur la circulaire Organisation du service, missions et obligations de service et congés des infirmiers et infirmières exerçant dans les établissements de l'enseignement technique agricole. <p>+ Point ajouté à l'ordre du jour. Pour information : présentation de la circulaire sur les Programmes d'animation et d'actions relatifs à la mission d'insertion de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics.</p>
12 DÉCEMBRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation de la rentrée 2003. 2. Avis sur la circulaire Organisation du service, missions et obligations de service et congés des infirmiers et infirmières exerçant dans les établissements de l'enseignement technique agricole.

Les comités et commissions d'hygiène et de sécurité

La réunion des comités d'hygiène et de sécurité (dans les départements, les établissements d'enseignement supérieur et à l'administration centrale), et des commissions d'hygiène et de sécurité (dans les établissements d'enseignement secondaire) est obligatoire car indispensable à la bonne prise en compte des règles d'hygiène et de sécurité au plus près des agents. Il s'agit des seules instances où peuvent être abordés et discutés, sans blocages formels, les problèmes intéressant les conditions de travail et la vie quotidienne sur les lieux de travail.

Les CHS ont pour vocation à veiller, par l'élaboration de programmes annuels, à la réalisation d'une politique de prévention proche de l'activité des agents.

Le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié en 1995 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine de prévention dans la Fonction publique, prévoit la nomination d'inspecteurs en hygiène et sécurité (IHS) et la désignation d'agents chargés de la mise en œuvre de la réglementation (ACMO). Le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales a répondu à cette obligation en procédant à la nomination de 5 IHS et de 461 ACMO (chiffres au 31 décembre 2002).

I. Les différentes instances en hygiène et sécurité

- Le comité d'hygiène et de sécurité ministériel (ex-central) : compétence nationale (CHSM) ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale (CHSS AC) : compétent pour les services de l'administration centrale situés géographiquement à Paris ou en proche banlieue ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité spécial administration centrale de Toulouse : compétent pour les services de l'administration centrale situés géographiquement à Toulouse ou dans les environs ;
- Le comité d'hygiène et de sécurité régional et interdépartemental : compétent pour la région Ile de France ;
- Les comités d'hygiène et de sécurité départementaux : compétents pour tous les services du département (CHSD) ;
- Les comités d'hygiène et de sécurité des établissements d'enseignement supérieur ;
- Les commissions d'hygiène et de sécurité : compétentes à l'égard des établissements publics d'enseignement technique et de formation professionnelle agricoles (décret n° 93-602 et n° 93-605 du 27 mars 1993). Elles présentent la particularité d'intégrer les élèves dans leur champ de compétence.

II. Formations organisées en 2002

La formation initiale et obligatoire des ACMO effectuée en 1998, a porté ses fruits de telle sorte que tous étaient opérationnels fin 98. Par ailleurs, une nouvelle formation de deux jours, préparée sous l'égide du Bureau FORMCO, non obligatoire mais très largement suivie, relative à « l'élaboration et au compte rendu d'un état des lieux » a été depuis lors dispensée à tous les ACMO.

Deux sessions supplémentaires de formations initiales ont été organisées en 2002 au bénéfice des nouveaux ACMO.

III. Crédits hygiène et sécurité

Les crédits utilisés pour des actions de prévention (crédits "hygiène et sécurité"), tant dans les Services déconcentrés qu'à l'administration centrale, s'élèvent en 2002 à 199.043 euros, dont :

- CHS départementaux : 120.867 euros ;
- Commissions (Enseignement secondaire) : 47.969 euros ;
- CHS de l'Enseignement supérieur : 27.990 euros ;
- Administration centrale : 2.217 euros.

IV. Comité d'hygiène et de sécurité ministériel

Quatre réunions se sont tenues au cours de l'année 2002.

Par ailleurs, cette instance a animé deux groupes de travail, ayant pour thèmes :

- le suivi médical des agents et la création d'un observatoire des accidents de travail ;
- les programmes de prévention des CHS locaux.

Enfin, deux numéros de « CHS-Info », bulletin de liaison des acteurs de l'hygiène, de la sécurité et de la prévention au ministère sont parus au cours de l'année 2002.

V. Le Comité d'hygiène et de sécurité spécial Administration centrale de Paris

Deux réunions plénières se sont tenues au cours de l'année 2002.

VI. Les Comités d'hygiène et de sécurité départementaux et les Commissions des établissements d'enseignement

155 procès-verbaux de CHS en services déconcentrés (Comités d'hygiène et de sécurité départementaux, Commissions d'hygiène et de sécurité des établissements d'enseignement secondaire et Comités d'hygiène et de sécurité des établissements d'enseignement supérieur) ont été reçus au secrétariat du CHS ministériel au titre de l'année 2002. C'est un chiffre en augmentation par rapport aux deux années précédentes.

Liste des textes statutaires, indiciaries et indemnitaires publiés en 2002

I. La production réglementaire en matière du droit des personnels a été maintenue en 2002 à un haut niveau, comme ces dernières années

En effet, 22 décrets statutaires ou indemnitaires propres au Ministère chargé de l'agriculture sont parus au Journal officiel. Parmi ceux-ci, 16 textes ont créé ou modifié des statuts de personnels, dont 9 d'entre eux ont fait l'objet d'un examen par la Section des finances au Conseil d'Etat.

De plus, 44 arrêtés indiciaries, ou créant des modalités d'accès et d'organisation des corps, ou encore indemnitaires ont aussi été publiés, dont la moitié concernait l'amélioration des régimes indemnitaires des personnels de toutes catégories du Ministère et de certains de ses établissements sous tutelle.

Les chantiers les plus notables en matière statutaire ont porté en 2002 sur :

- la fusion des anciens corps des IGRF et des ingénieurs d'agronomie,
- la modernisation du corps des vétérinaires inspecteurs devenus inspecteurs de la santé publique vétérinaire,
- la refonte du statut des inspecteurs et inspecteurs généraux de l'agriculture,
- la refonte des statuts d'emploi des conseils généraux,
- l'instauration de modalités de recrutement exceptionnels dans le corps des SA des services déconcentrés,
- la création après fusion de plusieurs anciens corps, du corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole.

En matière indemnitaire, des textes sont venus consolider les régimes indemnitaires de certains personnels du Ministère, ainsi que les régimes indemnitaires des personnels des « haras nationaux » et de l'ONIC, qui ont été réglementés et améliorés.

Des arrêtés interministériels ont été pris pour la mise en œuvre, d'une part du paiement des astreintes et de l'indemnisation du travail de nuit, notamment suite à l'instauration du dispositif de l'ARTT, et d'autre part de l'indemnité d'administration et de technicité et des indemnités forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).

Le tableau ci-dessous donne une comparaison quantitative de la publication des textes de portées statutaire et indemnitaire sur les trois dernières années :

Nature juridique des textes	2000	2001	2002
Décrets statutaires	15	14	16 (*)
Décrets indemnitaires	3	4	6
Total décrets	18	18	22
Arrêtés statutaires		46	22
Arrêtés indemnitaires		7	22
Total arrêtés	42	53	44

(*) Un certain nombre des arrêtés d'application des décrets relatifs aux nouveaux corps des IGRF et des ISPV paraîtront en 2003

II. Liste des décrets

La liste ci-dessous comporte les textes « Agriculture » ainsi que les textes interministériels applicables aux personnels, que l'agriculture en soit signataire ou non.

DÉCRET N° 2002-60 DU 14 JANVIER 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires (JO du 15 janvier 2002).

DÉCRET N° 2002-61 DU 14 JANVIER 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité (JO du 15 janvier 2002).

DÉCRET N° 2002-62 DU 14 JANVIER 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales (JO du 15 janvier 2002).

DÉCRET N° 2002-63 DU 14 JANVIER 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (JO du 15 janvier 2002).

DÉCRET N° 2002-64 DU 9 JANVIER 2002 modifiant le décret n° 90-715 du 1er août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents des services techniques des administrations de l'Etat (*JO du 16 janvier 2002*).

DÉCRET N° 2002-132 DU 30 JANVIER 2002 relatif à l'indemnité de fonctions allouée aux membres du corps de l'inspection générale de l'agriculture (*JO du 1er février 2002*).

DÉCRET N° 2002-121 DU 31 JANVIER 2002 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat (*JO du 1er février 2002*).

DÉCRET N° 2002-228 DU 15 FÉVRIER 2002 modifiant le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'Etat et les enseignants des établissements mentionnés à l'article 4 de la loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'Etat et les établissements d'enseignement agricole privés (*JO du 21 février 2002*).

DÉCRET N° 2002-230 DU 15 FÉVRIER 2002 relatif à l'application de l'article 6 quater de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires (*JO du 22 février 2002*).

DÉCRET N° 2002-261 DU 22 FÉVRIER 2002 relatif au statut particulier du corps des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 26 février 2002*).

DÉCRET N° 2002-262 DU 22 FÉVRIER 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (*JO du 26 février 2002*).

DÉCRET N° 2002-263 DU 22 FÉVRIER 2002 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général de retraites (*JO du 26 février 2002*).

DÉCRET N° 2002-512 DU 12 AVRIL 2002 modifiant le décret n° 96-35 du 15 janvier 1996 portant statut particulier des préposés sanitaires des services vétérinaires (*JO du 14 avril 2002*).

DÉCRET N° 2002-513 DU 12 AVRIL 2002 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général de retraites (*JO du 14 avril 2002*).

DÉCRET N° 2002-591 DU 24 AVRIL 2002 portant organisation de concours de recrutement de fonctionnaires des catégories A et B et C des Haras nationaux, de l'Office national des forêts et de l'Office national interprofessionnel des céréales réservés à certains agents non titulaires de ces établissements, en application de l'article 1er de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale (*JO du 26 avril 2002*).

DÉCRET N° 2002-609 DU 26 AVRIL 2002 modifiant le décret n° 99-945 du 16 novembre 1999 portant statut particulier du corps des administrateurs civils (*JO du 28 avril 2002*).

DÉCRET N° 2002-610 DU 26 AVRIL 2002 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général de retraites (*JO du 14 avril 2002*).

DÉCRET N° 2002-682 DU 29 AVRIL 2002 relatif aux conditions générales d'évaluation, de notation et d'avancement des fonctionnaires de l'Etat (*JO du 2 mai 2002*).

DÉCRET N° 2002-684 DU 30 AVRIL 2002 modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitives de fonctions (*JO du 2 mai 2002*).

DÉCRET N° 2002-759 DU 2 MAI 2002 relatif à l'accueil en détachement de fonctionnaires d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autre que la France dans la fonction publique de l'Etat et modifiant le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions (*JO du 4 mai 2002*).

DÉCRET N° 2002-866 DU 3 MAI 2002 instituant une nouvelle bonification indiciaire en faveur des personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure dans les services centraux et dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 5 mai 2002*).

DÉCRET N° 2002-764 DU 3 MAI 2002 portant reclassement de fonctionnaires appartenant à des corps de catégorie D dans des corps de catégorie C (*JO du 5 mai 2002*).

DÉCRET N° 2002-989 DU 11 JUILLET 2002 relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 13 juillet 2002*).

DÉCRET N° 2002-990 DU 11 JUILLET 2002 relatif aux conditions de nomination aux emplois de vice-président, de président de section et de secrétaire général du Conseil général vétérinaire (*JO du 13 juillet 2002*).

DÉCRET N° 2002-991 DU 11 JUILLET 2002 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires de l'Etat relevant du régime général de retraites (*JO du 14 avril 2002*).

DÉCRET N° 2002-1012 DU 19 JUILLET 2002 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (*JO du 21 juillet 2002*).

DÉCRET N° 2002-1070 DU 6 AOÛT 2002 modifiant le décret n° 60-379 du 15 avril 1960 portant attribution d'une indemnité de sujétions et de risques aux agents des haras (*JO du 9 août 2002*).

DÉCRET N° 2002-1070 DU 6 AOÛT 2002 modifiant le décret n° 60-379 du 15 avril 1960 portant attribution d'une indemnité de sujétions et de risques aux agents des haras (*JO du 9 août 2002*).

DÉCRET N° 2002-1071 DU 7 AOÛT 2002 portant création d'une indemnité de présence responsable pour les adjoints techniques et les agents techniques des haras chargés de l'activité des stations de monte (*JO du 9 août 2002*).

DÉCRET N° 2002-1072 DU 7 AOÛT 2002 relatif au temps partiel annualisé dans la fonction publique de l'Etat (*JO du 10 août 2002*).

DÉCRET N° 2002-1081 DU 7 AOÛT 2002 fixant les modalités exceptionnelles de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (*JO du 10 août 2002*).

DÉCRET N° 2002-1090 DU 7 AOÛT 2002 relatif à l'attribution d'une indemnité complémentaire de fonctions à certains personnels du ministère chargé de l'agriculture (*JO du 11 août 2002*).

DÉCRET N° 2002-1217 DU 30 SEPTEMBRE 2002 portant statut particulier du corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (*JO du 2 octobre 2002*).

DÉCRET N° 2002-1218 DU 30 SEPTEMBRE 2002 modifiant le décret n° 48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels civils et militaires relevant du régime général des retraites (*JO du 2 octobre 2002*).

DÉCRET N° 2002-1293 DU 24 OCTOBRE 2002 instituant une indemnité de fonction et une indemnité de sujétion à l'Office national interprofessionnel des céréales (*JO du 26 octobre 2002*).

DÉCRET N° 2002-1294 DU 24 OCTOBRE 2002 fixant les dispositions générales relatives à la situation et aux modalités de classement des ressortissants des Etats membres de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'Etat ou de ses établissements publics (*JO du 26 octobre 2002*).

DÉCRET N° 2002-1390 DU 21 NOVEMBRE 2002 modifiant le décret n° 90-715 du 1er août 1990 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des agents des services techniques des administrations d'Etat (*JO du 28 novembre 2002*).

III. Liste des arrêtés

La liste ci-dessous comporte les textes « Agriculture » ainsi que les textes interministériels applicables aux personnels, que l'agriculture en soit signataire ou non.

ARRÊTÉ DU 14 JANVIER 2002 fixant les montants de référence de l'indemnité d'administration et de technicité (*JO du 15 janvier 2002*).

ARRÊTÉ DU 14 JANVIER 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des administrations centrales (*JO du 15 janvier 2002*).

ARRÊTÉ DU 14 JANVIER 2002 fixant les montants moyens annuels de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés (*JO du 15 janvier 2002*).

ARRÊTÉ DU 30 JANVIER 2002 fixant le taux de l'indemnité de fonctions allouée aux membres du corps de l'inspection générale de l'agriculture (*JO du 2 février 2002*).

ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 2002 portant application du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés au ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 16 février 2002*).

ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 2002 portant application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité au ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 16 février 2002*).

ARRÊTÉ DU 13 FÉVRIER 2002 portant application du décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de l'administration centrale au ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 16 février 2002*).

ARRÊTÉ DU 22 FÉVRIER 2002 fixant l'échelonnement indiciaire des ingénieurs du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 26 février 2002*).

ARRÊTÉ DU 22 FÉVRIER 2002 fixant l'échelonnement indiciaire des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (*JO du 26 février 2002*).

ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2002 fixant les corps d'assimilation pour l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à certains agents non titulaires de droit public à durée indéterminée des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 20 avril 2002*).

ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2002 fixant les catégories de référence pour l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés à certains agents non titulaires de droit public à durée indéterminée des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 20 avril 2002*).

ARRÊTÉ DU 12 AVRIL 2002 fixant l'échelonnement indiciaire des contrôleurs sanitaires des services du ministère de l'agriculture (*JO du 14 avril 2002*).

ARRÊTÉ DU 23 AVRIL 2002 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement externe sans concours pour l'accès à certains corps de catégorie C de certains établissements publics relevant du ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 27 avril 2002*).

ARRÊTÉ DU 26 AVRIL 2002 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux administrateurs civils (*JO du 28 avril 2002*).

ARRÊTÉ DU 2 MAI 2002 relatif au montant de l'indemnité d'astreinte (*JO du 4 mai 2002*).

ARRÊTÉ DU 2 MAI 2002 fixant la compensation et le montant de l'indemnisation du travail normal de nuit (*JO du 4 mai 2002*).

ARRÊTÉ DU 3 MAI 2002 fixant les conditions d'attribution de la nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et dans les services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche pour les personnels exerçant des fonctions de responsabilité supérieure (*JO du 5 mai 2002*).

ARRÊTÉ DU 18 JUIN 2002 relatif aux règles d'organisation et à la nature des épreuves de l'examen d'aptitude technique spéciale pour l'accès à l'emploi réservé de technicien supérieur forestier de l'Office national des forêts (*JO du 26 juin 2002*).

ARRÊTÉ DU 18 JUIN 2002 fixant les taux de rémunération des heures pour enseignements complémentaires institués dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'agriculture (*JO du 23 juillet 2002*).

ARRÊTÉ DU 2 JUILLET 2002 modifiant l'arrêté du 27 février 1997 relatif à l'examen professionnel de sélection pour l'accès au grade d'ingénieur de recherche hors classe du ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation (*JO du 10 juillet 2002*).

ARRÊTÉ DU 11 JUILLET 2002 relatif au classement hors échelle des emplois du Conseil général du génie rural, des eaux et des forêts (*JO du 13 juillet 2002*).

ARRÊTÉ DU 11 JUILLET 2002 relatif au classement hors échelle des emplois du Conseil général vétérinaire (JO du 13 juillet 2002).

ARRÊTÉ DU 19 JUILLET 2002 portant application de l'article 15 du décret fixant les dispositions applicables aux agents contractuels du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (JO du 21 juillet 2002).

ARRÊTÉ DU 19 JUILLET 2002 portant application de l'article 15 du décret fixant les dispositions applicables aux agents contractuels du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (rectificatif) (JO du 5 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 19 JUILLET 2002 relatif à la prime de fonctions des agents du Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (JO du 21 juillet 2002).

ARRÊTÉ DU 1ER AOÛT 2002 relatif aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours réservés d'accès à divers corps de fonctionnaires des catégories A, B et C des Haras nationaux, de l'Office national des forêts et de l'Office national interprofessionnel des céréales en application du décret n° 2002-591 du 24 avril 2002 (JO du 10 août 2002).

ARRÊTÉ DU 1ER AOÛT 2002 modifiant l'arrêté du 4 septembre 1995 relatif à la nature et au programme des épreuves du concours pour l'accès au corps d'agents techniques des haras de l'établissement public Les Haras nationaux (femmes et hommes) (JO du 9 août 2002).

ARRÊTÉ DU 6 AOÛT 2002 modifiant l'arrêté du 6 février 1996 fixant les montants maximaux annuels de l'indemnité de sujétions et de risques allouées aux agents des Haras nationaux (JO du 9 août 2002).

ARRÊTÉ DU 7 AOÛT 2002 fixant le montant journalier de l'indemnité de présence responsable pour les adjoints techniques et les agents techniques des haras chargés de l'activité des stations de monte (JO du 9 août 2002).

ARRÊTÉ DU 7 AOÛT 2002 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement exceptionnel dans le corps des secrétaires administratifs des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (JO du 10 août 2002).

ARRÊTÉ DU 7 AOÛT 2002 fixant les montants de l'indemnité complémentaire de fonctions attribuée à certains personnels du ministère chargé de l'agriculture (JO du 11 août 2002).

ARRÊTÉ DU 5 SEPTEMBRE 2002 modifiant l'arrêté du 28 février 1995 fixant les montants de l'indemnité pour charges administratives instituée en faveur des agents nommés dans un emploi de secrétaire général d'établissement d'enseignement supérieur public agricole et vétérinaire (JO du 21 septembre 2002).

ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2002 modifiant l'arrêté en date du 13 février 2002 portant application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité au ministère de l'agriculture et de la pêche (JO du 2 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2002 modifiant l'arrêté du 13 février 2002 portant application du décret n° 2002-63 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés du ministère de l'agriculture et de la pêche (JO du 2 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2002 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'accès des personnels appartenant au corps des surveillants des établissements d'enseignement technique agricole au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (JO du 2 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 30 SEPTEMBRE 2002 fixant l'échelonnement indiciaire applicable au corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (JO du 2 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 9 OCTOBRE 2002 modifiant l'arrêté du 13 juillet 1998 fixant les modalités de l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieurs des travaux agricoles (JO du 17 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 24 OCTOBRE 2002 portant application du décret n° 2002-1293 du 24 octobre 2002 instituant une indemnité de fonction et une indemnité de sujétion à l'Office national interprofessionnel des céréales (JO du 26 octobre 2002).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 fixant les montants moyens annuels de la prime de rendement allouée aux fonctionnaires des corps des adjoints et des agents techniques des services déconcentrés du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales (JO du 27 décembre 2002).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 relatif au concours de recrutement externe d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire prévu au I de l'article 8 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 (*JO du 28 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 relatif au concours de recrutement interne d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire prévu au II de l'article 8 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 (*JO du 28 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 relatif au concours de recrutement d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire ouvert aux élèves admis en dernière année du deuxième cycle de la scolarité des écoles nationales vétérinaires (*JO du 28 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 relatif au concours de recrutement d'inspecteurs-élèves de la santé publique vétérinaire ouvert aux élèves admis en dernière année de scolarité d'une grande école scientifique (*JO du 28 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 relatif à l'examen professionnel de recrutement d'inspecteurs de la santé publique vétérinaire ouvert aux fonctionnaires des corps d'ingénieurs des travaux des eaux et forêts, d'ingénieurs des travaux ruraux et d'ingénieurs des travaux agricoles (*JO du 28 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 fixant la liste des grandes écoles scientifiques mentionnée au 2° de l'article 7 du décret n° 2002-262 du 22 février 2002 relatif au statut particulier du corps des inspecteurs de la santé publique vétérinaire (*JO du 28 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 modifiant l'arrêté du 12 avril 2002 fixant les corps d'assimilation pour l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité à certains agents non titulaires de droit public à durée indéterminée des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 29 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 modifiant l'arrêté du 12 avril 2002 fixant les catégories de référence pour l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires des services déconcentrés à certains agents non titulaires de droit public à durée indéterminée des établissements publics à caractère administratif placés sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de la pêche (*JO du 29 décembre 2002*).

ARRÊTÉ DU 17 DÉCEMBRE 2002 instituant une prime de fonctions au Centre national professionnel de la propriété forestière et dans les centres régionaux de la propriété forestière (*JO du 29 décembre 2002*).

La protection juridique des fonctionnaires

Nombre d'agents bénéficiaires de l'article 11 de la loi n° 83-634 de la loi du 13 juillet 1983.

2000	2001	2002
5	5	17

« La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être **victimes** à l'occasion de leurs fonctions. »

2000	2001	2002
15	15	11

« La collectivité publique est tenue d'accorder sa protection au fonctionnaire ou à l'ancien fonctionnaire dans le cas où il fait l'**objet de poursuites pénales** à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère d'une faute personnelle. »



●●●● CHAPITRE VI

L'action sanitaire et sociale

1^{ÈRE} PARTIE	
Objectifs, organisation et acteurs	99
I. L'action sociale	99
II. L'action sanitaire	99
III. Les acteurs	99
2^{ÈME} PARTIE	
Le budget	101
I. Action sanitaire et sociale	101
3^{ÈME} PARTIE	
L'action sociale	102
I. Le service social	102
II. Les prestations d'action sociale	103
I. PRÉSENTATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTUDE « ÉVALUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES PRESTATIONS SOCIALES MINISTÉRIELS »	103
1.1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS POURSUIVIS.	103
1.2 LISTE DES PRESTATIONS ENTRANT DANS LE CHAMPS DE L'ÉTUDE	104
1.3 DESCRIPTION ET MODE D'EXÉCUTION DE L'ÉTUDE	104
1.4 CALENDRIER DE TRAVAIL	105
2. LES OUTILS DE COMMUNICATION	105
3. LA RESTAURATION.	106
4. LE LOGEMENT.	107
4.1 ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX	107
4.2 AIDES INDIVIDUELLES AU LOGEMENT	108
5. LES LOISIRS POUR ENFANTS.	108
6. L'APPUI SOCIAL AUX JEUNES HANDICAPÉS	109
7. LA GARDE DES JEUNES ENFANTS.	109
4^{ÈME} PARTIE	
L'action en faveur des travailleurs handicapés	110
I. Le recrutement	110
II. Les aménagements de postes pour handicapés et les travaux d'accessibilité	111
III. L'élaboration d'un plan triennal pour le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés.	111
5^{ÈME} PARTIE	
L'action sanitaire	113
I. La santé des agents	113
1. LA MÉDECINE DE PRÉVENTION	113
2. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, ET DES AFFAIRES RURALES (ADMINISTRATION CENTRALE, SERVICES DÉCONCENTRÉS ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT)	114
3. ACCIDENTS DE SERVICE, DE TRAVAIL ET DE TRAJET EN ADMINISTRATION CENTRALE	
3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE	114
3.2 ARRÊTS DE TRAVAIL	114
3.3 SEXE ET TRANCHES D'ÂGES	115
3.4 COÛT DES ACCIDENTS EN ADMINISTRATION CENTRALE	116
4. LE COMITÉ MÉDICAL MINISTÉRIEL.	116
5. LA COMMISSION DE RÉFORME	116
6. LA COMMISSION CENTRALE DES RENTES (CCRA)	117
II. Les actions de prévention	118
I. LA SENSIBILISATION DES AGENTS ET DES SERVICES À L'HYGIÈNE ET À LA SÉCURITÉ.	118
1.1 LES COMITÉS OU COMMISSIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ LOCAUX SONT LA BASE D'UNE ACTION EFFICACE.	118
1.2 LE RÉSEAU HYGIÈNE ET SÉCURITÉ S'EST MOBILISÉ EN 2002	118
1.3 LA JOURNÉE NATIONALE DES A.C.M.O. DU 14 NOVEMBRE 2002	119
2. STAGE DE SAUVETEURS SECOURISTES	119
3. JOURNÉES DU SANG	119

Objectifs, organisation et acteurs

La politique d'appui social au personnel s'articule autour de deux volets essentiels : l'action sociale et l'action sanitaire. Elle est mise en œuvre en concertation avec les organismes consultatifs compétents que sont le Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS), le Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM) en section spécialisée d'action sanitaire et sociale et le Comité d'Hygiène et de Sécurité Ministériel (CHSM).

I. L'action sociale

Elle vise à :

- impulser et mettre en place une politique de prestations destinée à améliorer l'environnement des agents du Ministère, au travail ou dans leur vie familiale ;
- financer des équipements sociaux ;
- subventionner les associations ou organismes à vocation sociale qui interviennent au bénéfice des personnels du ministère ;
- répondre aux situations sociales d'urgence et les plus difficiles, notamment en faveur des agents les moins favorisés ;
- améliorer les conditions de travail des personnels au sein de l'administration et faciliter l'harmonie entre vie professionnelle et vie familiale.

II. L'action sanitaire

Elle doit permettre :

- d'assurer le suivi médical des agents, et particulièrement de ceux dont l'activité professionnelle présente des risques directs ou indirects pour leur santé,
- de concourir à l'amélioration des conditions d'hygiène et de sécurité dans l'environnement professionnel des agents,
- d'assurer la couverture des agents atteints de maladies professionnelles ou victimes d'accidents du travail,
- de mener des actions de formation, d'information et de prévention dans les domaines sanitaire et médical au sens large.

Les actions du domaine sanitaire sont déterminées et menées en liaison avec les médecins de prévention, les cinq inspecteurs en hygiène et sécurité, les 428 agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (les ACOMO), les comités et commissions d'hygiène et de sécurité qui se réunissent périodiquement au sein de chaque service et établissement du Ministère.

III. Les acteurs

Le comité interministériel d'action sociale de l'Etat (CIAS) détermine les prestations d'action sociale extralégales et facultatives, communes à l'ensemble des administrations d'Etat. Il participe aussi, pour partie, au financement de certains équipements sociaux, comme les restaurants inter administratifs. La politique sociale du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales est déterminée en conformité avec les directives du CIAS.

Les sections régionales d'action sociale (SRIAS), émanation décentralisée du CIAS, instaurées en 1994 et installées depuis 1997, ont compétence, dans le cadre des priorités et orientations générales du CIAS, pour répondre à des besoins ponctuels et collectifs de dimension interministérielle et à vocation régionale. Elles peuvent proposer au CIAS toute action interministérielle en matière d'équipements sociaux visant la restauration administrative, le logement et les actions en faveur des enfants des agents de l'Etat.

Les comités et commissions hygiène et sécurité (CHS) ont pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité des agents dans leur travail. Dans ce cadre, ils procèdent également à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents du ou des services entrant dans leur champ de compétence. L'activité des différents CHS (ministériel, spécial administration centrale, locaux) est décrite dans la 4ème partie du chapitre 6 « Il les actions de prévention ».

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS), situé au sein de la Direction Générale de l'Administration (SDDPRS), assure la coordination de la politique d'action sanitaire et sociale (secrétariat des instances de concertation et des commissions), gère le budget de cette politique et participe directement à sa définition et à sa mise en œuvre (prestations, subventions, médecine de prévention, service social,...). Le cabinet médical et le service des assistants sociaux sont rattachés au BASS.

Le secrétariat général des services déconcentrés (DRAF, DDAF, DDSV) constitue le relais social, au niveau local, des agents du Ministère affectés dans les services déconcentrés et les établissements d'enseignement. Il assure l'information de ces agents, instruit les dossiers de prestations sociales et procède aux mandatements y afférent. Sur un plan plus général, il veille à ce que les questions relatives à l'action sanitaire et sociale soient portées en tant que de besoin devant les instances compétentes (CHS et CTP).

Les associations d'action sociale, sportive, culturelle et de loisirs (ASMA nationale et départementales) gèrent, dans le cadre d'une convention avec le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales un certain nombre d'activités de loisirs et d'entraide. En outre, l'ASMA nationale est chargée par le Ministère de la gestion des colonies de vacances en faveur des enfants des agents du Ministère.

La mutuelle générale du Ministère de l'Agriculture et des organismes rattachés (SMAR) assure, avec la mutuelle « Nature et Forêts » (MNF), la couverture maladie complémentaire et la « prévoyance » des agents. Au sein de la fédération nationale des mutuelles de fonctionnaires (MFP), la SMAR participe à la gestion de certaines prestations interministérielles (chèques-vacances).

Le budget

I. Action sanitaire et sociale

Chapitre 33-92	9 979 659 €
Report 2001	536 974 €
Fonction Publique	295 120 €

Total **10 811 753 €**

Évolution des crédits depuis 1992 (chapitre 33-92)

Année	Crédits	Progression
1992	5 918 716	+ 8,70 %
1993	6 466 606	+ 9,26 %
1994	6 831 292	+ 5,64 %
1995	7 322 358	+ 7,19 %
1996	7 619 765	+ 4,06 %
1997	7 799 543	+ 2,36 %
1998	8 182 006	+ 4,90 %
1999	8 838 565	+ 8,02 %
2000	9 420 428	+ 6,58 %
2001	9 755 906	+ 3,60 %
2002	9 979 659	+ 2,30 %

A noter : augmentation de + 68% sur la période 1992 / 2002.

Principaux postes de dépenses de crédits sur l'année 2002 (chapitre 33-92)

Type d'action	Crédits utilisés en euros	Pourcentage
Restauration	2 562 413	25,68
Services médico-sociaux	1 170 138	11,73
Secours	264 441	2,65
Mutuelles	875 569	8,77
ASMA	2 491 027	24,96
Loisirs pour enfants (1)	1 109 601	11,12
Jeunes handicapés	200 932	2,01
Gardes d'enfants	81 295	0,81
Aménagements de postes pour handicapés et fonds d'insertion	289 683	2,90
Logement en Région parisienne	785 571	7,87

Loisirs pour enfants selon le type de séjours	Nombre de dossiers	Total versé
Centre de vacances colonies	1 809	788 816
Centre de loisirs sans hébergement	1 274	89 381
Séjours Linguistiques	170	35 769
Séjours dans le cadre du système éducatif	571	56 891
Maisons Familiales	854	105 732
Subvention Trousseau	342	33 012

L'action sociale

I. Le service social

Rattaché à la DGA et au bureau de l'action sanitaire et sociale, le service social du personnel du MAA-PAR compte à ce jour 12 assistants de service social, une conseillère technique nationale et une secrétaire. Onze assistants de service social prennent en charge les services déconcentrés et les établissements d'enseignement selon un découpage sur la base des IGIRATS et une assistante de service social a la charge des personnels de l'administration centrale et des services situés en Ile de France. Un poste supplémentaire a été créé au 1er janvier 2003 pour Paris.

Compétent pour l'ensemble des personnels du ministère le service social du personnel intervient pour toute question relative à l'environnement professionnel et personnel.

Conformément à la lettre de mission de juin 2001, le service social a poursuivi durant l'année 2002 ses missions essentielles d'aide auprès des personnels et de personne ressource pour les services avec pour objectif :

- d'aider et de soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'ordre personnel ou professionnel,
- de contribuer à une politique de prévention afin de préserver l'équilibre des personnes dans leur environnement professionnel,
- d'assurer un accompagnement individuel ou collectif dans les situations de changement afin d'aider à l'adaptation réciproque des personnes et de leur milieu professionnel,
- de participer à des actions collectives d'information afin d'assurer à tous un accès équitable à l'action sociale,
- de développer la fonction de veille et d'observation sociale pour alimenter la réflexion concernant l'évolution de la politique sociale.

L'activité des assistants de service social a permis, durant l'année 2002, de proposer aux personnels les prestations suivantes :

- 1126 permanences ont été effectuées sur le lieu de travail et 264 visites ont eu lieu au domicile des agents.
- Les assistants de service social ont participé à 410 réunions au sein du ministère ou dans les services.

L'ensemble de ces prestations a permis de proposer un suivi à moyen ou long terme à 1929 agents parmi lesquels on dénombre 1449 titulaires.

On observe une prépondérance de quatre domaines dans les motifs d'intervention. Dans 719 situations, la problématique dominante était d'ordre familial et budgétaire; 416 demandes étaient liées au reclassement professionnel, à l'inaptitude au travail ou à des difficultés relationnelles dans le travail; 313 personnes avaient des difficultés en lien avec la santé et 219 étaient des questions de statut ou liées à la gestion et au salaire.

Ces motifs d'intervention sont similaires à ceux observés en 2001 et relèvent des missions des assistants de service social du personnel. Il convient néanmoins de préciser que l'analyse des difficultés des agents met très souvent en évidence des liens de cause à effet entre les différents champs d'intervention, d'où la complexité de certaines situations mais aussi la nécessité d'assurer des coordinations pour conduire des actions susceptibles de réussir.

L'observation des caractéristiques socio-économiques des bénéficiaires d'une prestation du service social met en évidence une population plutôt de femmes, majoritairement divorcée avec des enfants à charge. Elles sont pour la plupart d'entre elles de catégorie C et issues des services déconcentrés, DDAF, DDSV ou DRAF.

Entre 2001 et 2002 deux tendances sont à noter. Il s'agit de l'augmentation de la fréquentation du service social par des personnes divorcées et la diminution des demandes émanant de familles ayant des enfants à charge.

Si l'on croise ces observations avec les motifs d'intervention on peut émettre quelques hypothèses. Peut-être une augmentation du coût économique du divorce, avec un impact non seulement sur le budget familial mais aussi sur l'organisation de la vie professionnelle, qui laisserait supposer un besoin plus fréquent de la prestation du service social du personnel.

Pour l'évolution de la composition des familles, on peut évoquer la pyramide des âges au MAAPAR et le vieillissement de la population qui entraîneraient un glissement des demandes vers d'autres problématiques telles les questions d'aptitude au travail ou les incidences de la santé sur les ressources des foyers.

L'observation des caractéristiques du travail social en 2002 a permis de poser quelques objectifs pour le service social en 2003.

Outre le renforcement du réseau des assistants de service social avec un poste à Paris et l'organisation du service social dans les DOM, il conviendra d'améliorer et professionnaliser la prise en charge des conséquences sociales des difficultés d'ordre professionnel (relations difficiles et dépendances) ainsi que de renforcer le travail en coordination pour le volet administratif.

Dans un souci de prévention il sera opportun d'étudier les collaborations à développer et de qualifier le réseau des assistants de service social ainsi que d'afficher sa compétence dans le domaine de l'observation sociale.

II. Les prestations sociales

Il s'agit des domaines où le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales intervient directement pour favoriser l'environnement social individuel ou collectif des agents.

Depuis 1992, en ce qui concerne les agents affectés dans les services déconcentrés, l'ensemble des prestations d'action sociale est géré par le secrétariat général de chaque DDAF/DDS. Associés aux assistants sociaux, et en parallèle des actions de proximité menées par les ASMA départementales, ces services constituent de véritables relais sociaux départementaux.

Le bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS) continue d'assurer la gestion directe des dossiers des agents affectés en administration centrale en matière de prestations sociales. Toutefois, au-delà de ces missions de gestion, le bureau de l'action sanitaire et sociale participe avec les représentants des personnels à la définition de la politique sociale du ministère. Il constitue une force de proposition.

A cet égard, si l'année 2002 a permis de s'inscrire dans la continuité des actions engagées les années précédentes, elle a également été marquée par le lancement d'une étude portant sur la modernisation du système de prestations sociales.

I. PRÉSENTATION DU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉTUDE « ÉVALUATION ET PERSPECTIVES D'AVENIR POUR LES PRESTATIONS SOCIALES MINISTÉRIELS »

I.1 ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ET OBJECTIFS POURSUIVIS

Cadre général de l'étude - Contexte

Les agents du MAAPAR (titulaires, agents contractuels employés de manière permanente et continue), et dans une moindre mesure les retraités, peuvent bénéficier en complément des prestations légales du fonds des prestations familiales, d'une action sociale spécifique destinée à les aider à faire face à diverses situations.

Ces prestations sociales s'organisent en plusieurs catégories :

- Les prestations interministérielles (dont la gestion est déléguée à la Mutualité de la Fonction Publique à l'exception de l'Allocation « garde de jeunes enfants »).
- Les prestations ministérielles facultatives (dont la gestion relève du Bureau de l'Action Sanitaire et Sociale - BASS - à partir d'un cadre réglementaire établi par la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique - DGAFP).
- Les prestations ministérielles spécifiques (dont l'instauration et la gestion relèvent de l'initiative du MAAPAR).
- Les secours (aide financière à caractère exceptionnelle servie aux agents du MAAPAR, sur présentation de leur situation par un assistant de service social devant une commission interne au ministère).
- Les prestations servies par l'Association sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'agriculture (ASMA).
- Les prestations servies par les mutuelles (SMAR et MNF).

L'étude portera sur l'ensemble des catégories à l'exclusion de la première (prestations interministérielles) dont le cadre réglementaire plus rigide et la délégation de gestion à la Mutualité de la Fonction publique (MFP) ne permettent aucune adaptation propre aux spécificités de la communauté de travail du MAAPAR. Toutefois, les prestations relevant de cette première catégorie ne devront pas être méconnues (recherche de synergies, complémentarité avec le dispositif ministériel, ...).

Présentation de la problématique

1. Le BASS observe depuis 1997 un tassement de la dépense en matière de prestations sociales ministérielles à l'exception de celles servies au titre de la commission de secours. Hormis un léger sursaut en 1999, le niveau des crédits consommés au titre des prestations sociales ne cesse de diminuer s'agissant notamment de la garde de jeunes enfants. Cette évolution nécessite de s'interroger sur la pertinence des modalités actuelles d'accès aux prestations mises en œuvre ainsi que sur la nature des prestations proposées au regard de la typologie des populations concernées et des transformations graduelles et continues de la société.

2. En outre, l'impact des évolutions démographiques prochaines, et notamment la nécessité de recruter consécutivement à des départs à la retraite massifs, conduit à envisager une politique sociale clairement volontariste, susceptible de renforcer la capacité d'attraction du MAAPAR.

Objectifs de l'étude

L'étude poursuit un double objectif :

1. Evaluer l'efficacité sociale des prestations proposées au regard de leur adéquation aux besoins attestés ou émergents. En d'autres termes, l'étude devra permettre d'apprécier, globalement et par prestation, la qualité des réponses apportées par le MAAPAR aux attentes des agents voire d'observer, le cas échéant, l'absence de réponse (efficacité du dispositif, modalités d'accès, adéquation entre la nature des prestations et les besoins des agents, ...).

2. Présenter, à partir de l'évaluation préalable, des perspectives d'avenir pour les prestations sociales ministérielles. Les profondes modifications démographiques que connaîtra le MAAPAR dans les années à venir (évolution du format des effectifs, rajeunissement de la pyramide des âges, ...) nécessitent d'engager une réflexion sur une modernisation du système de prestations sociales.

A ce titre, l'étude devra :

– d'une part, préciser les réformes de court terme à initier pour adapter le dispositif aux besoins recensés dans le cadre du volet qualitatif (interviews, ...). A cet égard, le rapport final devra faire état de propositions concrètes (création de nouvelles prestations, évolution des plafonds de ressources, ...)

– d'autre part, introduire des perspectives de moyen et de long termes en proposant des scénarii élaborés en fonction des données démographiques connues et/ou des tendances pressenties

1.2 LISTE DES PRESTATIONS ENTRANT DANS LE CHAMPS DE L'ÉTUDE

Restauration des personnels : Bonification de la prestation repas

Aide à la famille : Prestation pour la garde des jeunes enfants de moins de 3 ans
Allocation aux parents séjournant en maison de repos avec leur(s) enfant(s)

Séjours d'enfants : Séjours en centre de vacances avec hébergement
Séjours en centre de loisirs sans hébergement
Séjours en maison familiale de vacances et gîte de France
Séjour dans le cadre éducatif
Séjours linguistiques
Allocation trousseau

Enfance handicapés : Allocation aux parents d'enfants de moins de 20 ans
Allocation spéciale pour jeunes adultes poursuivant des études jusqu'à 27 ans
Allocation de séjours en centres de vacances spécialisés

Aide au logement : Aide au double loyer en région parisienne

1.3 DESCRIPTION ET MODE D'EXÉCUTION DE L'ÉTUDE

Organisation générale de l'étude

L'étude est réalisée en trois phases successives : L'approche méthodologique, l'établissement d'un diagnostic/évaluation du dispositif actuel, l'élaboration d'un projet de plan de modernisation.

Chacune de ces trois phases se déroule en associant largement l'ensemble des parties prenantes au projet : organisations syndicales, administration centrale, services déconcentrés, établissements d'enseignement, ASMA, SMAR, MNF...

La représentation de ces différentes composantes dans le déroulement de l'étude est assurée par la mise en place de deux instances : le Comité de pilotage et le groupe de suivi

Comité de pilotage : composition et rôle

L'étude est réalisée sous l'égide d'un comité de pilotage composé :

– du Directeur Général de l'Administration ou son représentant,

- du Sous-directeur de la gestion des personnels ou son représentant,
- du Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales ou son représentant,
- du Sous-directeur de l'administration et de la communauté éducative ou son représentant
- du chef du bureau des affaires générales de la DGAL
- d'un représentant des IGIRs
- d'un représentant des IGVRs
- du Président de l'ASMA,
- du Président de la SMAR (mutuelle),
- du Président de la Mutuelle Nature et Forêt.

Le comité de pilotage assure le contrôle et les orientations de l'étude, notamment :

- la validation de la méthodologie pour la réalisation de l'étude,
- la validation des résultats, rapports d'étape et documents provisoires,
- l'indication des choix et orientations au cours de l'étude,
- la validation des rapports et documents finaux.

Groupe de suivi : composition et rôle

Le chargé d'étude présente à échéance régulière l'avancement de ses travaux à un groupe de suivi composé :

- du Sous-directeur du développement professionnel et des relations sociales ou son représentant,
- du chef du bureau de l'action sanitaire et sociale,
- du chef du bureau des synthèses ou de son représentant,
- du chef de la cellule allocation familiale ou de son représentant,
- d'un représentant du Sous-directeur de l'administration et de la communauté éducative (DGER)
- de deux représentants des services déconcentrés (en charge de l'administration du personnel),
- d'un représentant des établissements d'enseignement (en charge de l'administration du personnel),
- de la conseillère technique nationale (BASS),
- d'un assistant de service social (BASS),
- de deux gestionnaires des prestations sociales (BASS),
- d'un représentant du bureau de la modernisation,
- d'un représentant du Ministère de la Fonction publique (bureau FP4),
- d'un représentant de l'ASMA,
- d'un représentant de la SMAR (mutuelle),
- du représentant de la Mutuelle Nature et Forêt,
- des représentants des personnels désignés sur proposition des organisations syndicales siégeant au CTP Ministériel.

Le groupe de suivi accompagne le chargé d'étude dans sa démarche. Il assure, à ce titre, une pluralité de rôles dont le conseil, l'expertise, et la pré-validation des travaux du chargé d'étude avant présentation au comité de pilotage.

1.4 CALENDRIER DE TRAVAIL

Le quatrième trimestre de l'année 2002 a été consacré à l'établissement du cahier des charges et au lancement de la consultation. Le cabinet ACCESSIO a été retenu pour mener cette étude dont les conclusions doivent être présentées au CTP ministériel « action sociale » du 24 juin 2003.

2. LES OUTILS DE COMMUNICATION

En 2002, la politique de communication choisie en 1997 a été reconduite à destination :

- de l'ensemble des agents pour promouvoir la connaissance des droits qui leur sont ouverts,
- et des gestionnaires pour leur faciliter l'instruction et la liquidation des dossiers de demandes de prestations.

Ainsi, le livret d'action sanitaire et sociale, recueil complet de toutes les actions, prestations et services du ministère et de ses partenaires, édité en 1997 et partiellement mis à jour en 1998 semble rester le document de référence qui permet encore de satisfaire l'information des nouveaux arrivants. Une édition remaniée pourra être envisagée dans un proche avenir.

Par ailleurs, la circulaire ministérielle annuelle fixant les taux des prestations sociales, a été publiée en reconduisant sa présentation sous forme de fiches pratiques individuelles recensant à chaque fois l'ensemble des conditions d'attribution, pour toutes les prestations y compris celles à gestion interministérielle dont les conditions d'attribution diffèrent sensiblement des autres.

3. LA RESTAURATION

L'accessibilité à la restauration méridienne, pour l'ensemble des agents, est facilitée par la présence de restaurants administratifs ou inter administratifs mais aussi par la signature de conventions spécifiques avec certains restaurants inter entreprises offrant aux agents une restauration de proximité, utile en cas d'absence de structures administratives d'accueil.

Le secteur de la restauration collective a consommé, comme les années précédentes, un quart des crédits annuels de l'action sanitaire et sociale. Le compte rendu financier 2002 montre l'étendu du champ d'intervention qui va de l'aide individuelle aux repas (0,99 euros), au financement de la construction ou la rénovation de restaurants administratifs ou interministériels, sans oublier les participations au fonctionnement.

La restauration à Paris

Pour la région parisienne, la subvention permet de lisser le prix moyen des repas afin que le ticket acquitté par chaque catégorie de personnel soit aligné sur celui appliqué au restaurant inter administratif de la rue Barbet-de-Jouy.

Onze structures participent à la fourniture de repas pour les agents de l'administration centrale, des établissements publics et des établissements d'enseignement supérieur situés à PARIS ou en proche banlieue.

- 262 191 repas ont été servis en 2002, soit 1193 de plus qu'en 2001.
- 150 251 repas ont bénéficié de la subvention interministérielle de 0.99 euros ce qui représente une baisse de 7 023 repas par rapport aux chiffres de 2001. L'absence de revalorisation de l'indice plafond permettant l'attribution de cette subvention et les évolutions indiciaires dues aux évolutions de carrières, sont sans doute les principales raisons de ce fléchissement.

Les changements de sites de certains services parisiens n'ont pas entraîné la négociation de nouvelles conventions, les agents basés rue de Rennes ayant accès au RIE de la Tour Maine Montparnasse ; ceux basés sur le site « Convention » ont rejoint leurs collègues à Vaugirard, entraînant la dénonciation de la convention conclue avec le RIE TRAPIL.

Le RIE Saint Romain, qui proposait une alternative intéressante aux agents des sites « Maine » et « Rennes » fermera le 1er septembre 2003 suite à la délocalisation des services de la Caisse National d'Epargne.

Bilan 2002 de la restauration en région parisienne

	Nombre de repas avec subvention interministérielle	Nombre total de repas	Total subventions interministérielles	Total subventions de fonctionnement	Coût total
ASMA	1 592	7 525	1 576,08 €	24 361,77 €	25 937,85 €
AURI	94 107	149 972	93 165,93 €	480 890,61 €	574 056,54 €
AURIAS	3 360	7 587	3 326,40 €	17 146,62 €	20 473,02 €
CROUS	442	642	437,58 €	1 073,52 €	1 511,10 €
RA Fontenoy	1 679	3 067	1 662,21 €	1 625,51 €	3 287,72 €
INAPG Sogères	5 916	11 068	5 856,84 €	20 081,84 €	25 938,68 €
M.I.E.F.A	24	64	23,76 €	201,89 €	225,65 €
MGA-TRAPIL	118	2 139	116,82 €	2 990,89 €	3 107,71 €
RIE Vaugirard	33 965	64 736	33 625,35 €	130 583,07 €	164 208,42 €
RIE St Romain	1 132	3 012	1 120,68 €	6 155,00 €	7 275,68 €
RIE Tour MM	7 916	12 379	7 836,84 €	38 948,27 €	46 785,11 €
Totaux	150 251	262 191	148 748,49 €	724 058,99 €	872 807,48 €

La restauration en Province

Le Ministère de l'agriculture compte 110 établissements de restauration collective, hors Paris, dont 48 % de restaurants inter administratif.

Ce sont 795 500 repas qui ont, en 2002, bénéficié de la prestation interministérielle pour un total de 787 574,03 € de subvention (ordonnancement 2002).

La prestation repas instituée par la Fonction Publique est passée à 0,99 € par repas pour l'année 2002 au bénéfice des agents ayant un indice brut égal ou inférieur à 548 (IM 465). Cette subvention, partie intégrante des prestations déconcentrées, est versée directement aux restaurants par les gestionnaires locaux en application des conventions signées entre les services déconcentrés et les restaurants.

La bonification de la prestation-repas interministérielle (0,46 €) mise en œuvre par la note de service DGA/SDPRS/N2000-1176 du 30 juin 2000 et accessible aux seuls agents déjà bénéficiaires de la prestation repas, a concerné 20 départements en 2002 pour un montant de 48 412,51 €.

Au-delà de la subvention-repas et de sa bonification, le ministère contribue également tant aux investissements (construction/rénovation) qu'aux frais de fonctionnement courant de ces structures :

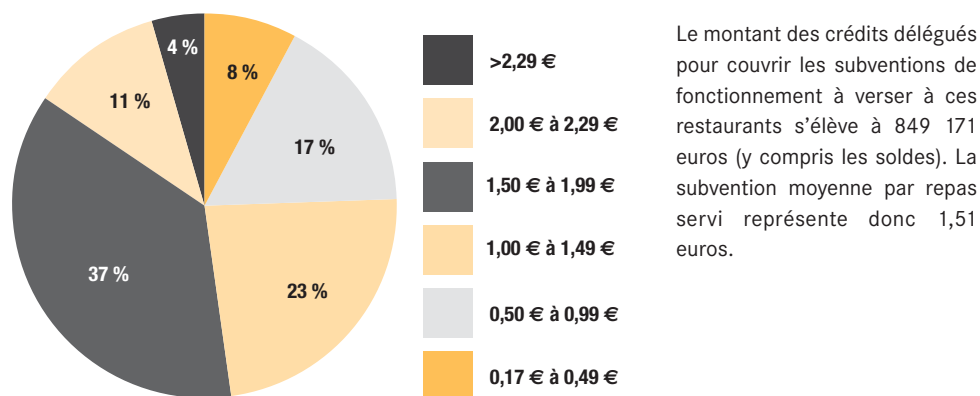
Investissements :

En 2002, des crédits ont été transférés vers le ministère de l'équipement à hauteur de 255.779 euros afin de pourvoir au financement de la quote-part du ministère sur les opérations « Moulins-Yseure », « Mulhouse » et « la Roche/Yon ».

Subventions de fonctionnement :

La subvention de fonctionnement permet entre autre d'amortir les modifications tarifaires consécutives aux changements de mode de gestion de certains restaurants administratifs lorsqu'ils font appel à des opérateurs commerciaux extérieurs. Actuellement fixée à 2,29 € maximum par repas, le montant de cette subvention doit être validé au niveau central par le BASS et prévu dans une convention négociée localement.

Le niveau de subvention de fonctionnement par repas s'échelonne de la façon suivante :



4. LE LOGEMENT

4.1 ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX

En 2002, 94 agents inscrits sur le fichier des demandeurs du Ministère ont trouvé, par l'intermédiaire du BASS, une réponse à leur recherche de logement.

Filières	1% MAP	5% Préfecture	CIAS	FARIF	Total
1998	33	19	30	11	93
1999	43	30	27	10	110
2000	47	16	23	2	88
2001	34	21	48	4	107
2002	42	11	31	10	94

La comparaison des données agrégées 2001/2002 laisse apparaître une augmentation sensible des attributions de logement sur le contingent du Ministère qui n'a pu toutefois compenser le recul constaté par le parc géré par chacune des trois filières interministérielles.

En effet, 79 propositions de candidatures ont été transmises à la préfecture pour aboutir, finalement, à l'attribution de 52 logements (73 en 2001).

Cette différence entre filière s'explique par le désistement des agents candidats, d'une part, sur la filière FARIF, avec laquelle la possibilité de visite est rarement possible avant le dépôt de candidature. La pénurie de logements à Paris, le délai imposé par les sociétés bailleurs pour la proposition d'un candidat et le nombre croissant de candidatures conduisent la préfecture, à désigner des attributaires dans des délais si contraints qu'ils ne permettent pas au candidat d'effectuer une visite préalable. Ce sont généralement des familles en situation précaire qui sont retenues.

D'autre part, le quota 5% attribué à chaque ministère, est constitué de logements qui sont d'anciennes réservations, nécessitant des travaux de rénovation et bien souvent situées en banlieues éloignées avec une qualité d'environnement jugée insuffisante. Ils ne correspondent plus aux souhaits des agents qui orientent désormais leur recherche à Paris ou en proches banlieues.

Sur le quota des logements réservés par le ministère, le nombre d'attribution enregistré une augmentation sensible (+23 %) : 42 en 2002 contre 34 en 2001.

Origine des attributaires par filières de logements

Nature des logements	Administration centrale	DRIAF-DDAF	Enseignement Région IdF	Etablissements Publics	Total
1% MAP	31	2	4	5	42
5% Préfecture	4	3	0	4	11
CIAS	8	4	5	14	31
FARIF	4	2	0	4	10
Total	47	11	9	27	94

Ces attributions ont bénéficié essentiellement aux couples avec ou sans enfants (40,42 %) et aux personnes seules (44,68 %).

Situation familiale des bénéficiaires

situation	% 2001	% 2002
Couples avec ou sans enfants	42,30	40,42
Familles monoparentales	18,46	14,89
Célibataires	39,23	44,68

Afin de répondre à l'attente des agents en situation de mobilité, le bureau de l'action sanitaire et sociale a conclu une convention de réservation de 13 appartements de type F1 meublés en résidence parahôtelière située à Paris, dans le 13^{ème} arrondissement.

La livraison de ce programme, en octobre 2002, a donc permis le relogement de 13 agents. De plus, la préfecture étant aussi réservataire, 7 autres agents ont pu être logés dans le même immeuble mais par la filière interministérielle.

Cette opération offre une alternative au parc de logement localisé à Montrouge en permettant de compléter l'offre de logements de type studio susceptible d'apporter une réponse adaptée aux situations d'urgence ou de mobilité professionnelle. Leur durée d'occupation est limitée, par convention à trois ans.

4.2 AIDES INDIVIDUELLES AU LOGEMENT

1. Vingt et un dossiers ont été traités pour l'aide à l'amélioration de l'habitat des retraités (PACT) pour un financement de travaux de 39 263 €.

La subvention moyenne par dossier augmente légèrement pour passer au-dessus de la barre des 1 870 €, frais de PACT inclus, sachant que le montant plafonné de l'aide en 2002 était de 1 774 €.

Afin de mieux faire connaître cette prestation, une note de service référencée DGA/SDDPRS/N2002-1326 du 9 octobre 2002 a été diffusée sur NOCIA indiquant le barème des taux de prise en charge des travaux et les plafonds de ressources par catégorie de ménage.

2. L'aide et le prêt à l'installation sont destinés à faciliter la première location des agents qui sont affectés en région-parisienne ou en Provence Alpes Côtes d'Azur après la réussite d'un concours et qui n'habitaient pas précédemment dans ces régions. Les aides versées en 2002 ont représenté un montant de subvention de 19 871 € pour 15 dossiers validés.

Pour ces 2 prestations, les dossiers sont instruits par le Ministère et payés par la Mutualité de la Fonction Publique sur des crédits interministériels.

3. L'aide au double loyer, prestation spécifique au Ministère de l'Agriculture limitée à la seule région parisienne, est en très nette régression puisqu'elle n'a permis de subventionner que 5 demandes (9 en 2001) pour un montant moyen de 739 € par dossier. A contrario, ce montant est en progression (535 € en 2001). La plupart des agents bénéficiant d'un taux de subvention de 75 % de leurs dépenses, perçoivent le montant maximum de l'aide qui est plafonnée à 915 €. Enfin, la majorité des dossiers traités intervient en complément personnalisé à une attribution d'un logement par l'intermédiaire du ministère.

5. LES LOISIRS POUR ENFANTS

Le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales subventionne l'accueil des enfants âgés de moins de dix-huit ans dans :

- les centres de loisirs sans hébergement,
- les séjours mis en oeuvre dans le cadre éducatif,
- les maisons familiales de vacances, les VVF, les gîtes ruraux,
- les centres de vacances,
- les séjours linguistiques.

Désormais, toutes les subventions « Loisirs enfance » sont servies sur la base d'un quotient familial, et ont été réévaluées de 3 %, tout comme l'amplitude des tranches du QF avec une variation de 8,75 % du QF5 à 20,70 % au QF1, et une création d'une 7ème tranche.

Séjours	Nombre de dossiers	Total versé*
Centre de vacances colonies	1 809	788 816
C.L.S.H.	1 274	89 381
Séjours linguistiques	170	35 769
Séjours dans le cadre du système éducatif	571	56 891
Maisons familiales	854	105 732
Subvention trousseau	342	33 012

6. L'APPUI SOCIAL AUX JEUNES HANDICAPÉS

Le Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation de la Pêche et des Affaires Rurales verse des prestations d'appui social aux fonctionnaires dont les enfants sont handicapés.

Il s'agit :

- d'une allocation mensuelle pour enfants de moins de 20 ans.
- d'une allocation de poursuite d'études ou d'apprentissage pour les jeunes adultes handicapés de 20 à 27 ans.
- d'une allocation de participation aux frais de séjour en centre de vacances spécialisés.

Prestation	Nombre de dossiers	Total versé
Allocation pour jeune handicapé de moins de 20 ans	139	195 691
Allocation de poursuite d'études de 20 à 27 ans	3	1 846
Allocation de séjour en centre de vacances spécialisés	13	3 395

7. LA GARDE DES JEUNES ENFANTS

Prestation	Nombre de dossiers	Total versé
Gardes d'enfant	478	81 295

L'action en faveur des travailleurs handicapés

La politique en faveur des travailleurs handicapés s'articule autour d'actions de recrutement (1) et de missions d'accompagnement à l'insertion (2). En outre, l'année 2002 a été marquée par l'élaboration d'un plan triennal visant à impulser un nouvel essor à la politique menée depuis 1996 en la matière (3).

I. Le recrutement

Depuis 1996 une politique volontariste du ministère dans ce domaine a été mise en place avec comme objectif d'offrir aux travailleurs handicapés une palette d'emploi représentative des activités et donc des métiers exercés au sein de notre communauté de travail, avec le souci d'une intégration la plus proche possible du droit commun, qui est un souhait exprimé par la majorité de ces agents, tout en sachant garder une grande souplesse pour traiter les cas difficiles.

Cet effort d'ouvrir le recrutement au plus grand nombre de corps a été poursuivi en 2002 avec un nouvel élargissement au corps des Ingénieurs de Travaux Agricoles.

Évolution du recrutement par voie contractuelle

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Sous-total
Catégorie A	3	3	4	11	12	11	44
<i>Services déconcentrés</i>							
Attaché		1					1
Inspecteurs de la santé publique vétérinaire	1	1			2	2	6
Ingénieurs des travaux agricoles						3	3
<i>Enseignement agricole</i>							
Certifiés	2		2	8	7	4	23
PLPAII			1	3	3	2	9
Attaché		1					1
<i>Enseignement supérieur agricole</i>							
Ingénieur			1				1
Assistant ingénieur							
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Sous-total
Catégorie B	2	12	11	10	8	15	58
<i>Services déconcentrés</i>							
Secrétaire administratif		2	2	1	2	1	8
Techniciens supérieur	2	9	9	8	6	12	46
<i>Enseignement agricole</i>							
Secrétaire d'administration scolaire et universitaire		1					1
<i>Enseignement supérieur agricole</i>							
Secrétaire				1			1
Techniciens formation recherche						2	2
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	Sous-total
Catégorie C	22	22	19	17	27	25	132
<i>Administration centrale</i>							
Administratif				1			1
<i>Services déconcentrés</i>							
Administratif	4	9	6	5	9	8	41
Ouvrier professionnel		1	1				2
Adjoint technique					2	1	3
Agent technique					1		1
Agent des services techniques	1						1
<i>Enseignement agricole</i>							
Administratif	5	4	2	1	6	6	24
Ouvrier professionnel		1	1	5		2	9
Ouvrier d'entretien et d'accueil	11	3	3		4	6	27
Agent technique de laboratoire			1				1
Aide de laboratoire		1					1
<i>Enseignement recherche</i>							
Administratif				1			1
Adjoint technique	1	2	1	3	3		10
Agent technique			1	1	2	2	6
Agent des services techniques		1	3				4
Total	27	37	34	38	47	51	234

II. Les aménagements de postes pour handicapés et les travaux d'accessibilité

Des crédits à hauteur de 289 683 euros ont été consacrés à cette mission grâce notamment à l'apport d'un financement interministériel.

Il s'agit de donner à chaque agent handicapé (administration centrale, services déconcentrés et établissements d'enseignement) les moyens de travailler, de se déplacer, de communiquer et de s'informer en toute autonomie.

- agents handicapés moteur : travaux d'accessibilité facilitant le déplacement, mobiliers spécifiques, aménagements de véhicules de service, fauteuils roulants électriques...
- agents non ou mal voyants : équipements informatiques spécifiques (afficheurs braille électroniques connectés à un micro-ordinateur, standard adapté, télé-agrandisseurs...), transcriptions en braille...
- agents sourds : prestations d'interprétations en langue des signes lors de réunions ou de formations.
- agents malentendants : amplifications de son.

III. L'élaboration d'un plan triennal pour le recrutement et l'insertion des travailleurs handicapés

En France, au moins 10 % de la population est touchée par un handicap. Ces personnes attendent des pouvoirs publics qu'ils leur assurent un égal accès à la vie sociale, et notamment à l'activité professionnelle.

La loi du 10 juillet 1987 sur l'insertion des travailleurs handicapés impose à l'ensemble des employeurs, publics et privés, une obligation d'emploi au profit des handicapés à hauteur de 6% de leurs effectifs.

Cette obligation n'est pas pleinement respectée au sein de la Fonction publique de l'Etat (4 % en 1999- de l'ordre de 3 % au sein du MAAPAR) malgré les dispositions législatives et réglementaires, prises en 1995, destinées à faciliter le recrutement des personnes handicapées.

C'est pourquoi un protocole d'accord destiné à promouvoir l'insertion des travailleurs handicapés a été signé par le Ministre de la Fonction publique, Michel SAPIN, le 8 octobre 2001 avec 5 des 7 organisations syndicales reconnues comme représentatives (CFDT, FSU, UNSA, CGC et CFTC).

Par note du 22 août 2002, le Ministre de la Fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire, s'inscrivant dans la continuité des dispositions prises par son prédécesseur, a réaffirmé la nécessité de promouvoir l'insertion des travailleurs handicapés dans la Fonction publique de l'Etat.

A ce titre, il a rappelé les termes du protocole d'accord signé le 8 octobre 2001 ; lequel prévoyait notamment l'élaboration, dans chaque département ministériel, d'un plan d'action pluriannuel. Une première échéance avait été initialement fixée par Michel SAPIN au 31 décembre 2001, une seconde a eu pour effet de reporter la remise des plans triennaux au 31 mars 2002.

Très peu de ministères ayant pu respecter ces calendriers successifs, une troisième échéance a été fixée par Jean-Paul DELEVOYE au 15 septembre 2002.

C'est pourquoi, dès la rentrée 2002, le Bureau de l'action sanitaire et sociale s'est engagé dans la rédaction d'un projet de plan soumis le 25 novembre 2002 à l'examen d'un groupe de travail restreint composé de représentants de l'administration et des personnels.

Le projet de plan a ensuite été présenté au CTP Ministériel du 19 décembre 2002. Il comporte les objectifs annuels chiffrés de recrutement 2003 (les données 2004 et 2005 seront fournies annuellement à la Fonction publique) et décrit les moyens mis en œuvre pour y parvenir. Il détermine également les objectifs annuels en terme d'amélioration des conditions d'accessibilité des locaux, d'adaptation des postes de travail et des fonctions, de formation.

Formellement, le projet de plan s'articule autour de 4 axes :

- le recrutement : Il présente et rappelle les procédures de recrutement ainsi que les mesures d'amélioration du dispositif (essentiellement basées sur une meilleure communication). En terme d'effectif, il est prévu de recruter une quarantaine de travailleurs handicapés en 2003.

- L'accompagnement à l'insertion : Le plan prévoit des mesures de formation des cadres, de sensibilisation des structures d'accueil, de formation des agents handicapés, l'instauration d'un suivi des agents concernés par la mise en place de « correspondants handicap » locaux. Il décrit également les moyens mis en matière d'accessibilité.
- Le déroulement de carrière des agents handicapés : Le projet de plan prévoit de soutenir et conforter les efforts financiers déjà réalisés en matière d'aménagement de poste et de développer, en tant que de besoin, le télétravail.
- Le suivi et l'évaluation du plan triennal : Il est prévu de présenter chaque année au CTP Ministériel les résultats enregistrés sous forme d'un bilan dont la réalisation est conditionnée par la mise en place de tableaux de bord.

La mise en œuvre effective de ce plan d'action triennal est toutefois conditionné par l'agrément d'une commission idoine, réunie par la DGAFP.

L'action sanitaire

I. La santé des agents

I. LA MÉDECINE DE PRÉVENTION

Elle comprend un examen médical avec l'évaluation de l'état de santé de l'agent et une étude du contexte de travail.

Le suivi médical des agents des services déconcentrés et des établissements d'enseignement du Ministère est confié aux caisses locales de la Mutualité Sociale Agricole, dans le cadre d'une convention négociée par le BASS avec la Caisse centrale de la MSA, qui prévoit la couverture de l'ensemble de ces personnels, à l'exception de ceux affectés dans les DOM-TOM pour lesquels, compte tenu de l'absence de caisses locales, le suivi médical fait l'objet d'un cadre conventionnel particulier.

Les actions en milieu professionnel réalisées « dans le cadre du 1/3 temps » visent à améliorer les conditions de travail des agents au besoin par l'adaptation des postes, des techniques, à la protection des agents contre l'ensemble des nuisances et des risques d'accidents de service et de maladie professionnelle.

Le médecin de prévention participe aussi aux comités et commissions d'hygiène et sécurité ainsi qu'aux enquêtes après accidents du travail.

Il peut intervenir dans les comités médicaux et les commissions de réforme.

Il est consulté sur les projets de construction ou les aménagements et les modifications apportées aux équipements.

La convention prend en compte :

- la visite des agents tous les ans, 2 ans ou 5 ans selon les risques professionnels encourus, ou selon le type de pathologies déterminées par le médecin,
- la visite ponctuelle à la demande de l'agent ou de l'administration
- les examens complémentaires, les sérologies et les vaccinations,
- le tiers temps (tel qu'il est défini par le Décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié).

Un forfait fixé par avenant tarifaire et revu annuellement (57,42 € par agent), est versé à la caisse centrale de la MSA qui en assure la répartition au niveau des caisses départementales.

Au total, la dotation budgétaire affectée au suivi médical de l'ensemble des agents s'est élevée en 2002 à 1 170 138 € (y compris DOM-TOM).

L'année 2002 a permis l'élaboration de plusieurs documents, en annexe à la convention MAAPAR-MSA permettant un meilleur suivi médical des agents :

- lettre de fonction des services de médecine de prévention,
- rappel des missions du médecin de prévention
- fiche de liaison (à établir en cas de changement de situation de l'agent)

Le suivi médical des agents de l'administration centrale est assuré sur 2 sites. Le médecin de prévention, assisté de deux infirmières à temps plein sur Varenne et une infirmière à temps partiel sur Vaugirard depuis le mois de janvier 2002, assure la surveillance médicale obligatoire, la surveillance à la demande des personnels d'administration centrale, les examens complémentaires si besoin, les vaccinations, les soins médicaux d'urgence (1033 interventions en 2002 contre 912 en 2001 et 570 en 2000).

Le cabinet médical prend également en charge des agents qui partent en mission dans des pays nécessitant une prophylaxie paludéenne, une couverture vaccinale et des conseils hygiéno-diététiques.

Les actions en milieu professionnel concernent les différents sites de l'administration centrale :

- Campagne vaccination DTP au mois d'avril.
- Formation de secouriste AFPS sur les sites parisiens sur l'année.
- Préparation de la campagne tabac qui aura lieu en 2003.
- Elaboration du cahier des charges pour l'acquisition du logiciel médical.

2. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES AU MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, ET DES AFFAIRES RURALES (ADMINISTRATION CENTRALE, SERVICES DÉCONCENTRÉS ET ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT)

L'enquête, concernant les accidents du travail et les maladies professionnelles survenues au cours de l'année 2002, est menée à la demande de la Fonction Publique sur l'ensemble des services du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales.

Elle a permis d'enregistrer les taux de réponses suivants auprès des services déconcentrés et des établissements d'enseignement :

- services déconcentrés : 85,48 %
- enseignement agricole : 40,71 %

Les résultats de cette enquête montrent que 812 accidents de travail se sont produits au cours de l'année 2002 dont un qui a entraîné le décès d'un agent titulaire à la DDSV du Haut Rhin. L'enquête de 2001 en dénombrait 868 soit 55 de plus. On note donc une diminution de l'ordre de 6 % des accidents du travail sur un an

Cette baisse s'accompagne de celle des accidents de trajet qui passent de 138 pour l'année 2001 à 134 pour l'année 2002

La totalité de ces accidents représentent 11.047 jours d'arrêt de travail, soit une augmentation 20 % par rapport à 2001, et se répartissent de la manière suivante :

- 345 accidents sans arrêt de travail,
- 446 avec un arrêt de 1 à 89 jours,
- 20 avec un arrêt de plus de 90 jours,

Il est à noter que 19 maladies professionnelles ont été recensées.

Le nombre d'accidents du travail en 2002 et celui des journées d'arrêt correspondant se ventilent selon le statut des agents et la durée des arrêts, comme suit :

	Sans arrêt	1 à 3 jours	4 à 14 jours	15 à 89 jours	90 arrêt et plus	Décès	Nbre de jours d'arrêt	Total
Titulaires	230	38	128	116	17	1	530	7 934
Non titulaires	69	9	42	33	2	0	155	1.510
Ouvriers d'Etat	19	3	10	10	1	0	43	554
Agents de droit privé	27	4	29	24	0	0	84	1049
Total	345	54	209	183	20	1	812	11 047

Il apparaît que près de 56 % des agents victimes d'accidents du travail ont une ancienneté dans leur poste de travail supérieure à 5 ans et que 24 % d'entre eux ont une ancienneté allant de 1 à 5 ans.

Les dossiers de reconnaissance d'incapacité permanente selon le risque, le statut des agents et le taux d'incapacité se répartissent ainsi :

	Pas d'incapacité permanente reconnue		Taux d'incapacité permanente <10 % mais >100 %		Taux d'incapacité permanente <10 % totale		Incapacité permanente en 2002		Nombre de dossiers liquidés	
	Dossiers traités	dont acc. de 2002	Dossiers traités	dont acc. de 2002	Dossiers traités	dont acc. de 2002	Dossiers traités	dont acc. de 2002	Dossiers traités	dont acc. de 2002
Titulaires	2	2	4	1	3	2	1	0	3	0
Non titulaires	0	0	3	2	4	0	0	0	1	0
Ouvriers d'Etat	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0
Agents de droit privé	4	4	2	0	1	0	0	0	0	0
Total général	7	6	10	4	8	2	1	0	4	0

3. ACCIDENTS DE SERVICE, DE TRAVAIL ET DE TRAJET EN ADMINISTRATION CENTRALE

3.1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

En 2002, il y a eu 41 déclarations d'accidents, soit une baisse de 18 % par rapport à 2001.

En outre 1 rechute d'accident a été instruite, 2 dossiers ont été déclarés non recevables au titre des accidents du travail et 4 autres ont été refusés par la commission de réforme.

DÉFINITIONS

TAUX DE FRÉQUENCE =
NOMBRE D'AT AVEC ARRÊT
MULTIPLIÉ PAR 1 MILLION
ET DIVISÉ PAR LE NOMBRE
D'HEURES TRAVAILLÉES ;
TAUX DE GRAVITÉ =
NOMBRE DE JOURNÉES PERDUES
MULTIPLIÉES PAR MILLE
ET DIVISÉES PAR LE NOMBRE
D'HEURES TRAVAILLÉES.

POUR INFORMATION, SONT
COMMUNIQUÉS CI-DESSOUS LES
INDICES NATIONAUX DE LA
CNAM, TOUS CORPS DE MÉTIERS
CONFONDUS,

POUR 2000 DERNIÈRE ANNÉE DE
RÉFÉRENCE :

TAUX DE FRÉQUENCE NATIONAL :

24,6 EN 00 (24,7 EN 99)

TAUX DE GRAVITÉ NATIONAL :

1,01 EN 00 (0,98 EN 99)

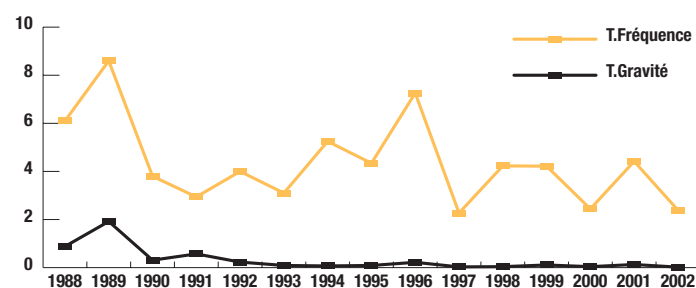
Année 2002	Accidents	Chutes	Chutes en %
Déclarations d'accident	41	28	68 %
- survenus au cours du trajet	24	16	67 %
- survenus au cours du travail	12	8	67 %
- survenus au cours d'un déplacement	5	4	80 %

La chute demeure la cause essentielle des accidents, surtout au cours du trajet, et occasionne une prédominance des lésions des membres inférieurs (22 en 2002).

Analyse des accidents en service survenus en administration centrale en 2002

	2001	2002
Nombre d'heures travaillées	3 393 600	3 342 400
Nombre d'accidents de service	24	17
Nombre d'accidents de service avec arrêt	15	8
Nombre de jours d'arrêt effectif	439	56
Taux de fréquence	4,42	2,39
Taux de gravité	0,13	0,02

Variation des taux de fréquence et de gravité depuis 1988



LES ACCIDENTS
SONT MOINS
FRÉQUENTS
ET LEUR GRAVITÉ
DIMINUE.

Répartition des accidents de service survenus en administration centrale, par catégorie statutaire

Catégories	Effectif	% par rapport à l'effectif total	Nombre d'AT de service	AT en %
A	1056	50,55	7	0,66
B	449	21,49	4	0,38
C et D	584	27,96	6	0,57
Total	2089	100	17	0,81

Évaluation des accidents de services survenus en administration centrale, par rapport aux secteurs et aux nuisances :

• Bureaux :

- locaux en cause pour 8 accidents,
- matériel ou autre pour 2 accidents,
- cour du ministère pour 2 accidents.

2 des 5 accidents de mission sont dus à des chutes à la suite de glissades sur des trottoirs.

• Cuisines :

- locaux en cause pour 1 accident,
- 1 accident est directement lié aux fonctions (manipulation d'objet).

• Ateliers :

- locaux en cause pour 1 accident.

Les autres accidents sont représentés principalement par des chutes : sols glissants, instables (8), marches ratées (5). A noter 4 accidents sur la voie publique.

3.2 ARRÊTS DE TRAVAIL

	Nbre At	Jours d'arrêt	Moyenne
Accidents ayant donné lieu à un arrêt de travail en 2002	23	562	24
- survenus au cours du travail	5	44	9
- survenus au cours du trajet	15	506	34
- survenus au cours d'un déplacement	3	12	4
Accident ayant eu lieu dans les années précédentes avec conséquences perdurant en 2002	5	384	96

44 % des accidents ne donnent pas lieu à un arrêt de travail.

3.3 SEXE ET TRANCHES D'ÂGES

Femmes	33	Hommes	8
< = 20 ans	-	< = 20 ans	-
21 - 29 ans	1	21 - 29 ans	2
30 - 44 ans	9	30 - 44 ans	4
45 - 54 ans	12	45 - 54 ans	2
55 ans et +	11	55 ans et +	-

3.4 COÛT DES ACCIDENTS EN ADMINISTRATION CENTRALE

Les coûts médicaux et annexes des accidents de service, de trajet et de déplacement en administration centrale (séjours hospitaliers, honoraires médicaux, paramédicaux et actes de laboratoires, fournitures pharmaceutiques, expertises, transports) se sont élevés à 51 215,97 € et se répartissent comme suit :

Année	Contractuels	Titulaires
Reliquats (années antérieures)	1 712,41 €	23 109,01 €
Gestion 2002	1 064,86 €	25 329,69 €
Coût par catégorie	2 777,27 €	48 438,70 €
Coût global	51 215,97 €	

4. LE COMITÉ MÉDICAL MINISTÉRIEL

C'est une instance consultative composée de médecins agréés, chargée de donner à l'autorité administrative un avis sur les contestations d'ordre médical qui peuvent se présenter à propos de l'admission des candidats aux emplois publics, de l'octroi et du renouvellement des congés de maladie (congés de longue maladie-CLM, de longue durée-CLD, et de grave maladie), de l'activité à mi-temps thérapeutique et de la réintégration à l'issue de ces congés.

Les avis sont donnés pour les seuls fonctionnaires et contractuels en service à l'administration centrale, dans les Etablissements publics et dans les Offices (parisiens ou franciliens). Il se réunit mensuellement.

En 2002, le Comité Médical Ministériel a examiné 258 dossiers, soit 3,49% de plus par rapport à l'an passé, se répartissant comme suit :

Structure/Mois	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	12	Totaux
Centrale	4	15	13	11	13	12	17	16	12	11	11	135
ACOFA		3	1		5	2	1	3		3	2	20
AFSSA					1					1		2
FIRS		1					1					2
INA PG	3	1	1	2	2	2	1		2	1	1	16
INRA		4	3	1	3	4	2	3		3	1	24
ODEADOM										1		1
OFIVAL		2		1		1					1	5
ONF		1			1		1		2	1		6
ONIFLHOR	1		1	2		2			1	1		8
ONIC	3	2	3	1		1	6	2	1	1	2	22
ONILAIT	1	2		1	2		2			1		9
ONIOL	1	1	2			2	1	1				8
Totaux	13	32	24	19	27	26	32	25	18	24	18	258

5. LA COMMISSION DE RÉFORME

C'est une instance consultative médicale paritaire composée des médecins du Comité Médical Ministériel, de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Elle est présidée par le Chef du BASS et compétente pour les seuls agents titulaires du Ministère, des établissements publics et des offices (parisiens ou franciliens). Elle se réunit mensuellement pour examiner, sur dossier, les questions relatives aux accidents de service ou de trajet, aux taux d'invalidité qui en découlent, aux maladies contractées en service, à la prise en charge de frais médicaux suite à une rechute d'accident, à la mise à la retraite pour invalidité, aux pensions d'orphelin infirme et aux majorations de pension pour assistance pour tierce personne.

En 2002, la Commission de réforme a été consultée pour l'examen de 31 dossiers, soit 39,22% de moins que l'an passé, se répartissant suivant le tableau ci-dessous :

Mois	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	12	Totaux
Reconnaissance d'imputabilité au service		3	2		3				1			9
Refus d'imputabilité au service d'accidents							2		1			3
Attribution d'A.T.I.					1		1	1				3
Révision du taux d'A.T.I.								1				1
Demande d'informations complémentaires			1							1		2
Retraite pour invalidité non imputable au service		1	1		2			1				5
Reconnaissance de rechute d'A.T										1		1
Refus de reconnaissance d'aggravation d'A.T								1				1
Majoration de pension allocation tierce personne		1										1
Renouvel. majorat. pension allocation tierce personne										1		1
Refus de soins au titre d'A.T.		1							1			2
Pension d'orphelin infirme majeur										1		1
Prise en compte de frais dentaires A.T.		1										1
Totaux		7	4		6		3	4	4	3	0	31

Pour rendre un avis, le Comité médical et la Commission de réforme sont parfois amenés à diligenter des expertises auprès de médecins agréés. En 2002, ces expertises se répartissent de la façon suivante :

Mois	01	02	03	04	05	06	07	09	10	11	12	Totaux
Comité Médical	7	6			15	10	8	17	8	6		77
Com. de Réforme	2	2	1	1	1		1	2	3	1		14
Cumul	9	8	1	1	16	10	9	19	11	7	0	91

6. LA COMMISSION CENTRALE DES RENTES (CCRA)

Créée en application du décret n°53-531 du 28 mai 1953 relatif à l'application aux régimes spéciaux de sécurité sociale de la loi n°46-2426 du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles, cette commission est compétente à l'égard des accidents du travail ou des maladies professionnelles survenus aux seuls agents non titulaires de l'Etat relevant de la législation sur les accidents du travail et visés à l'article 2, 2° du décret n°86-83, appartenant tant à l'administration centrale qu'aux services déconcentrés et pour lesquels l'administration prend en charge directement les prestations prévues par le code de la sécurité sociale.

Il s'agit d'une commission administrative paritaire, composée de membres représentant en nombre égal, l'administration d'une part, et le personnel d'autre part.

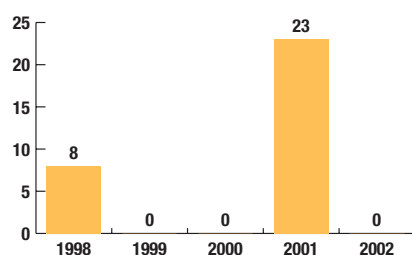
Elle est chargée de donner, en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, son avis :

1. sur les droits de la victime ou de ses ayants droit à une rente d'accident du travail ou à une indemnité en capital ;
2. sur le montant de ladite rente ou de l'indemnité en capital ;
3. sur le rachat ou la révision des rentes ou la révision de l'indemnité en capital ;
4. sur les recours amiables préalables formulés contre les décisions de l'administration et relevant du contentieux technique de la sécurité sociale ;
5. sur toutes les questions concernant l'application de la législation relative aux accidents du travail et aux maladies professionnelles.

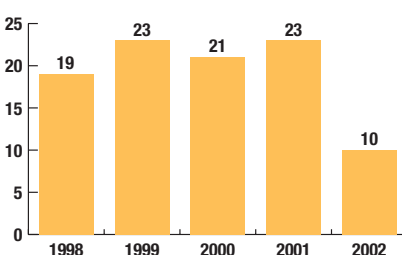
Les dépenses concernant la réparation de l'incapacité permanente due aux accidents du travail et aux maladies professionnelles survenus aux agents non titulaires de l'Etat sont imputées sur le chapitre 37-91, article 11 (Frais judiciaires et réparations civiles), § 40 (rentes servies à des tiers).

En 2002, ces dépenses, qui ne concernent donc que les rentes liquidées antérieurement, se sont élevées à 1 913 222 €.

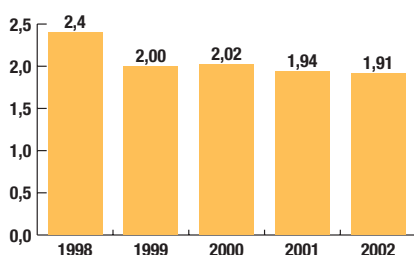
Rentes liquidées ou révisées



Rentiers décédés



Crédits consommés en M€ Chapitre 37-91, art.11,§40



II. Les actions de prévention

I. LA SENSIBILISATION DES AGENTS ET DES SERVICES À L'HYGIÈNE ET À LA SÉCURITÉ

Les actions menées s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre au sein du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales du décret du 28 mai 1982 modifié et de la circulaire du 24 janvier 1996, les deux textes de base de l'hygiène et de la sécurité dans la Fonction publique. Le Président du Comité d'hygiène et de sécurité ministériel rend compte des actions menées dans son bilan annuel.

I.1 LES COMITÉS OU COMMISSIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ LOCAUX SONT LA BASE D'UNE ACTION EFFICACE

Une des missions principales du CHS ministériel est d'animer l'activité régulière des CHS locaux ; il a besoin de recevoir leurs procès verbaux et compte- rendus, pour adapter et choisir ses propres orientations et pour élaborer une politique d'hygiène et de sécurité pour le ministère. Le CHSM a mandaté les cinq Inspecteurs Hygiène et Sécurité (IHS) pour suivre dans leurs zones territoriales de compétence cette nécessaire activité des CHS. Les IHS ont poursuivi leurs visites systématiques de toutes les structures centrales et déconcentrées. En diffusant localement l'information sur l'hygiène et la sécurité, en rappelant la réglementation à ce sujet, ils amènent les chefs de service à prendre conscience de l'intérêt de ces réunions. Il y a une amélioration significative de l'information sur le terrain, mais, bien sûr, il reste toujours beaucoup à faire.

	Procès-verbaux reçus		CHSD		Commissions		CHS Ens. Sup.	
	Total	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
1996	145	-	73	-	65	-	5	-
1997	107	- 26	59	- 20	39	- 40	6	+ 20
1998	162	+ 51	84	+ 42	65	+ 67	11	+ 83
1999	161	- 1	77	- 8	53	- 18	29	+ 164
2000	152	- 6	64	- 17	68	+ 28	18	- 38
2001	131	- 16	62	-	51	- 25	15	- 17
2002	159	+ 21	78	+ 26	59	+ 16	18	+ 20

La différence entre le total des procès-verbaux des CHSD, des Commissions et des CHS de l'Enseignement supérieur et le total général des procès-verbaux reçus donne le nombre de procès-verbaux des CHS spéciaux de l'Administration centrale (au nombre de quatre : deux à Paris et deux à Toulouse).

En général, comités et commissions d'hygiène et de sécurité transmettent assez régulièrement leurs PV à l'IHS, lorsqu'ils l'ont rencontré une première fois, mais oublient parfois la transmission au SRFD ou au BASS.

Le constat de réception des PV pour 2002 n'est pas satisfaisant, car il existe au moins 317 CHS, et seulement 159 PV ont été transmis, ce qui reste largement insuffisant. Un effort devra être fait à nouveau pour progresser. L'animation des CHS locaux reste une priorité.

I.2 LE RÉSEAU HYGIÈNE ET SÉCURITÉ S'EST MOBILISÉ EN 2002

- Les cinq Inspecteurs (IHS) ont été très actifs. Il faut rappeler que les IHS élaborent tous les deux mois un compte-rendu d'activité et leur programme pour les deux mois suivants ; ils rencontrent alors le Président du CHSM et le Chef du Bureau de l'Action sanitaire et sociale, ainsi que, selon les questions en cours, d'autres responsables centraux de l'administration. Ils font remonter les observations de terrain, et mettent au point leurs interventions dans le prolongement des sessions du CHSM. Les IHS participent aux réunions des groupes de travail du CHSM et à l'information des responsables centraux et de site.

- La désignation des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'Hygiène et de Sécurité (ACMO) : 461 ACMO sont en place au 31 décembre 2002 (sur un effectif total théorique de 492), malgré les inévitables départs dus aux mutations, aux retraites et à quelques démissions. La plupart ont reçu une formation. Des sessions complémentaires sont régulièrement organisées pour ceux qui doivent encore être formés. Leur activité et leurs initiatives jouent déjà un rôle important pour faire vivre les CHS locaux. Une lettre de mission des ACMO, décrivant leur mission, leurs obligations et leurs garanties, les modalités de leur intervention, les moyens dont ils disposent, leur formation, leur responsabilité, a été proposée (284 lettres de mission étaient signées et parvenues au BASS au 31 décembre 2002).

Les A.C.M.O ont un rôle particulier qui permet d'interpeller le système hygiène-sécurité dans sa globalité. Véritables interfaces entre les chefs de service et les agents, ils peuvent, par leurs témoignages et leurs propositions, influencer activement sur la prise en compte des problématiques d'hygiène et de sécurité tant dans la définition des projets de service que dans la manière de réaliser les activités et les comportements des agents. En charge de ce réflexe de « préventeur », leur rôle est en effet structurant dans l'appropriation de ce réflexe auprès de l'ensemble des agents et ce, quelle que soit leur place dans l'organisation.

En ce sens, les objectifs de cette journée nationale visaient à renouveler les repères professionnels pour les A.C.M.O - compte-tenu de l'évolution du contexte- cinq années après leur mise en place, mais également à appréhender le système dans sa globalité et construire quelques pistes pour son devenir.

Cette rencontre a réuni plus de 150 personnes – A.C.M.O (106 A.C.M.O du Ministère étaient présents) mais également d'autres acteurs de prévention : I.H.S., Chefs de service, membres du C.H.S. Ministériel et de C.H.S. locaux, et représentants de l'Administration Centrale.

Elle était structurée autour des temps forts suivants :

1. Lancement de la journée par Monsieur CAILLY, Président du C.H.S. Ministériel, et Madame BOBENRIETHER, Adjointe au Directeur Général de l'Administration ;
2. L'activité de l'A.C.M.O. : présentation de la vidéo " A.C.M.O " réalisée par le S.C.O.M.
3. Bilan de la mise en place des A.C.M.O : 5 ans déjà – Résultat des questionnaires remis à l'ensemble des A.C.M.O.
4. Présentation par les A.C.M.O. de témoignages sur des projets qu'ils ont accompagné :
 - consolidation du réseau des A.C.M.O
 - évaluation des risques biologiques
 - amélioration de l'ergonomie des postes de travail informatique
 - mise en place d'animateur de sécurité
 - aménagement d'un poste de travail pour un agent handicapé
5. Animation d'un débat autour des enjeux liés à l'évolution de la mission d'A.C.M.O.
6. Clôture par Monsieur de LAVERNEE, Directeur Général de l'Administration, et Monsieur CAILLY, Président du C.H.S. Ministériel.

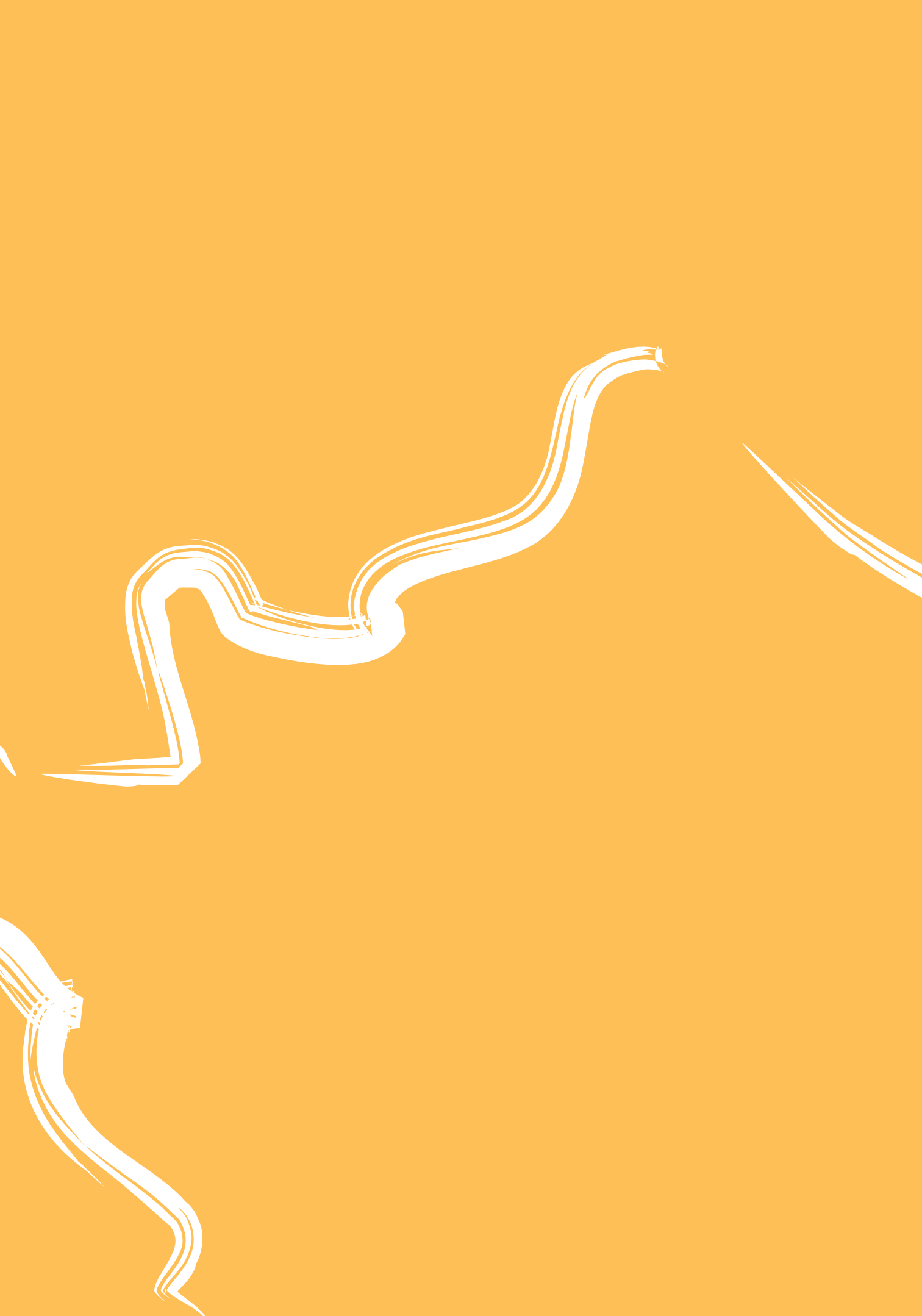
À l'issue de cette journée, un document a été élaboré afin de garder en mémoire les échanges du 14 novembre 2002 et, au-delà, constituer un document de référence pour l'ensemble des acteurs de prévention du ministère.

2. STAGE DE SAUVETEURS SECOURISTES

Plusieurs sessions de formation au secourisme ont été organisées en 2002 sur le site de Varenne, en administration centrale. En outre, le BASS en liaison avec le Cabinet médical et les membres du CHS ministériels a travaillé au déploiement d'un dispositif visant à favoriser le développement des formations au secourisme au sein des services et établissements. Ce groupe de travail, émanation du CHSM, continuera à se réunir en 2003.

3. JOURNÉES DU SANG

A l'administration centrale, trois journées de dons du sang ont été organisées en 2002 (2 en 2001, 2 en 2000, 3 en 1999 et 2 en 1998). Elles se sont déroulées sur le site Barbet-de-Jouy les 19 mars, 25 juin et 8 octobre 2002 et ont permis d'accueillir 119 donneurs (82 en 2001). Ces opérations se font en liaison avec l'Etablissement français du sang d'Ile-de-France.



●●●● CHAPITRE VII

La retraite et la liquidation de droits

CHAPITRE VII

La retraite et la liquidation des droits

La retraite et la liquidation des droits	123
I. Quelques statistiques sur les pensions de retraite	123
1. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002	123
2. VENTILATION DES PENSIONS EN PAIEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2002	124
3. LA PLACE DU MAAPAR AU REGARD DE LA DETTE VIAGÈRE DE L'ÉTAT	124
4. FONCTIONNAIRES MIS À LA RETRAITE EN 2002	124
4.1 VENTILATION PAR ORIGINE	124
4.2 VENTILATION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE	125
4.3 VENTILATION PAR SEXE	125
4.4 ÂGE MOYEN DE DÉPART	125
II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)	126
III. Les préretraites publiques	126
I. LA CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ (CPA)	126
1.1 ÉVOLUTION ANNUELLE	126
2. ENTRÉES EN CPA EN 2002	127
3. LE CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ (CFA)	127
4. LA RADIATION DES CADRES SANS DROIT À PENSION	127
5. LA VALIDATION DES SERVICES DE NON TITULAIRE	127
5.1 VISCONTI AU SERVICE DES RETRAITÉS FUTURS	128
5.2 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2002	128

La retraite et la liquidation des droits

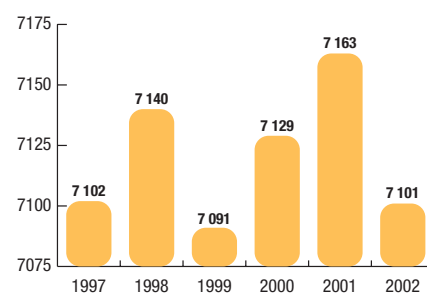
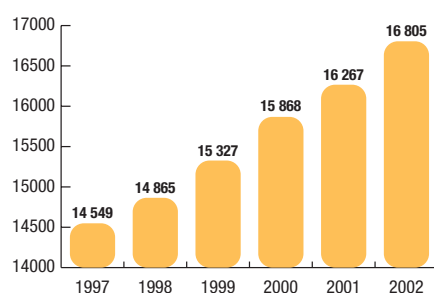
Le statut de fonctionnaire de l'Etat implique l'affiliation au régime spécial défini par le Code des pensions civiles et militaires de retraite.

Dans ce contexte, les fonctionnaires radiés des cadres ainsi que leurs ayants droit en cas de décès (conjoint, ex-conjoint ou orphelins) peuvent prétendre au bénéfice d'une pension de retraite de l'Etat.

1. Quelques statistiques sur les pensions de retraite

Le nombre de pensions de retraite en paiement au bénéfice des fonctionnaires radiés des cadres (ayants droit) continue à progresser régulièrement de plus de 3 % par an en moyenne.

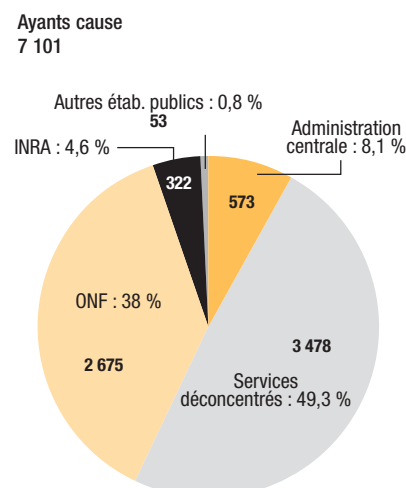
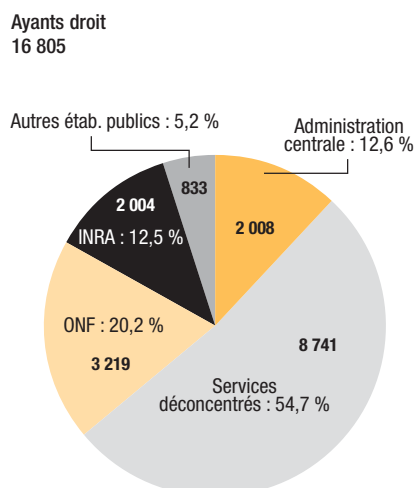
Par contre, celui des ayants cause (veufs, veuves, orphelins, conjoints divorcés) est resté approximativement constant à 1 % près depuis 1997.



I. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Les deux graphiques suivants montrent comment se distribuent les pensionnés de l'Agriculture entre le ministère et les deux principaux établissements publics sous tutelle (ONF, INRA).

A noter que les effectifs de l'enseignement agricole public sont comptés dans les services déconcentrés.



2. RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE RETRAITÉS AU 31 DÉCEMBRE 2002

Catégorie	Ayants droit			Ayants cause			Total
	Hommes	Femmes	Total	Veuves	Veufs	Orphelins	
A	4 664	1 334	5 998	2 304	45	55	2 404
B	3 060	1 225	4 285	1 278	49	51	1 378
C	3 046	3 427	6 473	2 979	137	107	3 223
D	15	9	24	14	1		15
Indéterminée	21	4	25	81			81
Total	10 806	5 999	16 805	6 656	232	213	7 101

Concernant les orphelins, le total (213) figurant dans le tableau ci-dessus dénombre les pensions servies après 21 ans aux enfants infirmes.

Il convient d'y ajouter 291 pensions temporaires d'orphelins.

3. LA PLACE DU MAAPAR AU REGARD DE LA DETTE VIAGÈRE DE L'ÉTAT

Source : service des pensions du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie (Nantes).

Ministère	Nombre de pensionnés
Education Nationale	613 830
PTT (ancien stock, La Poste, France Télécom)	271 077
Intérieur	140 463
Economie et Finances	118 838
Equipement	67 544
Défense	28 682
Justice	26 329
Agriculture	24 197
Santé, Travail	15 900
Recherche	9 639
Aviation civile	6 630
Anciens combattants	5 277
Culture	3 858
Affaires étrangères	3 803
Premier Ministre	1 691
Mer	1 457
Départements d'Outre-mer	489
Administration inconnue	13

Regroupant 1,8 % du nombre total des pensionnés de l'Etat (ayants droit et ayants cause), le MAAPAR se classe au 8ème rang (sur 18 administrations), derrière la Défense et la Justice.

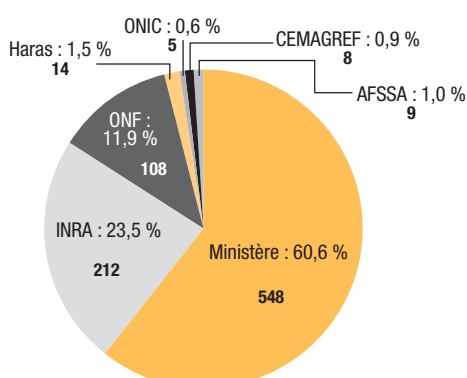
4. FONCTIONNAIRES MIS À LA RETRAITE EN 2002

4.1 VENTILATION PAR ORIGINE

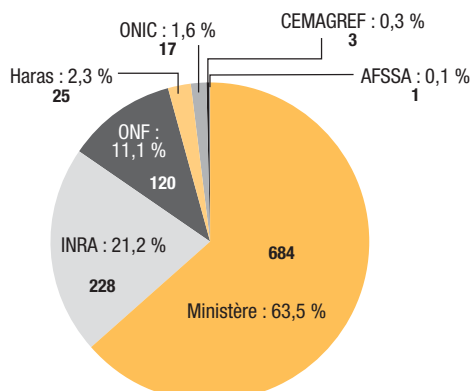
La comparaison avec les chiffres de 2001 fait ressortir que le nombre d'admissions à la retraite a globalement connu une augmentation de 19,2 %. Le MAAPAR, qui rassemble près des deux tiers (63,5 %) des pensionnés, a enregistré une hausse de 25 %, limitée respectivement à 7,5 et 10,2 % pour les deux principaux établissements publics (INRA et ONF).

Les graphiques ci-dessous fournissent l'ensemble des données permettant d'analyser complètement la situation.

Année 2001
904 pensionnés

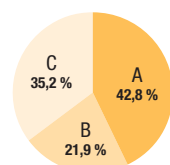


Année 2002
1 078 pensionnés

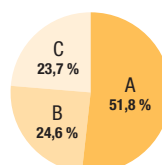


4.2 VENTILATION PAR CATÉGORIE STATUTAIRE

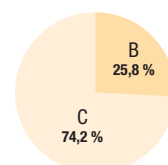
Si l'on considère la catégorie statutaire, le graphique ci-dessous indique comment se répartissent les fonctionnaires entre le ministère et les deux établissements publics sous tutelle les plus représentatifs. On notera que les retraités de catégorie A n'ont pas de représentants à l'ONF en 2002.



MAAPAR : 684 retraités



INRA : 228 retraités



ONF : 120 retraités

4.3 VENTILATION PAR SEXE

Avec près de 55% de départs en retraite, les femmes fonctionnaires du MAAPAR ont pour la première fois devancé les hommes en 2002.

		Ministère		INRA			ONF		
		2002	2001	2002	2001	2002	2001		
Hommes	310	45,3 %	52,9 %	138	60,5 %	61,3 %	90	75 %	76,9 %
Femmes	374	54,7 %	47,1 %	90	39,5 %	38,7 %	30	25 %	23,1 %

Le tableau ci-dessus indique que si les hommes restent majoritaires à l'INRA et à l'ONF, on assiste néanmoins à un léger effritement de leur nombre par rapport à 2001 (- 0,8 et - 1,9 % respectivement).

4.4 ÂGE MOYEN DE DÉPART

Le tableau ci-dessous permet de constater que l'âge moyen de départ en retraite varie assez irrégulièrement d'une année à l'autre selon la catégorie statutaire considérée. Ce paramètre dépend en effet de nombreux facteurs tels que le métier, l'âge d'entrée dans la fonction publique, le sexe et la charge de famille ainsi que le comportement vis à vis des dispositions concernant la cessation d'activité.

À l'aide des chiffres fournis précédemment il est cependant possible d'estimer une tendance globale, toutes catégories confondues : pour le MAAPAR seul, la moyenne d'âge des fonctionnaires radiés des cadres, s'élevant à 60 ans 1 mois en 2002, a augmenté de 8 mois depuis 2000 en passant par 59 ans 10 mois en 2001.

Age moyen de départ en retraite des fonctionnaires

Catégorie statutaire	Ministère		INRA		ONF	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002
A	60a 5m	60a 5m	62a 1m	61a 6m		
B	60a 6m	59a 11m	59a 11m	60a 2m	60a 3m	59a 8m
C	58a 6m	58a 9m	59a 9m	59a 11m	57a 6m	57a 6m

À noter que les mères de famille de trois enfants, les invalides et les personnels dont les services sont classés dans la catégorie dite « active » peuvent bénéficier d'une pension de retraite à jouissance immédiate avant l'âge de 60 ans.

En ne considérant que le MAAPAR, on peut dresser un tableau comparatif 2001-2002 des agents placés dans cette situation.

Départ en retraite avant l'âge de 60 ans

Catégorie statutaire	Nombre d'agents		% de la catégorie		Age moyen de départ		Agents en invalidité		% d'agents en invalidité	
	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
A	40	31	14,7	10,6	55a 6m	55a 4m	8	7	20	22,6
B	11	26	10,3	17,3	57a 54a	7m	4	14	36,4	53,8
C	53	65	31,4	27	53a 3m	53a 1m	19	29	35,9	44,6
Total	104	122					31	50	29,8	40

Si l'on constate une augmentation globale des départs en retraite avant 60 ans, on note une hausse proportionnellement plus importante des mises à la retraite pour invalidité en 2002, soit 40 % du total contre presque 30 % en 2001.

II. L'allocation temporaire d'invalidité (ATI)

L'ATI est une prestation à caractère indemnitaire, cumulable avec le traitement d'activité, accordée aux fonctionnaires et stagiaires atteints d'une invalidité permanente qui ne les empêche pas d'exercer définitivement leurs fonctions et qui est provoquée, soit par un accident de service, soit par une maladie professionnelle.

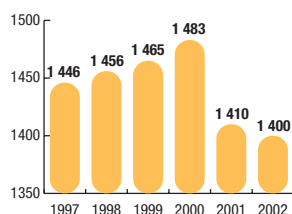
Cette prestation, d'abord concédée pour 5 ans puis, éventuellement, accordée à titre définitif par le ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, est payée dans les conditions prévues pour les pensions civiles de retraite. C'est pourquoi à la fois actifs et retraités peuvent en bénéficier.

Cette ATI peut aussi être supprimée, soit au terme des cinq années si le taux d'invalidité se révèle inférieur à 10 %, soit en cas de décès.

Sur l'histogramme ci-contre on note que le nombre d'ATI mises en paiement en 2001-2002 est resté à peu près stable à un niveau inférieur aux années précédentes.

Au 31 décembre 2002, les 1400 allocataires se répartissent entre actifs et retraités selon le tableau suivant à raison de 42 % pour les premiers et 58 % pour les seconds. On remarque en outre que, globalement, les hommes sont majoritairement bénéficiaires (81,3 %).

Allocation temporaire d'invalidité



	Actifs	Retraités	Total
Femmes	100	162	262
Hommes	488	650	1 138
Total	588	812	1 400

III. Les préretraites publiques

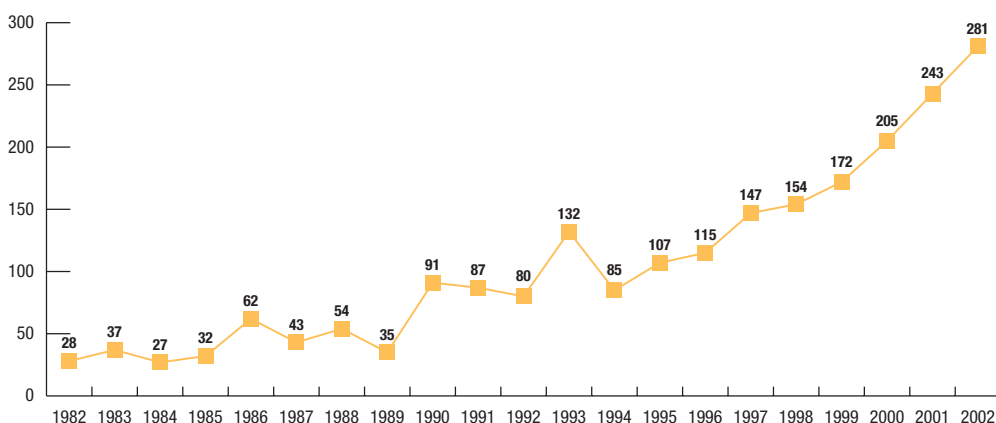
I. LA CESSATION PROGRESSIVE D'ACTIVITÉ (CPA)

La cessation progressive d'activité est une mesure de préretraite progressive proposée aux fonctionnaires et agents non titulaires de 55 ans au moins qui ne remplissent pas les conditions requises pour obtenir une pension à jouissance immédiate (excepté pour les mères de famille). L'agent concerné exerce ses fonctions à mi-temps jusqu'à sa mise à la retraite d'office (60 ans).

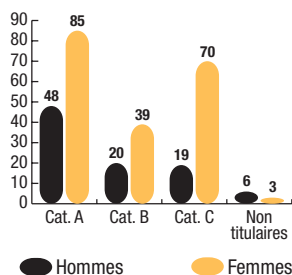
I.1 ÉVOLUTION ANNUELLE

Le graphique ci-après illustre la progression du nombre des bénéficiaires depuis la mise en place du dispositif en 1982 (ordonnance n° 82-297 du 31 mars 1982). On y remarque que le nombre d'agents bénéficiaires d'une CPA a augmenté de 15,6 % par rapport à 2001.

Évolution du nombre de titulaires placés en CPA



I.2 ENTRÉES EN CPA EN 2002



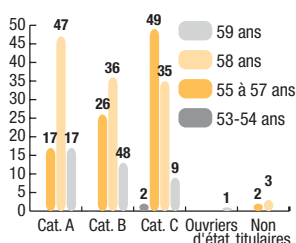
Un total de 290 agents du MAP (281 titulaires et 9 non titulaires) a obtenu le bénéfice de la cessation progressive d'activité en 2002. Ce nombre est en progression de près de 16 % par rapport à l'année précédente.

L'examen du graphique ci-contre nous apprend que les titulaires de catégorie A représentent 47,3 % de l'effectif total des fonctionnaires bénéficiaires de la CPA (54 % en 2001). Les catégories B et C sont ventilées à hauteur de 21 et 31,7 % respectivement.

Les non titulaires ne représentent que 3,1 % de l'effectif total des agents placés en CPA.

On constate par ailleurs que les femmes constituent l'effectif majoritaire de chaque catégorie statutaire. Globalement, la proportion s'élève à 69 % contre 31 % en faveur des femmes. La situation s'inverse à raison de 1/3-2/3 chez les non titulaires.

2. LE CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ (CFA)

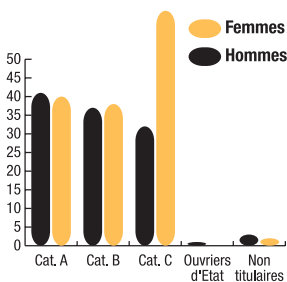


Ce dispositif, modifié à compter du 1er janvier 2003, a permis aux fonctionnaires répondant à certains critères d'âge (58 ans en général, moins selon le cas) et d'ancienneté de cesser leurs fonctions avant l'âge d'admission à la retraite fixée impérativement, au plus tard, à la fin du mois correspondant à leur soixantième anniversaire.

En 2002, 257 agents (114 hommes, 143 femmes) du MAAPAR dont 5 non titulaires ont bénéficié du CFA, soit une augmentation globale de plus de 25 % par rapport à 2001.

Le graphique ci-contre indique la ventilation des bénéficiaires selon leur âge et leur catégorie statutaire

Le graphique suivant montre comment se répartissent les bénéficiaires d'un CFA selon leur sexe dans les différentes catégories statutaires. On remarque un déséquilibre important en faveur des femmes en catégorie C.



Parallèlement, au cours de l'année 2002, 159 agents (75 hommes, 84 femmes) sont arrivés au terme de leur CFA. Au 31 décembre 2002, le nombre total de bénéficiaires d'un CFA s'élevait donc à 513 se répartissant comme suit :

- catégorie A : 150
- catégorie B : 152
- catégorie C : 210
- ouvriers d'Etat : 1

IV. La radiation des cadres sans droit à pension

Les fonctionnaires radiés des cadres (par démission, atteinte de la limite d'âge, ...) sans pouvoir obtenir une pension de l'Etat (moins de 15 ans de services effectifs) relèvent du dispositif de retraites applicable aux agents non titulaires. Ils entrent alors dans la catégorie des « titulaires sans droit » ne pouvant percevoir une retraite de fonctionnaires mais une retraite de base du régime général de la Sécurité sociale complétée par une retraite de l'IRCANTEC.

L'affiliation rétroactive à la Sécurité sociale et à l'IRCANTEC est effectuée à l'initiative de l'administration dans l'année qui suit la cessation d'activité.

En 2002, 62 fonctionnaires radiés des cadres sans droit à pension ont bénéficié de ce dispositif, à savoir :

- 27 radiés au cours de l'année,
- 35 pour régularisation de leur situation.

V. La validation des services de non titulaire

La validation permet la prise en compte dans la pension de l'Etat, sous certaines conditions et après versement des retenues rétroactives correspondantes, des services accomplis en qualité d'auxiliaire, de contractuel ou de vacataire.

Liste des sigles utilisés

AFSSA

Agence française de sécurité sanitaire et alimentaire

ATI

Allocation temporaire d'invalidité

CEMAGREF

Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts

CFA

Congé de fin d'activité

CPA

Cessation progressive d'activité

INRA

Institut national de recherche agronomique

IRCANTEC

Institution de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'Etat et des collectivités publiques

MAAPAR

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales

ONF

Office national des forêts

ONIC

Office national interprofessionnel des céréales

VISCONTI

Validation et Intégration des Services pris en Compte dans pension de l'Etat en qualité de Non Titulaire

I. VISCONTI AU SERVICE DES RETRAITÉS FUTURS

Il s'agit du nouvel outil de gestion des dossiers de validation dont le bureau s'est doté en 2002. Il permet :

- de suivre chaque dossier tout au long de son traitement (réception, ouverture, progression des demandes de documents auprès des acteurs externes, production et surveillance de courriers),
- de procéder à des relances automatiques,
- d'effectuer le calcul du décompte des retenues rétroactives,
- d'utiliser des données provenant de la gestion informatisée du personnel,
- de réunir de multiples informations à des fins statistiques et de gestion courante.

Mis à disposition des validateurs depuis le 1er octobre 2002, il a d'ores et déjà simplifié considérablement certaines opérations de base telles l'enregistrement des nouvelles demandes, l'ouverture des dossiers et le calcul des décomptes, et corrélativement permis de réaliser des gains de temps importants.

2. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2002

À cette date, 6 886 dossiers de validation, incluant les 594 demandes enregistrées en cours d'année, étaient en cours d'instruction.

Pendant cette même année, 366 fonctionnaires ont reçu, pour acceptation ou refus, un décompte des retenues rétroactives les concernant (coût de la validation) tandis que 306 titres de perception étaient émis aux fins de recouvrement des dites retenues.



●●●● CHAPITRE VIII

La communication interne

CHAPITRE VIII

La communication interne

La communication interne	133
I. Le développement de la culture de communication	133
II. Le soutien financier du SCOM au services déconcentrés pour leurs actions de communication	134
III. Les séminaires DRAF/DDAF	134
IV. Évolution de la fonction information-documentation	134
V. Publications internes	135

La communication interne

Au cours de l'année 2002, le Département et la communication interne et des actions régionales (DCIAR) du service de la communication (SCOM) a poursuivi le chantier, initié en 2001, visant au développement de la culture de la communication en administration centrale et en services déconcentrés.

Du mois de juin au mois de septembre 2002, le SCOM a organisé des réunions pour les Directeurs de l'administration centrale et leurs chargé(e)s de communication et, au niveau inter-régional, pour les Directeurs des DRAF/DDAF/DAF/DDSV. La restitution du travail de ces groupes de réflexion a été le principal sujet du séminaire de la communication, organisé à Toulouse au mois de novembre 2002. Ce séminaire a permis d'aboutir à des engagements réciproques de nature à définir, notamment, les bases d'une nouvelle organisation structurante de la fonction communication au ministère.

Par ailleurs le DCIAR a, d'une part, poursuivi son appui technique et financier auprès des services déconcentrés pour la mise en place de leurs actions de communication, et, d'autre part, pris en charge l'organisation des séminaires DRAF /DDAF. Enfin, compte tenu du développement de ses missions, ce Département du SCOM a vu ses effectifs renforcés avec l'arrivée au 1er octobre 2002 d'un agent supplémentaire au poste de Chef de département.

I. Le développement de la culture de communication

La démarche initiée par le SCOM visant au développement de la culture de communication au ministère c'est poursuivi en 2002 avec la tenue de 5 réunions interrégionales, du 11 juillet au 27 septembre 2002 réunissant les Directeurs des services déconcentrés et les IGIR/IGVIR. De même, des réunions ont été organisées en administration centrale avec les Directeurs et leurs chargé(e)s de communication.

Ces rencontres ont permis de dégager les grands thèmes suivants:

- la nécessité et les besoins de communication en services déconcentrés ;
- les besoins de formation à la communication ;
- le développement des relations entre les services déconcentrés et l'administration centrale ;
- les évolutions et les adaptations souhaitables de l'organisation de la communication.

Un comité de suivi, composé de Directeurs référents (DRAF/DDAF/DDSV), de représentants des IGIR/IGVIR, des groupements et, pour l'administration centrale, du SCOM, de la SDMS et de FORMCO, s'est réuni le 14 octobre 2002. Il a eu la charge de faire une première synthèse des discussions et de dégager les orientations cadre destinées à favoriser une nouvelle pratique de la communication au ministère.

Le séminaire de la communication organisé les 7 et 8 novembre 2002 à Toulouse, qui a réuni les acteurs de la communication du Ministère (Directeurs des services déconcentrés, chargé(e)s de communication administration centrale et service déconcentrés, IGIR et IGVIR et le SCOM) s'est conclu par une prise d'engagements concrets, réciproques et opérationnels :

- prise de conscience de l'importance stratégique de la communication dans l'exercice des missions des Directions et Services du Ministère ;
- affirmation de l'appui du SCOM aux services déconcentrés pour la mise en place de leurs actions et stratégies de communication ;
- mutualisation des actions menées par les services déconcentrés ;
- développement de Comete, l'Intranet de la communication ;
- définition et mise en place d'une organisation de la fonction communication dans les Directions d'Administration Centrale et en services déconcentrés ;
- création d'un groupe de travail (Administration centrale/Services déconcentrés) pour la réalisation d'un vade-mecum de la communication ;
- mise en œuvre d'un programme de formation adapté.

II. Le soutien financier du SCOM au services déconcentrés pour leurs actions de communication

Outre l'appui méthodologique et logistique aux services déconcentrés, le SCOM a apporté un soutien financier pour la mise en place de leurs actions de communication :

62 plans de communication ont été soumis au DCIAR.
dont : 47 pour les DDAF/DAF, 13 pour les DRAF, 2 pour les DDSV.

Le total des sommes délégués est de 292 061 €€
Dont 204 685 € pour l'échelon départemental et 87 376 € pour l'échelon régional.

III. Les séminaires DRAF/DDAF

En 2002 le DCIAR a co-organisé, au mois de mars et septembre, avec la Direction générale de l'administration et les groupements des DRAF et des DDAF, les deux séminaires des Directeurs des DRAF/DDAF. Ces réunions qui se déroulent pendant deux jours constituent un espace d'échanges, de dialogues, de partages d'informations et de convivialité entre l'administration centrale et les services déconcentrés.

IV. Évolution de la fonction information-documentation

Conformément à la réflexion engagée en 2001 sur l'évolution de la fonction documentaire en administration centrale, le département Information documentaire a recentré ses activités autour des axes définis par les nouvelles technologies (NTI).

La nouvelle appellation du Département de l'Information Documentaire (DID) traduit cette volonté de gestion plus dynamique de l'information en relation avec les NTI.

La contribution du DID à la refonte du site internet :

Dans le but de diffuser l'information institutionnelle vers le grand public, via le nouveau site Internet, le DID, en 2002, a pris en charge la réflexion sur la partie institutionnelle du site appelée « Ressources » avec : la production d'un cahier des charges fonctionnel, la définition du contenu de « Ressources », incluant l'information institutionnelle et sa thématique, les études, le bulletin officiel des circulaires, les rapports au ministre, les avis du Conseil National de l'Alimentation, la reprise des informations de l'ancien site.

Ce travail a été mené en liaison avec les directions productrices de l'information institutionnelle par le biais des chargés de communication.

La diffusion des informations et le partage des connaissances en interne :

Ils ont conduit à une meilleure définition des outils et des produits documentaires :

- une refonte de l'intranet documentaire comme outil transversal utile aux agents du ministère.
- une réflexion sur le rapprochement de cet intranet avec celui plus ciblé du SCOM (Comete) avec un souci d'ouverture aux services déconcentrés.
- la participation à une nouvelle présentation du portail Intragri (organisation et hiérarchisation des informations).
- la réalisation de produits documentaires en partenariat avec d'autres organismes par exemple d'un répertoire de sites européens avec Sources d'Europe.

La valorisation du fonds ancien :

Le DID a lancé une étude d'évaluation et de valorisation du fonds d'ouvrages historiques du ministère en vue de son informatisation dans le but d'une meilleure valorisation auprès des chercheurs. L'inscription des ouvrages sur un catalogue collectif pourra être envisagée à l'issue de l'opération.

De NOCIA en intranet vers un BO en internet (Notes et circulaires) :

L'ensemble des circulaires et notes de service du ministère sont accessibles (par intranet et extranet administratif) à tous les services du ministère, administration centrale, régions et départements, établissements d'enseignement public agricole. Le site Nocia est ouvert depuis juillet 1998.

Un accès sécurisé a été offert aux autres ministères et aux partenaires habituels du ministère.

La mise en place d'un Bulletin officiel (BO) sur le nouveau site Internet va permettre en 2003 d'ouvrir à tous l'accès de tout ou partie des documents actuellement disponibles sur NOCIA.
En 2002, 193 circulaires et 803 notes de service ont été élaborées par les directions et services du ministère, et mises en ligne par le Département Information Documentaire

Au quotidien, l'accueil du public et la veille :

Par ailleurs, le DID continue à assurer quotidiennement une fonction d'accueil du public aussi bien interne qu'externe ainsi qu'une veille sur les sujets sensibles correspondant aux missions du ministère.

V. Publications internes

Au cours de l'année 2002, le SCOM (DCIAR, pôle éditions et studio graphique) a assuré l'édition et la diffusion de plusieurs publications destinées à un public interne au MAAPAR.

Le Bilan social

Comme en 2000 et 2001, le DCIAR a coordonné la fabrication du Bilan Social à partir des informations fournies par la Direction Générale de l'Administration, le pôle éditions et le studio graphique assurant la conception et la fabrication. Ce document tiré à 1 800 exemplaires est diffusé à l'ensemble des services centraux et déconcentrés après examen en CTPM (section action sociale).

L'annuaire de l'administration centrale et des services déconcentrés

Ce document annuel a bénéficié en 2002 d'une diffusion élargie (services centraux et déconcentrés, établissements publics, offices, presse). Il est tiré à 11 000 exemplaires. C'est un véritable outil de travail pour l'ensemble de la communauté du MAAPAR. Le DCIAR est chargé de sa réactualisation et, pour ce faire, contacte l'ensemble des services centraux et déconcentrés.

Le répertoire de l'administration centrale

Il est réalisé à partir des données fournies par les missions des affaires générales des directions de l'administration centrale. Tiré à 3 000 exemplaires, il est diffusé par courrier électronique aux services déconcentrés.

Contact

Le journal interne « Contact » destiné à l'ensemble des agents du ministère est un magazine bimestriel (12 pages) édité par le pôle éditions. Six numéros ont été publiés au cours de l'année 2002. Diffusé vers tous les sites de la communauté de travail du ministère, « Contact » est tiré à 20 000 exemplaires. Sur le plan éditorial, la revue a poursuivi la rubrique « modernisation et réforme de l'Etat ». Elle a porté une attention suivie sur les actions de coopération internationale des lycées d'enseignement agricole. Contact s'est aussi inscrit en juin 2002 dans l'année européenne pour les personnes handicapées en consacrant un dossier aux agents handicapés du MAAPAR.

